

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-Verbal de la première séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, Avenue Kléber, Paris 16e, le jeudi 10 avril 1947 à 10 h.15.

Sont présents :

Président : Son Exo. M.V. DORE (Canada)  
Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exo. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R.M. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Royaume Uni)  
S. Exo. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exo. M.C. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvapalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) (Suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'Homme

Bureau international du Travail : Mme MOREL, Correspondante du B.I.T.  
à Paris

Point 1 de l'Ordre du Jour : Ouverture de la Session

En ouvrant la session, le PRESIDENT insiste sur la grande importance qu'elle présente. Il donne ensuite des indications sur l'organisation des séances et sur la préparation des comptes rendus. L'un des membres du Conseil exécutif, M. AUGER, n'a pu assister à la session car il est actuellement aux Etats-Unis. M. Léon BLUM a exprimé son intention d'y être présent. Le PRESIDENT souhaite alors la bienvenue au Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des Droits de l'Homme aux Nations Unies et à Mme MOREL, représentante du Bureau international du Travail.

Considérant que certains membres du Conseil exécutif ne pourront demeurer à Paris jusqu'à la fin de la session, le PRESIDENT propose d'examiner successivement les points 1, 2, 3, 4, 8, 11, 7 et 9 de l'Ordre du Jour; on décidera samedi si l'on doit examiner ensuite le 5 ou le 10.

Il en est ainsi décidé.

Point 2 de l'Ordre du Jour : Adoption de l'Ordre du Jour

Le PRESIDENT propose d'ajouter deux nouvelles questions à l'Ordre du Jour provisoire : au point 5 : Examen du Règlement intérieur et au point 11 (f) : Relations avec les Etats non membres.

L'Honorable A. MacLEISH commente la discussion qui vient d'avoir lieu à la Section permanente. L'interprétation de certains points a été élargie. Ainsi la question du Fonds de Prévoyance et celle des nouvelles candidatures viendront devant le Conseil.

L'Ordre du Jour est adopté.

Point 3 de l'Ordre du Jour : Approbation du procès-verbal de la dernière session

Le procès-verbal est adopté.

Point 4 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général sur l'activité depuis la dernière session.

Le Directeur général déclare que, depuis la dernière session, un travail dur et considérable a été accompli. Le programme a été adapté au budget, celui-ci a été élaboré et diverses questions touchant l'administration et le personnel ont été résolues. Le Secrétariat s'est enrichi de plusieurs membres nouveaux dont certains vont se rendre en Amérique du Sud pour effectuer sur place des travaux scientifiques.

L'Unesco coopère avec diverses Organisations gouvernementales et privées, et des accords ont été signés au sujet du prêt de personnel pour de courtes périodes.

Le DIRECTEUR GENERAL relate sa visite aux Etats-Unis pendant laquelle il a participé à une réunion du Comité de coordination des activités des Institutions spécialisées. Des dispositions ont été prises, de concert, afin d'éviter tout chevauchement et d'entreprendre certaines activités mixtes. Le Directeur général a également séjourné au Royaume Uni où il est entré en contact avec le Ministère de l'Education, le Ministère des Colonies et le Ministère des Affaires Etrangères.

M. THOMAS s'est rendu aux Etats-Unis pour assister à la réunion du Conseil économique et social. Il a aussi participé à la Conférence de Philadelphie organisée par la Commission nationale des Etats-Unis, Conférence à laquelle assistaient 1.100 organisations s'occupant d'Education et de Science. Ce fut là une remarquable initiative de la Commission nationale des Etats-Unis et M. Thomas espère que cet exemple sera suivi par d'autres pays.

En ce qui concerne la question des Relations extérieures, il informe les membres du Conseil que le Conseil économique et social a donné un avis favorable sur les candidatures de l'Autriche, de la Suisse et de l'Italie à l'Unesco. La demande de la Hongrie est parvenue trop tard et sera examinée à la prochaine session.

A propos de l'action de l'Unesco dans les pays ex-ennemis, le Directeur général déclare qu'une enquête est en cours pour déterminer les meilleures méthodes à employer pour l'établissement de contacts. Il a écrit aux Gouvernements représentés à la Commission de Contrôle alliée, et a reçu deux réponses favorables. Il a aussi écrit à la Commission de Contrôle alliée à Berlin au sujet des contacts à prendre avec les milieux allemands de l'Education.

A propos du loyer de l'immeuble, il informe les membres du Conseil que le chiffre de 18 millions de francs a été fixé à l'amiable, et qu'un accord sera conclu prochainement.

L'Unesco a reçu des Nations Unies l'autorisation de prendre en charge les biens de l'ancien Institut de Coopération intellectuelle.

En ce qui concerne les publications, on peut se procurer actuellement, en anglais et en français, le recueil des conférences données pendant le Mois de l'Unesco. On envisage aussi de publier un travail sur l'Exposition d'Art Moderne. On espère aussi qu'un livre sur l'Unesco paraîtra prochainement dans la collection "Penguin".

Sur la question des privilèges et immunités, l'Accord provisoire passé avec le Gouvernement français a été prorogé et élargi. Les privilèges et immunités sont maintenant étendus aux membres du Conseil exécutif. Sur l'initiative des Nations Unies, il est en outre procédé à l'élaboration d'une Convention générale sur les privilèges et immunités à accorder à toutes les Institutions spécialisées. Ce projet de convention sera soumis aux Gouvernements, en les invitant à faire leurs observations, et les Etats Membres des Institutions spécialisées seront réunis en conférence pour étudier les résultats.

En ce qui concerne le programme, toutes les Sections ont fait connaître leurs propositions en matière de documentation. Il est possible qu'il faille organiser une Section centrale de documentation et de statistiques qui aura à travailler sur les matériaux obtenus. Ceux-ci pourront servir à la publication d'un Annuaire de l'Unesco. En ce qui concerne les renseignements à recueillir sur les territoires non autonomes, les Ministères des Colonies et le Conseil de Tutelle des Nations Unies seront invités à apporter leur concours. La question des bourses universitaires est aussi à l'étude, et l'on prend des mesures pour assurer la coordination entre les Sections.

Le Directeur général passe alors en revue les travaux des différentes Sections.

En ce qui concerne l'Éducation de base, on prévoit une réunion d'experts et une Conférence régionale doit avoir lieu en Chine au début de septembre.

La question de la Compréhension internationale a aussi été étudiée. Un cours de professeurs sera organisé l'été, près de Paris, et l'on prépare aussi les plans d'un Centre d'Études internationales. L'enquête sur les manuels se poursuit également. Le problème de la rééducation des pays ex-ennemis est aussi envisagé et des contacts ont été établis avec les fonctionnaires des territoires occupés.

En ce qui concerne les Sciences Exactes et Naturelles, des "surplus" de matériel scientifique ont été achetés afin de subvenir aux besoins des pays dévastés. Le recrutement de personnel pour le Siège central et pour les missions se poursuit.

Une collaboration active s'est établie avec le Conseil international des Unions scientifiques et d'autres organismes analogues. L'Unesco s'efforce de stimuler la formation de nouvelles Organisations internationales privées.

Quant aux Sciences médicales, le Directeur général attire l'attention sur la formation d'un Comité consultatif mixte de l'Unesco et de l'Organisation mondiale de la Santé. La question de la publication de comptes rendus analytiques en matière médicale a aussi été étudiée. Les travaux sont déjà très avancés en ce qui concerne la préparation du Centre de Recensement des collections de cultures-types de la Société internationale de Microbiologie.

Quatre volumes d'inventaire d'appareils scientifiques seront publiés en 1947. La Section a rédigé un rapport très étendu sur les laboratoires internationaux de Recherches et Observatoires, à la demande du Conseil économique et social. Elle a également apporté une importante contribution à la réorganisation de l'Académie internationale d'Histoire de la Science.

En ce qui concerne la Science sociale, l'Unesco négocie avec le Conseil économique et social en prévision d'une action commune. Les causes de la tension internationale seront étudiées. La Section a entretenu une correspondance avec 56 organisations internationales.

Cons. Exec./2e Sess./S.R. 1 (rev.)

F.

La Section des Bibliothèques et Musées a mené des enquêtes sur les besoins et les ressources. Elle a reçu environ 80 offres de livres et de périodiques. Plusieurs distributions ont été faites par l'entremise du Centre britannique du livre. Une réunion d'experts en bibliothèques publiques aura lieu au début de l'été. On s'efforce de préparer un Catalogue collectif régional pour l'Europe et d'organiser une exposition de microfilms.

On a pu jeter les bases d'une collaboration avec le Conseil international des Musées. En ce qui concerne le Bureau des Musées internationaux de l'Institut international de Coopération intellectuelle, l'Unesco reprendra à son compte une partie de l'activité de celui-ci.

Quant à la Philosophie et à l'étude des Civilisations, il n'y a pas grand chose à en dire. Il faut signaler comme des points importants, la collaboration avec la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que la publication éventuelle d'un livre d'extraits des réponses reçues lors de l'enquête qui fut faite à cette occasion.

Le Directeur général fait savoir qu'il n'a pas non plus beaucoup à dire au sujet des Arts et des Lettres étant donné qu'on attend la nomination d'un nouveau Chef de Section ainsi que du Directeur de Projets. On réunit actuellement des renseignements sur les livres méritant d'être traduits et sur les traducteurs. Un fonds international ("Fool") pour les revues littéraires doit être créé, en coopération avec le Pen Club international. La Conférence du Pen Club qui se tiendra en juin, à Zurich, consacrerà une journée entière aux rapports de ce dernier avec l'Unesco.

Le Directeur général annonce que l'on prépare actuellement une liste sur les besoins des pays dévastés, dans le domaine de la musique.

Il ajoute que la Section qui s'occupe du Théâtre a fait preuve d'une grande activité et qu'une réunion d'experts doit se tenir cet été, réunion que M. PRIESTLY et M. JOUVET ont bien voulu accepter de présider. Ses conclusions seront résumées dans un rapport sur la création d'un Institut international du Théâtre qui sera soumis à la Conférence de Mexico.

Le Directeur général annonce ensuite que H. GRIERSON, qui est juste de retour, donnera au Conseil exécutif des précisions sur l'Information des Masses. Avant de partir pour New York, H. Grierson a informé le Directeur général qu'une importante société de production cinématographique lui a offert de tourner six documentaires sur le programme de l'Unesco. On procède à une enquête sur les besoins et les ressources techniques des pays dévastés en France, Belgique, Luxembourg, Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie, Pays-Bas, Norvège, Danemark, ainsi qu'en Extrême-Orient, en Chine, en Malaisie, dans les Indes orientales et les Philippines. On espère réunir en conférence, dans le courant de l'été, les équipes qui travaillent sur les lieux.

Cette section a fait preuve d'une grande activité et on possédera de plus amples détails lorsque M. Drziewski reviendra des Etats-Unis à la fin du mois. Un bulletin mensuel a été publié en anglais, en français et en espagnol. Des lettres ont été envoyées aux pays donateurs et aux pays destinataires et l'Unesco commence à recevoir des réponses intéressantes. Trois cents séries complètes de l'Encyclopédie britannique sont prêtes à être distribuées et 178 ont déjà été réparties. En février, une conférence a réuni 42 organisations internationales privées pour traiter de la question du secours aux pays dévastés par la guerre dans les domaines de l'Education, de la Science et de la Culture. On a également rassemblé des matériaux en vue de publier une brochure de propagande.

Le Directeur général en terminant son rapport indique qu'il ne s'agit ici que d'un échantillon de ce que doit être l'activité de l'Unesco; il rappelle que le Secrétariat a traversé une période très difficile, celle où l'Unesco, encore en pleine gestation, devait pourtant agir comme une institution adulte.

Le **PRESIDENT** déclare qu'il apprécie l'étendue de l'activité de l'Organisation.

Le Docteur **MARTINEZ-BAEZ** annonce qu'il se félicite grandement de l'activité de l'Unesco et qu'il se rend compte de la difficulté qu'il y a à travailler tout en s'organisant. Il rappelle que la Section des Relations extérieures a fait une excellente besogne et il félicite le Secrétariat. Il propose que le rapport du Directeur général soit communiqué par écrit aux membres du Conseil exécutif avant la séance; ces derniers pourraient ainsi l'examiner à l'avance et faire économie de temps. Il propose la résolution suivante:

"Etant donné l'importance du rapport que le Directeur général présente au Conseil exécutif, celui-ci invite le Directeur général, en vue des réunions futures, à établir son rapport par écrit, et à l'envoyer en temps utile aux membres du Conseil pour qu'ils aient la possibilité de l'étudier."

Le Docteur **QPOCENSKY** (Tchécoslovaquie) appuie la résolution qui est approuvée et adoptée.

M. **CARNEIRO** désire poser deux questions sur les rapports de l'Unesco avec les anciens pays ennemis. Il demande si le Japon sera traité de la même manière que l'Allemagne. Il propose que l'on demande au Directeur général de communiquer un rapport écrit portant spécialement sur toutes les négociations qui ont eu lieu à ce sujet; ce rapport présenterait un grand intérêt pour l'opinion publique. M. Carneiro demande si la Commission mixte de l'Unesco et de l'Organisation mondiale de la Santé sera formée de représentants du Secrétariat ou de représentants du Conseil exécutif.

Le **DIRECTEUR GENERAL** fait savoir que 4 membres de la Commission provisoire de l'Organisation mondiale de la Santé et 4 membres du Conseil exécutif, aidés par le Secrétariat, doivent se réunir mercredi prochain. En ce qui concerne la première question de M. Carneiro, le Directeur général répond que le problème allemand est le seul qui ait été abordé jusqu'ici. Il faut attendre

la signature des traités de paix avant de pouvoir s'occuper des autres pays; un rapport sera alors établi.

Le Professeur PHOTIADES (Grèce) déclare qu'il aimerait savoir le sens exact donné aux mots "anciens pays ennemis".

M. CARNEIRO (Brésil) répond qu'il a cité l'Allemagne et le Japon.

Le Professeur PHOTIADES (Grèce) dit que c'est justement pour cela qu'il demandait une définition plus précise; il désire qu'elle soit inscrite au procès-verbal.

Le PRÉSIDENT estime que cette question devra être examinée plus tard, lorsque les débats porteront sur les relations extérieures de l'Unesco. Il remercie le Directeur général de son rapport, dont le résumé figurera au procès-verbal de la séance.

Point 8 de l'Ordre du Jour -- Programme --(Unesco/prog/1/1947)

Après quelques mots d'introduction du Directeur général, le Président fait savoir au Conseil exécutif qu'on a procédé à la distribution du document exposant le point de vue du Gouvernement des Etats-Unis sur les questions qui se poseront probablement au Conseil exécutif, et qu'un supplément vient juste de sortir. Le Secrétariat ne l'a reçu que ce matin, en anglais seulement.

M. SEYDOUX en demande la traduction et le Directeur général répond que celle-ci sera prête aussitôt que possible.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le programme de l'Unesco en 1947. (Unesco/Prog/1947).

Le Dr. MARTINEZ-BATZ demande si ce document représente le programme complet de l'Unesco.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que c'est là un document complet en ce qui concerne les activités et projets communs à toutes les Sections, mais non pas les activités de caractère permanent de chacune de ces Sections.

M. MACLEISH demande si le Président envisage la discussion de ce document dans son ensemble ou point par point.

Le PRÉSIDENT propose d'en faire d'abord l'examen d'ensemble.

M. MACLEISH désire faire quelques remarques d'ordre général. Il déclare que ce document, ainsi que certains passages du rapport fait ce matin par le Directeur général ont éveillé en lui des appréhensions. Il désire voir éclaircir certains points d'importance générale. A son avis, la situation a changé depuis la Conférence générale et la première réunion du Conseil exécutif, en fait, elle a empiré. L'Unesco repose sur l'idée que les peuples d'opinions opposées peuvent se réunir et agir de concert, mais il s'est produit un accroissement de tension dans la lutte idéologique, et c'est là un véritable défi à l'Unesco; il faut reconnaître ce fait qui exerce une influence directe sur le programme tel qu'il a été défini à Londres et à Paris. L'Unesco

n'a pas été créée pour faire progresser l'Education, la Science et la Culture, mais pour les employer à des buts de paix; M. MacLeish souligne que la situation a empiré d'une façon déplorable depuis l'établissement de l'Acte final. Quelques uns des projets de l'Unesco sont vagues et incompréhensibles. Par exemple, en ce qui concerne les moyens d'information des masses, on ne propose aucune idée qui éclaireisse ce qui avait déjà été dit en automne dernier. La Section des Sciences sociales, qui s'est livrée à l'examen des meilleurs systèmes de comptes rendus analytiques ferait mieux de traiter de problèmes plus urgents.

M. MacLeish rappelle qu'il ne faut pas oublier l'état actuel du monde, qu'il est nécessaire pour l'Unesco d'établir un programme succinct et clairément rédigé relatif aux objectifs de paix, et qu'il faut donner quelques signes d'activité avant l'automne prochain. Il faut créer une organisation agissante qui puisse être comprise par le monde entier. Le but principal de l'Unesco est d'établir un programme homogène que l'opinion publique de tous les pays puisse comprendre et approuver.

Au nom de M. FALSKI, M. ZANLEWICKI souligne que la troisième version du programme de travail de l'Unesco manque d'unité et qu'elle accorde trop d'importance aux questions secondaires, produisant ainsi une impression de désordre fort déplorable six mois à peine avant la Conférence de Mexico. Rien n'y est clair; ce programme ne comporte aucun plan concret à mettre en oeuvre avant la Conférence. Au moins 25 enquêtes sinon 30 sont prévues pour cette année. Sont-elles toutes nécessaires? Il ne le croit pas. Mais il faut en tout cas établir une liste de priorités et un calendrier à l'intention des Commissions nationales chargées à la fois de confier les enquêtes aux organisations compétentes et de veiller à leur exécution. Les difficultés de la Coopération intellectuelle d'avant guerre provenaient de ce que les Commissions nationales se voyaient confier des enquêtes en trop grand nombre à contre-temps et sans préavis.

Il faut aussi que toutes les enquêtes soient centralisées dans un seul service de l'Unesco. En général, dans le programme de l'Unesco et dans l'organisation de son Secrétariat, on devrait tenir compte non seulement des domaines de l'activité (sciences sociales, arts, etc..) mais des moyens d'action (publications, échange de personnes, boursas, etc..).

Certaines phrases du rapport telles que: "L'Unesco favorisera telle ou telle activité" ou bien "encouragera", "facilitera" etc.. ne signifient au fond rien de précis, c'est pourquoi on ne peut pas prendre position à l'égard de projets dont on ne mentionne pas les moyens de réalisation.

La tâche du Secrétariat de l'Unesco n'est pas d'encourager les arts ni de faire des découvertes scientifiques, mais de servir d'agent de liaison et de coordination aux savants, éducateurs et artistes des pays membres en vue de "maintenir la paix et la sécurité". Le Secrétariat est un instrument d'action pour la Conférence générale et, si l'on critique maintenant son activité, c'est pour ne pas avoir à le faire au moment de la Conférence.

M. CARNEIRO estime que la tâche essentielle du Conseil exécutif est d'organiser la mise en oeuvre du programme adopté par la Conférence générale pour 1947. Il faut présenter à la Conférence de Mexico des résultats concrets. La situation est difficile notamment en ce qui concerne le budget et le personnel.



Les fonds se font attendre et le recrutement a été retardé. Il faut se résoudre à mutiler le programme dressé à la Conférence générale. Pour stimuler l'opinion publique, il faut présenter un programme vivant et capable d'éveiller l'enthousiasme et non pas un programme froid et desséché plein de formules mortes. Il serait nécessaire de comparer point par point ce qui a été approuvé par la Conférence générale et ce qu'on se propose maintenant d'accomplir, sinon le Conseil exécutif manquerait à son rôle véritable. Il est nécessaire d'étudier le numéro 22 du journal de la Conférence générale afin de s'assurer des plans primitifs. Le Conseil exécutif doit aider le Secrétariat dans l'exécution du programme.

(La séance est levée à 12 h 40).

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-Verbal de la deuxième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, Avenue Kléber, Paris 16e, le jeudi 10 avril 1947, à 14 H.45.

Sont présents :

M. Léon BLUM, Président de la Première Conférence  
générale

Président : S.E. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
K. CHEN YUAN (Chine)  
M. K. FALSKI (Pologne)  
S.E. Shafik GHORPAL Bey (Egypte)  
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
The Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Grande Bretagne)  
S.E. Dr. Jan OPOENSKY (Tchécoslovaquie)  
S.E. M.C. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) (suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'Homme

Bureau international du Travail : Mme MOREL, Correspondante du B.I.T.  
à Paris

Le DIRECTEUR GENERAL communique un télégramme du Dr. Zhukova, demandant que la réunion du Comité mixte de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Unesco ait lieu le 14 avril. Etant donné que le Conseil exécutif n'aura pas terminé ses travaux le lundi 14, le Directeur général suggère que la réunion ait lieu le mardi 15 après-midi. Il remarque que cette réunion est importante et il propose que l'Unesco soit représentée par ceux des membres du Conseil exécutif que leur formation scientifique désigne plus particulièrement pour cette tâche. En l'absence de M. Auger, il suggère que M<sup>r</sup>. Martinez-Baez, Carneiro, Krzyt et Walker représentent l'Unesco au sein du Comité mixte.

Le Conseil adopte cette proposition et approuve les nominations suggérées.

Point 8 de l'Ordre du Jour : PROGRAMME (suite de la discussion)

a) Propositions relatives au programme à mettre en oeuvre en 1947

Le Dr. WALKER estime que le Conseil exécutif doit examiner la situation, à la lumière des importantes critiques formulées par M. MacLeish. Il souligne que l'Unesco est une institution des Nations Unies, créée par les gouvernements des Etats Membres dans une intention expresse qui n'est celle d'aucune autre organisation. Le préambule de la Convention créant l'Unesco définit nettement les buts et les méthodes de la nouvelle Organisation et il faut les avoir constamment présents à l'esprit dans une étude du programme. Le Dr. Walker attire spécialement l'attention sur le préambule et l'article I de la Convention (Buts et fonctions) qui insistent sur la coopération entre les nations et prennent acte de l'accord des gouvernements des Etats Membres à coopérer effectivement entre eux. Il rappelle les difficultés éprouvées par la Commission préparatoire dans l'élaboration d'un programme concret d'activités conformément à ce plan. Il n'était manifesté une tendance à faire de l'Unesco un Centre de recherches, une agence destinée à aider d'autres organisations scientifiques en négligeant sa tâche essentielle : l'établissement de la paix.

L'élaboration du programme a donné lieu à de longs débats, à de nombreux amendements, à la Commission préparatoire d'abord, puis dans les Commissions de la Conférence générale, et plus particulièrement au Comité de rédaction présidé par M. MacLeish. Le Conseil exécutif et le Secrétariat ont ensuite été chargés de la mise en oeuvre du programme et c'est à la Section permanente que fut confiée la tâche de tirer de ce programme un ensemble d'activités concrètes, en tenant compte des disponibilités financières, et sans jamais perdre de vue les buts et les méthodes de l'Unesco, tels qu'ils sont définis dans sa Convention. La Section permanente a provisoirement adopté comme base des travaux futurs la distinction établie entre les trois projets essentiels, touchant directement à la paix et à la sécurité, à entreprendre dès 1947, d'une part, et les activités d'un caractère continu et tous autres projets, d'autre part. Les trois projets essentiels sont : la Reconstitution, l'Education de base et l'Enseignement de la compréhension internationale.

Cons. Exec./2e Sess./S.R.2 (rev.)

F.

La Section permanente a approuvé ce programme réduit, tout en reconnaissant que la définition même de l'éducation de base soulève déjà un problème, puisqu'elle implique quelque chose de plus que la simple lutte contre l'analphabétisme. Le troisième projet résume en quelque sorte tout le programme de l'Unesco. Il appartient au Conseil, dans sa session actuelle, d'examiner de plus près et de préciser ces trois projets tendant à la paix et à la sécurité.

Le Dr. Walker, d'accord avec M. MacLeish et M. Falaki, avoue être quelque peu déçu par le document sur le programme soumis au Conseil par le Secrétariat. L'insuffisance de ce document s'explique d'ailleurs aisément par le fait que le Conseil avait insisté sur l'urgence des questions d'organisation et des problèmes administratifs, qui ont ainsi absorbé en grande partie l'activité du Secrétariat. C'est au Conseil exécutif qu'incombe la lourde responsabilité de l'exécution du programme approuvé par la Conférence générale, en tenant compte des ressources disponibles et de la situation mondiale.

Le Dr. Walker déclare cependant être un peu plus optimiste que M. MacLeish à cet égard. La situation mondiale n'a pas empiré quoique, de toute évidence, elle ait été constamment beaucoup plus tendue que ne le pensent bien des personnes. L'Unesco ne doit pas se laisser influencer outre mesure par les mouvements d'opinion dans des pays particuliers.

Le Dr. Walker reconnaît à l'Unesco plus de vitalité que n'en laisse paraître ce document. Il estime :

1.) Qu'il faut conserver les trois grands projets au premier plan des préoccupations du Conseil et prier le Directeur général de continuer à diriger l'activité du Secrétariat dans ce sens, en mettant en oeuvre tous les moyens dont il dispose.

2.) Que la faiblesse du document examiné est due à la faiblesse persistante du Secrétariat en ce qui concerne les Sections du programme; les gouvernements doivent aider le Secrétariat à trouver, dans les divers pays, des collaborateurs capables de l'aider à traduire ses projets en activités concrètes.

3.) Qu'en ce qui concerne les méthodes de travail, point qui n'a pas été abordé par M. MacLeish, il n'est pas assez nettement indiqué que l'essentiel des travaux doit être entrepris par les gouvernements qui se sont engagés à collaborer sur le plan international, ainsi qu'il est si souvent répété dans la Convention de l'Unesco. Le Secrétariat est le serviteur des gouvernements et non pas, comme il y a tendance à le penser, simplement une agence située à Paris; l'Unesco est une forme de collaboration internationale entre les gouvernements et les différents peuples du monde. Le programme soumis au Conseil n'insiste pas assez sur les méthodes propres à susciter l'intérêt dans tous les pays et à développer cette coopération.

Le Dr. Walker n'est pas partisan de rédiger à nouveau ce document, mais de nommer plutôt un sous-comité du programme, responsable devant le Conseil exécutif et qui, d'accord avec le Directeur général, assurerait la continuité

des travaux du Conseil exécutif en matière de programme dans l'intervalle des sessions. Il anticipe ici sur un autre point de l'Ordre du Jour à propos duquel il a l'intention de proposer la formation de divers comités (finances, candidatures, programme), mais croit utile de proposer, dès maintenant, la création du sous-comité en question.

Sir John MAUD se déclare d'accord sur l'urgence d'une action immédiate susceptible d'atténuer la tension mondiale. Il s'agit d'examiner quels sont, dans ce programme, les travaux dont il faut encourager l'exécution immédiate, aussi bien par les gouvernements que par le Secrétariat. L'Unesco est encore très jeune et beaucoup de grands pays en sont encore absents, notamment l'URSS, ce qui limite la tâche réelle qui peut être exécutée. Il estime que ce qui a déjà été fait permet de bien augurer de l'avenir. Il faut tenir compte des événements, depuis la Conférence générale, aussi bien dans l'Unesco qu'en dehors d'elle. Des réunions très satisfaisantes de la Section permanente ont été tenues en janvier et février.

Le programme devant lequel se trouve le Conseil, s'il n'est pas aussi précis qu'on pourrait le désirer, est néanmoins le fruit d'excellent travail, tant de la part du Conseil même que des Commissions nationales et du Secrétariat. Sir John Maud croit qu'il faut s'efforcer de l'améliorer plutôt que de le mettre en pièces en le rédigeant à nouveau. Il se déclare d'accord avec M. MacLeish sur la nécessité de construire une organisation permanente, capable de maintenir la paix d'une part et, d'autre part, d'aller le plus possible de l'avant dès 1947.

La nomination d'un Directeur général adjoint, la présence de nouveaux collaborateurs de valeur et celle des meilleurs de l'équipe de la Commission préparatoire, sont des gages de succès. Tout en reconnaissant la priorité des trois grands projets mis en avant par le Dr. Walker, Sir John Maud est d'avis de faire progresser en même temps le plus possible d'autres projets avant la réunion de la Conférence de Mexico. Il ne reste que quelques mois avant cette réunion et le Conseil se trouve devant de nombreuses décisions à prendre (Conférences, lieu, période, etc...). Le Conseil doit donc s'attacher actuellement à donner des directives précises permettant au Secrétariat d'aller de l'avant avec un nouveau sens de confiance. Sir John Maud est d'accord avec le Dr. Walker sur l'importance des activités techniques qui, peu spectaculaires, n'en sont pas moins de celles qui peuvent avoir le plus d'influence sur le développement de la collaboration internationale et d'un esprit de paix.

Sir John Maud suggère comme une des tâches les plus urgentes :

La reconstitution et le relèvement. Ce chapitre du programme lui semble excellent; mettant toutes les Sections du Secrétariat à contribution, c'est un modèle de ces problèmes multiformes parmi lesquels le Conseil a choisi les trois projets retenus comme les plus généraux - ce qui ne veut pas dire que ce soit les plus importants -. C'est au Conseil qu'il appartient maintenant de faire un choix parmi d'autres activités, d'un intérêt égal, malgré leur caractère plus particulier. En considérant ce programme, il faut s'inspirer de deux principes :

Cons.Exco./2e Sess./S.R.2 (rev.)  
F.

1. le rapprochement des hommes,
2. le rapprochement des idées.

Le premier point peut être atteint déjà au cours des cinq mois précédant la Conférence de Mexico, grâce à des échanges, des attributions de bourses, etc... Les Etats-Unis méritent toute la gratitude de l'Unesco pour leurs offres en ce domaine. La Grande Bretagne peut également apporter son concours - plus modeste - sous forme de bourses dans les domaines du cinéma, de la radio et de la presse. L'Unesco doit rendre l'acceptation de ces offres possible, en faire profiter les plus aptes, et apporter son aide, aussi bien aux pays donateurs qu'aux pays bénéficiaires, avant la réunion de Mexico. Le projet de l'Amazonio-Hyléenne est également un excellent exemple du rapprochement entre des spécialistes de différents pays dans une collaboration à une oeuvre commune dans une zone définie. Le Centre d'été pour Professeurs, proposé est encore un exemple du même type de ce qui peut être accompli dans cette oeuvre de rapprochement. C'est sur les professeurs qui influencent leurs élèves qu'il convient d'agir tout d'abord; il faut également encourager le projet d'un Centre international d'Etudes. En rapprochant les peuples, on rapproche forcément les idées - deuxième critère que Sir John Maud a proposé au Conseil -. A ce sujet, il signale que l'Unesco a été invitée à collaborer avec la Commission des Droits de l'Homme. En invitant les personnalités éminentes des différents pays à confronter leurs idées et en constatant aussi bien leurs divergences que leur accord, l'Unesco est entièrement dans son rôle.

La collaboration de M. Grierson permettra à l'Unesco de mettre sur pied une action efficace dans le domaine de l'éducation des masses. Certains de ces projets sont à peine esquissés dans le document soumis au Conseil. Il en est ainsi de la fonction de la Philosophie, au sens le plus large du mot, qui peut également susciter une activité utile dès 1947. Enfin, un autre travail prioritaire est la préparation de la Conférence de Mexico elle-même. Il serait désastreux qu'elle ne réponde pas à ce qu'on attend d'elle; étant donné le temps limité dont le Secrétariat dispose avant cette réunion, un travail considérable va s'imposer à lui et ce travail de préparation doit avoir la priorité, non seulement auprès du Secrétariat mais encore auprès des différents gouvernements; pour permettre une étude sérieuse des documents destinés à la Conférence, ces derniers devraient être soumis au moins trois mois à l'avance aux gouvernements.

Sir John Maud conclut en insistant sur la nécessité que, à la conclusion des débats du Conseil, le Secrétariat et ses Chefs de Sections soient en mesure d'aller de l'avant avec des instructions claires et la pleine approbation du Conseil.

Le Dr. A. SOMMERFELT insiste sur la nécessité de distinguer nettement les attributions de l'Unesco de celles du Conseil économique et social. Il souligne, à propos du troisième grand projet du programme, l'intérêt que peut présenter, pour le développement de la compréhension entre les nations,

l'octroi de bourses d'études (comme celles que la Norvège se propose d'accorder aux pays dévastés), puisque ces bourses favorisent les contacts prolongés entre personnes de différentes nationalités.

Rappelant la légende d'Icare, le Professeur L. VERNIERS insiste sur la nécessité d'adopter une attitude pratique. Il faut, au point où l'on en est actuellement, s'en tenir au programme élaboré, quitte à n'en conserver que l'essentiel et faire connaître le plus tôt possible aux Etats Membres quels sont les principaux projets. Le Professeur Verniers pense, comme le Dr. Walker, qu'on ne saurait demander au Secrétariat de tout faire. Il faut que les Etats Membres eux-mêmes passent à l'action pratique et que l'Unesco sache se servir des compétences qu'elle trouve au sein même du Conseil exécutif pour l'aider à établir et à réaliser son programme. Le Professeur Verniers insiste enfin sur le rôle que peuvent jouer les petits pays.

Prenant la parole en l'absence du Professeur Auger retenu à New York, M. Roger SEYDOUX rappelle que, d'après le préambule même de la Convention créant l'Unesco, l'objectif essentiel de l'Organisation est de contribuer, par l'éducation, la science et la culture, au maintien de la paix. Il considère que le document Unesco/Prog./1/1947, du 28 mars 1947, ne s'inspire pas suffisamment du rapport de la Conférence générale qui avait été rédigé en grande partie par M. MacLeish. Il faudra, en reprenant point par point le document, aboutir à un texte plus conforme au rapport en question. M. Seydoux rappelle que, lors de la Conférence de Londres de 1945, on a considéré que l'Unesco devrait présenter un caractère, non seulement international, mais universel, et qu'elle devrait être prête à accueillir, non seulement les pays qui font partie des Nations Unies, mais aussi tous les autres pays qui ont déjà ratifié la Charte des Nations Unies ou qui le feront par la suite. Se référant à l'exposé de M. MacLeish, il pense que le but même de l'Unesco doit être de contribuer à diminuer les antagonismes idéologiques.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN remarque qu'il a été fait allusion à des conflits idéologiques qui vont en s'aggravant. Le but de l'Unesco est de réaliser une harmonie entre les idéologies et de diminuer les tensions existantes - tâche qui peut être difficile et délicate -, mais qui est urgente et ne peut être entreprise que par l'Unesco.

Sir Sarvepalli Radhakrishnan poursuit en faisant remarquer que, si les conflits s'aggravent, ce n'est pas du fait des peuples, qui n'ont qu'un désir - la paix -, mais des gouvernements qui sont à l'origine de toutes les difficultés. Il appartient à l'Unesco d'éduquer les maîtres en éduquant les peuples, qui exerceront alors une pression sur leurs gouvernements respectifs.

Les conflits idéologiques deviennent inévitables dès qu'on tient pour acquis que la forme de culture adoptée par vous est la seule forme de culture. Une telle opinion rend toute coopération impossible. L'Unesco doit rapprocher

les idées et les peuples, car ce n'est que si les idées se confrontent qu'elles ont quelque chance de se concilier. Le monde ne comprend pas seulement différentes nations, mais aussi différentes cultures.

Un des buts essentiels de l'Unesco est de donner une nouvelle impulsion à l'éducation populaire et de répandre la culture. La lutte contre l'analphabétisme constituait un des points principaux du programme de l'Unesco à la dernière Conférence. Une organisation internationale ne peut fonctionner que si les nations sont libres et elles ne peuvent l'être que si elles élèvent leur niveau en matière d'éducation, de science et de culture.

Le demi-science est toutefois plus dangereuse que l'ignorance. La plupart des gens se considèrent comme cultivés s'ils possèdent des connaissances intellectuelles ou un métier manuel. La formation intellectuelle seule ne conduit pas à la culture. Les valeurs inspirées propres à la philosophie doivent diriger l'ensemble de l'entreprise. Sir Sarvepalli Radhakrishnan craint qu'on n'ait pas suffisamment insisté sur la nécessité d'une science des valeurs, d'une juste appréciation des fins réelles de la vie.

La science et la puissance, l'organisation et la discipline, sont des moyens en vue de fins plus élevées : la réalisation des valeurs réelles de la vie, plus précieuses que la fortune et le pouvoir. Sir Sarvepalli Radhakrishnan espère qu'en insistant sur la nécessité de l'éducation de base, l'Unesco y comprend, non seulement la suppression de l'analphabétisme, mais encore la distinction entre un jugement sain et un jugement erroné des valeurs.

En examinant les critiques adressées au Secrétariat et à son programme, Sir Sarvepalli Radhakrishnan attire l'attention sur l'absence d'un sentiment de sécurité et de confiance, absence à laquelle il faut porter remède avant tout si l'on veut que le Secrétariat puisse accomplir sa tâche avec fruit.

Le Professeur PHOTIADES déclara que, malgré les difficultés auxquelles on s'est heurté pour la réalisation du programme et pour la préparation de la Conférence de l'Unesco, il a bon espoir que l'Unesco pourra faire un travail constructif, fondé sur une échelle correcte des valeurs.

Le Professeur CARNEIRO estime que l'Unesco devrait pouvoir apporter une solution aux conflits sociaux qui ne peuvent être résolus sur le plan politique (conflits de races, de religions, de castes, de classes sociales, etc.). Elle doit chercher à atteindre la masse et non pas seulement une élite.

Le Dr. H.R. KRUYT ne voit pas de contradiction entre les deux buts assignés à l'Unesco : faire progresser par la collaboration internationale, l'éducation, la science et la culture pour elles-mêmes, et travailler au maintien de la paix par la collaboration dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Elle même doit chercher à réaliser la coopération internationale dans ces différents domaines.



Le Professeur CHEN YUAN estime que, bien que certains des projets présentés soient assez vagues, on doit pouvoir, en les soumettant aux tests proposés par Sir John Maud, arriver à l'élaboration d'un programme convenable.

S.E. Shafik GHORBAL Bey, exprimant le point de vue du monde arabe, signale le danger que peuvent présenter les campagnes culturelles entreprises par des pays évolués et puissants dans des pays moins favorisés. Il ne faut pas que les Etats Membres de l'Unesco se divisent en pays donateurs et en pays bénéficiaires. Tous doivent pouvoir participer aux tâches que l'Unesco se propose d'accomplir.

Soutenant un point de vue opposé à celui du Professeur H.R. Kruyt, le Dr. MARTINEZ-BAEZ rappelle que, selon les termes mêmes de son Acte constitutif, l'Unesco ne doit s'intéresser à l'éducation, à la science et à la culture que dans la mesure où celles-ci peuvent contribuer au maintien de la paix. C'est pourquoi les organisations avec lesquelles l'Unesco est entrée en contact dans ces différents domaines ont toujours été des organisations internationales.

S.E. le Dr. Jan POEENSKY se déclare d'accord sur les deux premiers projets du programme (Reconstitution et Relèvement - Education de base). A propos du troisième projet, il regrette que l'on n'ait pas insisté davantage sur le rôle que pourraient jouer, dans la compréhension entre les nations, la littérature et les beaux arts et que l'on n'ait pas assigné à la Section Sociale des tâches plus précises.

(La séance est levée à 18 h.30)

PARIS, le 7 mai 1947.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la troisième séance, tenue à la Maison de l'Unesco, 19, Avenue Kléber, Paris, 16ème, le vendredi 11 avril 1947, à 9 h. 45.

Sont présents :

Président : S. Exco. M. V. DORE (Canada)  
Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)  
Membres :  
M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exco. Shafik GHORBAL BEY (Egypte)  
M. R. M. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H. R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Royaume Uni)  
S. Exco. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exco. M. C. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADIS (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)  
Dr. A. SAMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E. R. WALKER (Australie)  
Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) (Suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. le Professeur John HUMPHREY, Directeur de la  
Division des Droits de l'Homme

Bureau International du Travail : M<sup>me</sup> MOREL, Correspondante à Paris du  
B. I. T.

Point 8 de l'Ordre du Jour : Programme (Suite)

Le DIRECTEUR GENERAL donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et qui traite des points 8 et 10 (c) de l'Ordre du Jour. Aux termes de ce document, il n'apparaît pas opportun pour l'Unesco, en raison de ses ressources limitées, d'engager des dépenses substantielles ailleurs que dans les Etats Membres ou les Etats qui ont demandé à y adhérer. Au sujet du point 10 (c), (Nominations au Secrétariat), ce document fait ressortir que la description détaillée des postes vacants étant parvenue très tard, les nominations ne devraient être faites pour le moment qu'à titre temporaire. Le personnel subalterne du Secrétariat pourrait recevoir des contrats de longue durée; toute nomination cependant devrait être précédée d'une enquête minutieuse portant sur la compétence technique du candidat, sur ses titres personnels, et sur son esprit de dévouement à l'Organisation internationale

Le PRESIDENT propose de passer à l'examen du programme, point par point.

Le DIRECTEUR GENERAL explique les différences qui existent entre le nouveau programme et celui qu'avait adopté la Conférence générale.

1. Le budget de l'Unesco a été réduit.
2. Le programme de la Conférence se composait des rapports des six sous-commissions qui ont dû être coordonnés de façon à former un programme unique.
3. Le document élaboré par la Conférence n'avait pas reçu la forme d'un programme de travail établi en fonction du budget. En ce moment, l'Unesco prépare une brochure d'ordre général sur le programme, et le Directeur général désire rappeler au Conseil exécutif qu'il a reçu l'autorisation d'apporter au programme toutes modifications nécessaires, en accord avec le Conseil.

Enfin, il est absolument indispensable de réaliser, avant la fin de la session actuelle, l'accord sur un programme en vue de la prochaine Conférence générale. Si, au stade actuel, on effectue de nombreuses modifications, il en résultera une perte de temps.

Le Directeur général donne ensuite des explications sur la façon dont a été élaboré le programme. Il attire l'attention du Conseil sur les activités principales, traitées dans la première partie et sur les activités particulières des sections, énumérées dans la deuxième partie.

Le Conseil exécutif passe alors à l'examen détaillé du document UNESCO/Prog. 1/1947, Section "A" : Reconstitution.

M. FALSKI est d'avis qu'il convient de préciser plus nettement certains points de ce projet. En premier lieu, la campagne envisagée doit avoir pour but la reconstitution des régions dévastées des pays membres de l'Unesco. Il est indispensable de se renseigner sur les pertes subies du fait de la guerre par ces

Cons. Exéc. / 20 Sess. / S.R. 3 (rev.)

pays au point de vue culturel. De même certaines questions ayant trait aux secours envisagés, aux priorités, etc., doivent être nettement précisées. Le point 1 (d) de l'Ordre du Jour (contribution à la constitution d'un matériel de propagande) pourrait être supprimé, la question étant couverte par le point 1 (a). Les enquêtes sur place mentionnées au point 1 (e), pourraient être menées par des Organisations nationales.

Monsieur ZANIEWICKI au nom de M. Falski donne lecture d'une déclaration portant sur l'oeuvre de reconstitution entreprise par l'Unesco et il propose notamment que l'Unesco publie des rapports sur les destructions culturelles subies par les Etats Membres. L'ensemble des rapports formerait un monument élevé à la mémoire des millions de travailleurs intellectuels et des milliers d'écoles et de bâtiments historiques disparus à jamais. C'est grâce à ces sacrifices que la victoire a pu être remportée. C'est en fonction de ces pertes que serait effectuée la distribution des secours par la section de Reconstitution de l'Unesco. Parmi ces pertes doivent être comprises les pertes en vies humaines, estimées à leur valeur culturelle. La guerre qui vient de se terminer a été si affreuse, non seulement du fait de l'emploi des armes scientifiques modernes, mais en raison des destructions systématiques pratiquées par les Allemands dans les pays envahis et dirigées tout spécialement contre l'éducation, la science et la culture ; c'est pourquoi la délégation polonaise estime que l'Unesco doit avoir son mot à dire lorsque l'O.N.U. traitera de la question des réparations, y compris les réparations culturelles.

Le PRESIDENT indique qu'il est d'accord sur ce point mais qu'il ne faut pas distinguer la question des réparations culturelles de celle des réparations en général.

Sir John MAUD déclare que, pour accélérer les débats, il propose que la Section "A" du Programme soit approuvée par le Conseil exécutif comme base de travail de la Section de Reconstitution.

M. PROTIADIS appuie cette proposition.

M. MACLEISH appuie vivement cette proposition ; il signale que l'Organisation Mondiale de la Santé lui a adressé un cablogramme exprimant ses craintes de voir l'activité de l'Unesco faire double emploi avec la sienne.

M. SEYDOUX déclare qu'il appuiera la proposition à condition qu'il ne soit pas fait mention au point 4 (e) de la reconstitution de la Bibliothèque coloniale allemande.

Le Dr WALKER appuie également la proposition. A son avis, il importe de procurer au plus vite des renseignements concrets sur certains points aux Etats Membres, et tout particulièrement en ce qui concerne la contribution qui leur a été demandée au programme de Reconstitution. Une campagne est en cours pour constituer un fonds international pour l'Enfance. Les gouvernements devront-ils organiser deux campagnes, l'une en faveur de ce fonds, l'autre en faveur de reconstitution, campagnes qui risquent de faire double emploi ? Et ne pourrait-on, plutôt, organiser une campagne unique ?

M. Jean THOMAS (Adjoint au Directeur général) déclare que la question a été examinée par le Conseil Economique et Social. Cet organisme reconnaît la nécessité de coordonner les activités de secours. Conformément à une résolution présentée par la Délégation du Royaume-Uni, chaque gouvernement organisera, en toute liberté, sur son propre territoire et sous sa propre responsabilité la campagne en faveur du Fonds de Secours international aux Enfants. Les fonds recueillis recevront leur affectation ultérieurement en accord avec le Secrétaire général des Nations Unies. En réponse à M. Falski, M. Thomas signale que le Conseil Economique et Social a étudié la question des activités antérieurement exercées par l'UNRRA. La résolution adoptée dit que les pays bénéficiaires seront choisis d'après le seul criterium des besoins et de l'urgence.

Le PRESIDENT donne lecture de la résolution de Sir John Maud amendée selon une proposition de M. MacLeish tendant à ce que les fonds soient réservés en premier lieu aux secours à apporter aux Etats Membres.

#### Résolution 5

"Que la Section "A" du programme soit approuvée, telle qu'elle a été amendée, comme base de l'action à entreprendre dans le domaine de la reconstitution, jusqu'à la deuxième session de la Conférence générale.

"Dans l'exécution du programme, on veillera à éviter d'empiéter sur l'activité d'autres organisations.

"Les fonds et les ressources spécialisées seront affectés en premier lieu aux secours à apporter aux Etats Membres."

M. FALSKI et le Dr. MARTINEZ BAEZ élèvent une objection contre les mots "en premier lieu".

Après un bref échange de vues, la résolution est adoptée, sans modification.

Le Dr. WALKER fait remarquer qu'il croit comprendre que cette résolution a été adoptée sous réserve qu'un rapport sur les progrès effectués sera soumis à la prochaine réunion.

M. CARNEIRO espère que le Directeur de la Section intéressée sera présent à ce moment là.

M. ZANIEWICKI attire l'attention sur le fait que la proposition polonaise sur les réparations, qui a été soumise à la Conférence générale, n'a pas encore été examinée. De nombreux pays ont subi des pertes, dont certaines d'ordre culturel. L'Unesco ne pourrait-elle pas conseiller les Nations Unies à ce sujet? Le Conseil exécutif pourrait-il examiner cette question? Comment évaluer les pertes? Comment distribuer les réparations?

Le Dr WALKER fait remarquer que la question des réparations fait l'objet des débats du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères à Moscou. Il ne croit pas que l'Unesco puisse s'aventurer très loin dans ce domaine, mais le Conseil exécutif pourrait attirer l'attention du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sur certains aspects de la question. Un Sous-Comité du Conseil exécutif pourrait considérer la possibilité de préparer un mémoire soulignant les besoins particuliers de certains pays en ce qui concerne les réparations et les restitutions dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, mémoire qui serait soumis aux Gouvernements chargés de régler les termes des Traités de Paix.

M. FALSKI se déclare d'accord, et fait remarquer que cette question intéresse tous les pays.

H.N. MACLEISH s'élève contre cette proposition.

Le Conseil exécutif n'est pas compétent pour traiter cette question, et il vaudrait mieux ne reprendre ce sujet qu'après avoir examiné les fonctions du Conseil exécutif.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN approuve cette proposition.

Le PRESIDENT déclare que l'examen de cette question sera ajourné.

Le Programme de l'Unesco pour 1947 (UNESCO/Prog./1/1947) 1ère partie

## B. EDUCATION DE BASE

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que certaines controverses se sont élevées sur l'emploi du terme Education de Base et qu'une Commission d'Experts a décidé que les mots "campagne contre l'analphabétisme" n'étaient pas suffisants, raison pour laquelle ils ont résolu d'employer la première expression. De nombreuses campagnes contre l'analphabétisme ont été menées par des nations différentes et des gouvernements coloniaux. Mais la question n'a jamais été envisagée en grand. Dans le monde moderne, une campagne contre l'ignorance est nécessaire pour amener les peuples à se mieux comprendre.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN déclare que l'Inde a mené une vaste campagne contre l'analphabétisme ; il voudrait savoir s'il en a été tenu compte dans la rédaction des alinéas a, b, c, etc...

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que dans le choix des pays où seraient mis en oeuvre les projets types, les experts ont remarqué que la situation aux Indes à ce point de vue, était en franc progrès et, eu égard aux ressources limitées de l'Unesco, ils en ont conclu qu'il n'était pas nécessaire d'opérer dans ce pays. Leur choix s'est porté sur la Chine - le plus vaste pays d'Extrême-Orient - et le Gouvernement chinois s'est déclaré d'accord pour réunir une Conférence régionale à l'automne. Haïti a été choisie à titre de petit pays et comme on trouvait bon d'inclure un pays colonial l'Afrique orientale britannique a également été choisie.

S. Exo. Shafik GHORBAL Bey, se reportant aux alinéas a, b, c, etc... demande si ces mesures spéciales ne seraient prises dans des pays déterminés, c'est-à-dire la Chine, Haïti et l'Afrique orientale britannique.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que les enquêtes seraient aussi générales que possible, mais que certaines questions ne seraient pas applicables aux pays envisagés. Des mesures générales seraient suivies par la coopération avec les Etats Membres choisis dans la mise en oeuvre des projets types.

M. A. SOMMERFELT exprime le voeu que le Secrétariat porte toute son attention sur les projets types.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que ceci dépend de l'aide reçue des gouvernements membres. Il est impossible de commencer en Chine cet été par suite de l'ajournement de la Conférence régionale. Des enquêtes et des recherches sont nécessaires, ainsi que des mesures sur place. Une Commission d'Experts doit se réunir la semaine prochaine et a l'intention de demander aux Etats Membres d'exprimer l'opinion de leurs propres pays. Le progrès du Travail dépend donc de la coopération des Gouvernements Membres.

M. MARTINEZ BAEZ remarque qu'aucune allusion n'a été faite au Livre de l'Unesco sur l'éducation de base, livre qui a déjà été préparé et dont il souhaite la diffusion à une échéance aussi brève que possible.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que ce livre est en cours d'impression et que s'il n'y a pas été fait allusion, c'est qu'il s'agit d'une affaire passée. Toutefois, dès qu'il sera imprimé, il sera distribué en même temps qu'une circulaire.

Sir John MAUD estime que des mesures immédiates doivent être prises sur ce projet d'éducation de base et en demande l'approbation. Il demande au Directeur général de vouloir bien prendre rapidement des mesures en vue de la nomination d'une personne chargée, en tant que Directeur ou en toute autre qualité, de la mise en oeuvre du projet. Il désire attirer l'attention sur certains points importants :

- a) D'accord avec le Dr. Sommerfelt, il estime que les projets-types doivent être mis à exécution avant la Conférence de Mexico.
- b) Il juge hautement désirable que l'Unesco prenne part à la Conférence régionale de Chine.
- c) En ce qui concerne l'alinéa (h), il attache beaucoup d'importance au rattachement du projet de l'Amazonie Nyléenne au projet d'éducation de base.

Sir John MAUD déclare ensuite que la publication du Livre de l'Unesco marque un premier pas vers la création d'un fond commun d'expériences et vers la mise à la disposition de tous de renseignements concernant les mesures déjà prises dans divers pays.

Il avertit ceux qui sont chargés du projet que les progrès de l'hygiène, de l'agriculture et de l'amélioration des conditions économiques dont il est question au premier paragraphe n'ont qu'une importance secondaire par rapport aux buts de l'Unesco, parce qu'au premier chef, elles relèvent d'autres institutions spécialisées, tandis que le développement artistique et culturel, le développement du sens civique et de la compréhension entre les peuples sont des sujets de première importance.

Faisant allusion à l'alinéa (a) il déclare que cette question exige une étude sérieuse et doit être traitée avec tact, mais peut se révéler très utile. Par exemple, dans le Royaume-Uni, en ce qui concerne le relèvement de l'âge scolaire jusqu'à quinze ans, il serait très encourageant de savoir que d'autres pays prennent les mêmes mesures. C'est le devoir de l'Unesco de mettre de genre d'informations à la portée de tous.

En conclusion Sir John MAUD propose l'approbation du projet tel qu'il est décrit à la rubrique "B" Education de Base. Il propose, en outre, que le Directeur général soit invité à nommer un directeur qui travaillera en collaboration avec des experts. Il insiste à nouveau sur l'importance de l'avancement des projets-types dans les pays choisis et du rattachement du projet de l'Amazonie Hyléenne au programme d'éducation de base. Il désire, dit-il, laisser les mains libres au nouveau directeur, mais suggère qu'on lui conseille de n'accorder qu'une importance secondaire à l'amélioration de l'agriculture, de l'hygiène et des conditions économiques.

M. SEYDOUX fait allusion à la nature délicate du problème et critique les mots "Campagne contre l'ignorance". A son sens, on devrait éviter l'emploi de mots qui pourront être mal interprétés dans certains pays. Il existe des ignorants partout, même dans les pays qui se prétendent les plus civilisés. Se référant aux discours prononcés la veille par Sir Sarvapalli Radhakrishnan et S.E. Shafik Chorbali Bey, il estime avec eux qu'il n'y a pas de culture "supérieure" et que certains peuples moins avancés intellectuellement le sont par contre davantage sur d'autres plans, notamment au point de vue moral et au point de vue religieux. La tâche du futur directeur du projet sera difficile et nécessitera beaucoup de prudence et de tact. C'est pourquoi il propose la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif a pris connaissance avec intérêt des projets-types envisagés au titre de l'éducation de base.

"Il émet le vœu que dans l'établissement de ces projets, notamment dans la désignation des conseillers, la mise au point des suggestions et la fourniture du matériel, le plus grand compte soit tenu des traditions historiques, culturelles et linguistiques des pays où leur application est envisagée".

M. VERNIERS désire obtenir des explications précises sur l'alinéa (j)



"(j) Organiser en liaison avec la Conférence de Mexico :

1. Une exposition de matériel concernant l'éducation de base.
2. Une conférence régionale d'étude".

En ce qui concerne le 1., il désire savoir si l'exposition doit avoir un caractère général.

Dans l'affirmative il demande que les différents pays en soient informés aussitôt que possible afin de se procurer le matériel nécessaire. Par exemple, la Belgique pourrait transporter du matériel du Congo belge à Mexico, sans le faire passer par la Belgique. Il désire également savoir quels sont les types d'objets requis pour l'exposition.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que ceci dépend de la décision du Conseil exécutif sur le Mois de l'Unesco. Il pense que l'exposition devrait être organisée par le Gouvernement mexicain ; toutefois, si l'on décidait d'organiser une exposition générale, les Gouvernements intéressés seraient sans aucun doute informés aussitôt que possible.

M. MACLEISH se reportant à la situation générale dont il a parlé la veille au matin, dit que les Etats-Unis se sont grandement intéressés à l'Unesco depuis la Conférence générale et que des particuliers lui ont souvent demandé ce que l'Unesco se proposait de faire, et comment. Il a fondé sa réponse sur le projet tel qu'il était primitivement rédigé, c'est-à-dire un standard minimum d'éducation. Cet aspect a maintenant disparu. On a accordé trop de confiance aux mots "éducation de base" sur lesquels il existe de telles divergences de vue. L'Unesco ne doit pas se borner à mener campagne contre l'analphabétisme, elle doit aussi prendre des mesures positives. Il suggère que la méthode exposée par le Secrétariat dans son livre sur les droits de l'homme, soit appliquée à ce projet et que soit étudiée la question suivante : quels sont les besoins minimaux en matière d'éducation pour la vie pacifique en commun dans le monde actuel ?

Le DIRECTEUR GENERAL accueille favorablement la suggestion de M. MacLeish et propose que des recherches soient entreprises par des experts dans divers pays en vue de mettre au point la signification de l'Education de base.

Sir John MAUD exprime le désir d'ajouter à sa résolution certains mots en vue d'appuyer les idées exprimées par M. MacLeish dans sa résolution.

M. CARNEIRO déclare que la signification de l'éducation de base se trouve dans le sous-titre d'un livre que publiera l'Unesco : "Base commune à tous les peuples". Une base commune d'idées est essentielle au progrès humain. Il faut l'unité pour résoudre des problèmes qui n'ont pas encore reçu de solution par suite de l'absence de base commune. Ce principe n'entrerait pas en conflit avec les traditions nationales. L'unité de base n'est possible que si l'on fournit une base minimum d'éducation aux masses ignorantes qui prennent part au gouvernement de leur pays. Le but de l'Unesco est politique en ce qu'il tend à préparer l'humanité à assumer ses responsabilités. L'inclusion dans ce programme du projet de l'Amazonie Hyléenne est important en vue d'obtenir une connaissance plus approfondie de la nature humaine et de son perfectionnement. Une étude de l'indigène brésilien, dont la mentalité est celle de l'âge de pierre présente

le plus grand intérêt en vue de retracer l'évolution de la nature humaine.

M. FALSKI déclare que l'éducation de base constitue un problème qui n'est pas seulement important mais aussi compliqué. Il a lu le livre de l'Unesco et trouve qu'il manque de clarté à la fois dans sa forme et dans ses méthodes. Il désire savoir si ce projet représente un premier pas vers un système d'éducation des masses ou bien un système spécial en dehors de l'éducation des masses. Il déclare qu'en matière d'éducation des enfants, il est extrêmement important de ne pas fermer la porte à une éducation supérieure. L'idée d'une éducation spéciale pour les masses, en dehors d'une éducation supérieure, a été lancée au 18<sup>e</sup> siècle. Pour donner un exemple d'actualité, les agresseurs allemands avaient permis, en Pologne, l'éducation primaire, mais avaient fermé tous les établissements secondaires et supérieurs. Ils ont tué un grand nombre de personnes ayant reçu une éducation supérieure comme représentant pour eux un danger. L'Unesco doit être très prudente en proclamant une éducation de base comme le but qu'elle vise. Elle ne doit pas se borner à l'éducation élémentaire des masses, mais doit leur donner la possibilité d'aller toujours plus loin. Jusqu'ici, elle n'a tourné son attention que vers les pays arriérés mais il convient d'envisager une éducation dans tous les pays et de laisser partout la porte ouverte à l'éducation supérieure. C'est là un problème social dont dépend l'avenir de l'Unesco.

M. Falski déclare qu'il n'a pas foi dans les nouvelles techniques telles qu'elles sont préconisées à l'alinéa g). Il ne souscrit pas davantage à l'envoi de conseillers comme le prévoit l'alinéa i). Il convient de n'envoyer de personnes que pour discuter les problèmes avec les pays dont il s'agit, leur exposer nos propres systèmes d'éducation et leur offrir assistance.

Le DIRECTEUR GENERAL accepte la rectification proposée par M. Falski du mot "conseillers" et suggère qu'on y substitue celui de "experts" ("consultants") qui ne seraient envoyés qu'à la demande du pays intéressé et l'informerait de ce qui se fait ailleurs.

M. SOMMERFELD faisant allusion à la question de l'hygiène, déclare avoir reçu de Norvège un télégramme exprimant les craintes concernant un double emploi possible du travail avec le W.H.O.; il espère que ceci pourra être évité grâce à la réunion prochaine entre le W.H.O. et l'Unesco.

H.E. Shafik GHORBAL Bey fait remarquer que Sir John Maud a exprimé l'intention de rectifier sa motion d'accord avec les suggestions de M. MacLeish et espère que la proposition de M. Seydoux sera également ajoutée. Il déclare que, pour ne pas être destructive, l'éducation de base doit consister à adopter ce qu'il y a de meilleur parmi ce que les peuples possèdent. Il exprime le désir de ne pas voir affaiblir le paragraphe préliminaire du projet. Il a été décidé en Egypte qu'il était inutile de pourvoir à l'éducation d'un enfant malade et que l'éducation et la santé doivent marcher de pair. C'est pourquoi il désire que le préambule soit maintenu tel qu'il est.

Il déclare que l'avancement des travaux de l'Unesco dans ce domaine doit être communiqué par étapes au monde entier. Ces publications ne doivent pas être rédigées uniquement en anglais et en français et l'Egypte coopérerait à la traduction en arabe en fournissant des traducteurs et de toutes autres manières.

Cons. Exec./2e Sess./S.R.3 (rév.)

Il suggère que l'exposition projetée parallèlement à la Conférence de Mexico ne soit pas limitée à Mexico mais que les expositions soient organisées dans d'autres capitales en collaboration avec d'autres gouvernements.

Finalement, il suggère que les experts devront avoir une vaste expérience des conditions de travail dans chaque pays.

Le PRESIDENT suggère que Sir John Maud et M. Seydoux se mettent d'accord pour rédiger le texte d'une résolution qui sera présentée au Conseil à l'ouverture de la séance de l'après-midi.

Le DIRECTEUR GENERAL accueille favorablement l'offre de S. Exo. Shafik Ghorbal Bey de traduction en arabe et fait savoir au Conseil qu'une copie a déjà été expédiée au Brésil pour traduction en portugais et publication sur place par les soins de la Commission nationale. Il exprime le voeu que cet exemple soit suivi par d'autres gouvernements.

En ce qui concerne l'exposition de Mexico, il déclare que pour des raisons techniques, il n'est pas désirable d'essayer d'en faire cette année une exposition générale. Il suggère de préférence qu'une exposition ambulante soit préparée à la Conférence de Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL comprend que la résolution de Sir John Maud encouragerait la coopération dans le domaine de l'éducation de base avec des institutions spécialisées, c'est-à-dire le W.H.O. Il se déclare satisfait du fait que S. Exo. Shafik Ghorbal Bey ait souligné l'importance du progrès de l'hygiène, de l'agriculture et des conditions économiques. En sa qualité de membre d'une Commission du Ministère britannique des Colonies, chargé d'examiner l'éducation populaire dans les colonies africaines, il s'est rendu compte que l'éducation était inutile si elle n'allait pas de pair avec un niveau d'existence meilleur.

Le Gouvernement d'Haïti envoie à la Conférence régionale de Chine des médecins, des spécialistes des questions agricoles et des vétérinaires pour discuter l'amélioration du niveau d'existence. On ne saurait encourager dans ce domaine des efforts artistiques ; il importe de prendre en considération l'aspect économique.

"C'est ainsi que les écoles du Royaume Uni ont poussé plus loin que celles d'aucun autre pays, le perfectionnement de leur système médical, particulièrement en ce qui concerne les repas."

Le DIRECTEUR GENERAL annonce ensuite que M. Métraux doit travailler au projet de l'Amazonie Hyléenne en collaboration avec un expert en sociologie.

En ce qui concerne la question de Sir John Maud relative à la nomination d'un directeur, des lettres ont été envoyées, mais aucune réponse n'est encore parvenue; il ne pourra donc être nommé avant un mois ou plus.

(La séance est levée à 12 h.55)

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès verbal de la quatrième séance, tenue à la Maison de l'Unesco  
19, avenue Kléber, Paris 16e, le vendredi 11 avril 1947 à 14 h. 45

Sont présents :

Président : S.Exc. M.V. DORE (Canada)  
Vice-Président : Dr. MARTINEZ-BARRA (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S.Exc. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R.M. GUNTERKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KROYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Stats-Unis)  
Sir John MAUD (Grande-Bretagne)  
S.Exc. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S.Exc. M.O. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) remplaçant M. P. AUGER

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des Droits  
de l'Homme

Bureau international du Travail : Mme MOREL, Correspondante du B.I.T. à Paris

Point 8 de l'Ordre du Jour : PROGRAMME (suite de la discussion)

Sir John MAUD donne lecture du projet de résolution qu'il a établi en collaboration avec M. Seydoux. Dans cette nouvelle rédaction, il a été tenu compte des suggestions présentées au cours des discussions.

"Le Conseil exécutif :

1. approuve le projet pour l'Education de Base proposé dans le Programme sous "B", tel qu'il a été amendé à la lumière des discussions au cours de la présente session du Conseil;
2. invite le Directeur général à prendre le plus rapidement possible des dispositions pour mettre le projet sous l'autorité d'une personne qui travaillera d'accord avec le Comité d'Experts déjà nommé;
3. demande qu'une attention spéciale soit accordée, en vue de l'activité au cours des six mois à venir, à :
  - a) une définition de l'étendue de l'Education de Base, avec références spéciales aux conditions minima à satisfaire dans tous les pays, si l'Education, la Science et la Culture doivent servir à promouvoir et maintenir la paix et la sécurité;
  - b) un ou plusieurs des projets-types auxquels il est fait allusion dans le programme;
  - c) la Conférence régionale en Chine;
  - d) l'Education de Base comme partie du projet de l'Amazonie Hylienne;
4. en ce qui concerne l'Hygiène, l'Agriculture et le Progrès économique, il faut établir une collaboration complète avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies avant que l'action soit entreprise par l'Unesco;
5. un rapport sur les progrès accomplis devrait être soumis au Conseil avant la prochaine Conférence générale, indiquant avec plus de détail l'étendue du projet, ses méthodes d'application et les mesures déjà prises;
6. dans l'exécution de ce projet, surtout en ce qui concerne la nomination de conseillers ou experts consultatifs, la préparation de suggestions et la fourniture de matériel, il faudra tenir compte des traditions historiques, culturelles et linguistiques du pays visé.

Le Dr. SOMMERFELT appuie le projet de résolution ainsi amendé,

Mis aux voix, ce projet est adopté à l'unanimité.

C. Education pour le développement de la compréhension entre les nations

Le PRESIDENT ouvre la discussion sur ce chapitre du programme.

M. VERNIERS désire présenter tout d'abord quelques remarques qui permettront peut-être de rendre plus opérant tout ce qui peut être entrepris sous B. Certains points, intéressant l'un ou l'autre projet, se retrouvent plus loin. C'est ainsi que dans la deuxième partie du Programme (page 11, paragraphe 3) est prévue une Charte du Corps enseignant et il désire remarquer à ce propos que, tout en reconnaissant la grande importance d'améliorer les programmes et les méthodes d'enseignement, il en attache une plus grande encore à la qualité des maîtres. C'est une vérité reconnue par tous que l'essentiel est d'avoir de bons maîtres, mais on ne saurait trop la répéter. Pour promouvoir une meilleure éducation de base, il importe avant tout que les maîtres soient rétribués d'une façon convenable, leur permettant d'occuper une place honorée et d'éviter que les soucis matériels trop pesants les empêchent de se consacrer tout entiers à leur œuvre éducative. C'est pourquoi M. Verniers se réjouit de cette initiative de l'Unesco qui, en faisant voter un barème convenable par les Gouvernements, accomplira une œuvre des plus méritoires, apportant ainsi un sérieux appui à toute action qui pourrait être entreprise sous B.

M. CARNERO indique que cette question figure à l'Ordre du Jour (Point 4) de la Conférence mixte que le Bureau International de l'Education et l'Unesco doivent tenir à Genève en juillet prochain.

Tout en n'ayant pas pris part au débat général de la veille, M. PARNA-PEREZ vient à souligner qu'il est d'accord avec les lignes générales du Programme, ainsi qu'avec les remarques de ses collègues. Le Conseil ne doit pas critiquer trop sévèrement les proportions des entreprises envisagées par l'Unesco. Abondance d'idées vaut mieux que pénurie, mais il s'agit maintenant, pour le Conseil, d'opérer un choix parmi les propositions du Secrétariat et d'indiquer lesquelles sont susceptibles d'une exécution immédiate.

Il présente ensuite deux remarques sur le point C. La première a trait à la réforme des manuels scolaires et, notamment, des manuels d'histoire. Il avait été question, avant la guerre, de l'établissement d'un manuel universel et il constate avec satisfaction que cette idée a été abandonnée et que l'Unesco envisage la réforme des manuels sur le plan national ainsi que l'établissement d'une liste des accords bilatéraux ou régionaux intervenus à ce jour. Selon lui, c'est non seulement la meilleure, mais la seule méthode applicable. Il faut se méfier de la confusion de mots qui n'ont pas le même sens, comme par exemple national et nationaliste; national désigne un sentiment indestructible, nécessaire, et ce n'est qu'en s'exagérant qu'il devient nationaliste, générateur d'hostilité et condamnable. A son sens, il est impossible d'empêcher chaque nation d'enseigner l'histoire à sa façon; chaque peuple ayant un intérêt évident à enseigner à ses enfants l'histoire de leurs ancêtres; on ne peut espérer susciter un intérêt égal en enseignant l'histoire universelle, mais ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de faire naître des sentiments d'hostilité envers d'autres pays.

M. PARRA-PEREZ se félicite que l'on ait renoncé à l'idée agitée pendant la Conférence générale, de travailler à l'établissement d'un manuel unique pour l'enseignement de l'histoire, chose qu'il trouve irréalisable, il estime, en outre, que le rôle de l'Unesco va au-delà de l'établissement d'une liste des accords bilatéraux existants, et qu'elle devrait s'attacher à faire adopter cette méthode par tous les pays. Il cite à ce propos l'exemple de l'accord intervenu entre l'Argentine et le Brésil qui a entraîné des réformes en ce sens.

M. VERNIERS remarque que, si dans l'ensemble les projets contenus dans le Point C lui donnent satisfaction, il ne saurait accepter le point de vue de M. Parra-Perez. Si les accords bilatéraux conclus entre différents pays au sujet des manuels d'histoire sont à recommander, l'expérience des vingt dernières années a montré combien il est difficile d'aboutir à un résultat pratique, surtout pour les vieux pays dont l'histoire est déjà longue. S'il souhaite voir poursuivre avec tact, ténacité et patience cette expérience, il estime d'un très haut intérêt d'insérer l'histoire nationale dans l'histoire universelle. Les manuels nationaux d'histoire générale ne consacrent qu'une place infime à l'histoire des pays non européens et il a été effrayé de constater, dans le cas d'un manuel belge, qu'une page et demie seulement était consacrée à l'histoire si importante des Etats-Unis. Si le Conseil doit se conformer aux indications de la Conférence générale qui a rejeté l'idée de la rédaction d'un manuel d'histoire international, M. Verniers souhaiterait voir mettre à la disposition des maîtres, surtout du second degré, non pas un manuel néo-variétur, mais un ouvrage conçu sur le plan de la civilisation plutôt que sur celui de la politique. Il faut mettre l'accent sur la collaboration de tous les peuples à l'oeuvre de la civilisation.

Tout en reconnaissant l'intérêt de ces échanges de vues, M. McLEISH fait observer que le Conseil ne dispose que d'un temps très limité pour examiner tous les points figurant à l'Ordre du Jour. Le chapitre C pourrait peut-être être adopté dans son ensemble.

Le PRESIDENT remarque qu'il appartient au Conseil de choisir ses méthodes de travail. Il peut, reconnaissant que le Programme est d'accord avec les intentions de la Conférence, l'accepter comme un tout, ou passer à la discussion point par point qui, selon lui, donnerait peut-être des résultats plus rapides.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ propose l'adoption du Chapitre C.

M. SEYDOUX, tout en appuyant la proposition du Dr. Martinez-Baez, présente quelques réserves. Le paragraphe 3 (Centres d'Etudes Internationales) serait plus à sa place dans le Chapitre D, Sciences Sociales, que dans celui de l'Education; le paragraphe 5 (Clubs de Relations Internationales), s'il ne soulève pas d'objection de principe, n'avait reçu que la priorité 2 en novembre. Enfin, le paragraphe (c) (Collection à l'Unesco de manuels scolaires), tout en étant intéressant, ne lui semble pas urgent et entraînerait des dépenses considérables. Il demande sa suppression.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que le projet discuté n'est pas à proprement parler un projet de la Section d'Education, mais un de ces projets multiformes impliquant une action de différentes Sections du Secrétariat. Aussitôt qu'un Directeur compétent sera nommé, ce programme sera regroupé et organisé.

M. SEYDOUX accepte ce point de vue à condition que la question des Centres d'Etudes Internationales sera confiée, le moment venu, à un spécialiste des Sciences sociales, et non pas des questions d'Education.

M. MacLEISH approuve également le projet sous réserve qu'il soit spécifié que c'est une tentative de grouper administrativement des points différents destinés à être regroupés plus tard, qu'il soit tenu compte des priorités établies en novembre et que toutes les questions qui ne sont pas du domaine de l'Education soient considérées par les Sections compétentes.

Le Dr. WALKER se réserve de revenir sur sa proposition quand le Conseil discutera le Point E. Il regrette la hâte avec laquelle le Conseil est contraint d'examiner un programme qui représente toute l'oeuvre de l'Unesco et soulève la question de toutes ses méthodes. Il est regrettable de devoir traiter de façon si rapide des problèmes aussi importants - véritables sommets dans l'oeuvre de l'Unesco, - alors qu'il appartient au Conseil de juger de leurs difficultés et de les aplanir. Il se réserve de revenir sur certains points quand on en viendra à discuter la coopération avec d'autres Organisations, ce projet étant de nature à illustrer l'oeuvre qui peut être accomplie en collaboration avec les Gouvernements.

Le PRESIDENT rappelle que les membres du Conseil sont parfaitement libres d'exprimer leurs opinions et de mener les débats comme ils l'entendent. Il croit qu'il faudrait examiner chaque point pour constater s'il est conforme au désir de la Conférence ou s'en écarte; certains points nouveaux pourraient être présentés à la prochaine Conférence.

Le Dr. SOMERFELT appuie la motion présentée par le Dr. Martinez-Baoz, telle qu'elle a été modifiée par M. MacLEISH. Il ajoute qu'il y aurait intérêt à mener à bonne fin l'action prévue au 6 (a), avant la Conférence de Mexico, étant donné son importance et les accords internationaux qu'elle entraîne.

M. PARRA-PEREZ se déclare d'accord avec le Dr. Martinez-Baoz et serait disposé à accepter sa proposition si, toutefois, elle n'entraîne pas la limitation du droit de parole des membres sur tous les points du programme.



Le Dr. WALKER accepte le projet dans son ensemble sous réserve de certaines remarques qu'il présentera au cours de la discussion de la Section E.

M. FALSKI reconnaît l'importance du point du programme en discussion et, si un examen d'ensemble lui semble fort opportun, il y a lieu également d'entrer dans le détail. Les points signalés semblent choisis un peu au hasard. Les manuels scolaires ne sont pas tout, c'est avant tout du personnel enseignant qu'il y a lieu de se préoccuper. L'enseignement des langues vivantes ne figure pas au programme, pas plus que la correspondance scolaire internationale. Dans cette dernière question il serait facile d'entrer en rapport avec la Fédération Internationale des Organisations de Correspondance et Echanges scolaires à Paris, la Croix-Rouge, etc... La question des Cours de vacances universitaires pour étranger n'est pas indiquée non plus; enfin, M. Falski signale l'intérêt d'une Conférence des Syndicats de Professeurs et Instituteurs. Ces derniers constituent un élément convaincu sur lequel pourrait s'appuyer fort utilement l'Unesco.

Sir John MAUD est d'accord avec M. Falski sur l'importance des échanges d'étudiants et de professeurs; le point 7 (Enquêtes sur les programmes d'échanges plus vague, pourrait être supprimé et remplacé par les échanges d'étudiants et de professeurs. Il remarque, en passant, qu'il déteste l'expression "work-shop" qu'il désire voir disparaître du 2 (texte anglais). D'autre part, dans le libellé du point 5 (Clubs de Relations Internationales), il propose de supprimer le mot "relations" qui n'ajoute rien, et de le remplacer, au besoin, par un terme plus pittoresque et plus susceptible d'enflammer l'imagination de la jeunesse.

Le DIRECTEUR GENERAL remercie Sir John MAUD de sa contribution et lui demande si, d'attirer l'attention sur ces points des personnes chargées de l'exécution du programme, lui donnerait satisfaction.

Sir John MAUD se déclare d'accord.

M. FALSKI demande si la collection de manuels scolaires et des programmes, envisagée à l'Unesco, ne pourrait être constituée par voie d'échanges dans différents pays, par les soins des Commissions nationales, au lieu de tout grouper à Paris.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ propose que le Conseil approuve la Section C du Programme : Education pour le développement de la Compréhension internationale, sous réserve des conditions suivantes :

- que le Centre d'Etudes internationales soit inclus dans le programme de la Section des Sciences sociales ou que la direction en soit assurée par un spécialiste des Sciences sociales;

- que compte soit tenu des priorités établies lors de la Conférence générale en novembre 1946;

- que, reconnaissant que le projet est formé par la réunion d'activités relevant des programmes de différentes Sections, le Secrétariat soit invité à mettre au point les méthodes de travail propres à réaliser l'unité du projet et l'efficacité de son activité.

Cette résolution est adoptée.

#### D. Recherche des informations

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que c'est là une question qui intéresse toutes les Sections. Pour que les Etats Membres ne se trouvent pas submergés par des questionnaires multiples émanant de diverses Sections et pour que l'Unesco puisse réunir facilement les renseignements qui lui sont nécessaires pour la préparation de son Annuaire sur l'Education, la Science et la Culture dans le Monde, il faut que quelqu'un au Secrétariat soit chargé de coordonner les recherches entreprises par les différentes Sections.

S.Exc. le Dr. Jan OPOCENSKY signale que la Tchécoslovaquie est prête à donner tous les renseignements qu'on lui demandera, mais que ces renseignements ne pourront être fournis que dans sa langue nationale. Il faut donc que l'Unesco prévienne le personnel nécessaire pour les traduire.

M. SEYDOUX propose l'adoption, sans débats, de l'Article D. Cette proposition est approuvée par Sir John Maud.

L'Article D est adopté.

#### E. Coopération avec d'autres Organisations

Le Dr. E.R. WALKER considère que deux problèmes se posent à propos de cet Article E :

1. En ce qui concerne les rapports de l'Unesco avec les autres institutions spécialisées pour l'exécution du programme, il estime que le rôle que doit jouer l'Unesco a encore besoin d'être précisé. Il a été désigné avec trois autres membres du Conseil exécutif pour rencontrer, le mardi 15 avril, les représentants de la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de la Santé.

Cons.Exec./2e Sess./S.R.4 (rév.)

F.

Il faudrait que le Conseil exécutif définisse d'ici là la manière dont l'Unesco doit envisager la coopération avec les organisations de ce genre. Les différentes institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la Santé ou l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture ont, d'après les Conventions mêmes qui les ont créées, des tâches bien définies dans le domaine de la recherche, de l'éducation et de l'organisation d'institutions scientifiques dans leurs sphères d'action propres. Elles sont néanmoins amenées à accomplir des travaux et des recherches qui pourraient faire double emploi avec les activités de l'Unesco. Il faut donc que le rôle de l'Unesco soit défini clairement. Le Dr. Walker voudrait voir l'Unesco adopter une ligne de conduite selon laquelle elle laisserait, dans certains domaines bien délimités, l'initiative des recherches aux institutions spécialisées. Le champ d'action de l'Unesco est en effet si vaste qu'elle ne peut se permettre de procéder à des travaux qui sont déjà accomplis par d'autres. Il faudrait qu'elle concentre ses efforts sur les problèmes dont personne ne s'occupe. Pour les autres questions, que les Gouvernements s'attendent d'ailleurs à voir résoudre par les institutions spécialisées qu'ils ont créées pour cela, l'Unesco devrait se borner à apporter son aide. Elle pourrait aussi parfois demander aux institutions spécialisées d'élargir, éventuellement avec son concours, le cadre de leurs recherches, en tenant compte des intérêts plus étendus de l'Unesco.

2. A propos des méthodes de travail que doit employer l'Unesco dans ses relations avec les Gouvernements, avec les Commissions nationales ou avec les peuples des Etats Membres, le Dr. Walker rappelle que la Convention créant l'Unesco prévoit que cette Organisation doit encourager la collaboration entre les Nations, ce qui n'est pas la même chose que de réunir des renseignements provenant des différentes nations. C'est pourquoi le Dr. Walker présente au Conseil exécutif le projet de résolution suivant :

"Tenant compte des buts de l'Unesco et de ses méthodes de travail tels que les définit la Convention, le Conseil exécutif décide que le programme adopté par la Conférence générale sera mis en oeuvre, dans toute la mesure du possible, par des mesures impliquant la participation active des Gouvernements Membres et des organismes nationaux de coopération, ainsi qu'une collaboration entre eux. En conséquence, le Conseil décide ce qui suit :

1. Toutes enquêtes et recherches devront être confiées aux membres aussi souvent que possible, et le Secrétariat devra s'efforcer, par tous les moyens dont il dispose, d'encourager et d'aider les membres plutôt que d'effectuer en fait les recherches au sein du Secrétariat. (Il sera par conséquent nécessaire de consulter les Gouvernements Membres lorsque des projets d'enquêtes seront à l'étude, afin que les demandes de l'Unesco soient adaptées aux ressources et aux intérêts des Pays Membres.)

2. Les Gouvernements Membres (soit individuellement, soit collectivement) devront être invités à se charger de l'organisation de fait et de la direction de toutes conférences spéciales, stages d'études pratiques, "projets témoins", etc... que pourraient comporter les programmes approuvés. Le Secrétariat pourrait employer toutes ses ressources pour stimuler ces projets et aider à leur mise en oeuvre plutôt que d'en entreprendre lui-même la réalisation.

3. Le Secrétariat devra étudier et proposer toutes autres méthodes pratiques permettant aux Gouvernements Membres (et à leurs peuples) de tenir l'engagement qu'ils ont pris aux termes de la Convention de "développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre".

Le Dr. Walker reprend point par point cette résolution.

A propos du paragraphe 1, il insiste sur la nécessité de faire participer activement les Gouvernements aux travaux et aux recherches. Par exemple, dans le cas du projet exposé au paragraphe 6 de l'Article C (préparation d'une méthode-modèle pour l'analyse des Manuels scolaires), le Dr. Walker considère que c'est là une tâche qui devrait être effectuée non par le Secrétariat, mais par trois ou quatre pays de tendances différentes qui collaboreraient à la réalisation pratique du projet, le Secrétariat jouant simplement un rôle de coordination.

A propos du paragraphe 2 du Projet de Résolution, le Dr. Walker cite un autre exemple, celui des Cours pratiques de Vacances pour les Educateurs dont il est question au paragraphe 2 de l'Article C. Il serait souhaitable que le Directeur général invitât deux ou trois pays ayant des écoles célèbres des Sciences sociales à s'occuper de l'organisation de ces cours plutôt que de laisser le Secrétariat s'en occuper seul. Il n'y a d'ailleurs pas de raison de choisir Paris comme centre de ces cours. Il y a intérêt à ce que les activités de l'Unesco ne s'exercent pas exclusivement à Paris, mais dans le monde entier, car il se pourrait que quelque autre pays offre un cadre plus favorable à ces cours.

Le paragraphe 3 constitue plutôt une suggestion au Secrétariat au sujet des activités destinées à encourager une collaboration entre les membres de l'Unesco.

Le Professeur CARNEIRO, tout en rendant hommage à l'expérience du Dr. Walker, hésite à appuyer sa proposition. Il craint, en effet, qu'elle ne risque de priver l'Unesco de sa mission et d'enlever de l'unité à ses travaux. Il lui semble dangereux de déléguer aux Etats les tâches de l'Unesco, tâches qu'il importe essentiellement d'accomplir dans un esprit international.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ, soulevant à propos des rapports avec les institutions spécialisées un point de détail, demande si le Conseil exécutif ne pourrait pas prendre les dispositions voulues pour donner des instructions précises à ceux de ses membres qui doivent rencontrer mardi les représentants de la Commission intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé.

Sir John MAUD, tout en reconnaissant l'intérêt de la question posée par le Dr. Martinez-Baez, estime qu'il ne faut pas s'écarter pour le moment de la discussion générale concernant le projet de résolution du Dr. Walker. Il rappelle que lors de la dernière Conférence générale, la délégation du Royaume Uni a été d'avis que l'activité de l'Unesco devrait s'exercer non seulement à Paris mais dans tous les pays. Il fait toutefois se rappeler que l'Unesco a une double fonction : d'une part, accomplir pour son propre compte certains travaux, d'autre part, aider les

différents pays à accomplir des tâches diverses. Faut-il le projet de résolution du Dr. Walker tend-il à restreindre d'une manière excessive la portée de ces deux fonctions. C'est pourquoi Sir John Maud propose d'apporter à la résolution du Dr. Walker deux modifications :

Au point 1, on pourrait remplacer les mots : "Toutes enquêtes et recherches devront être confiées aux membres aussi souvent que possible" par les mots : "Toutes enquêtes et recherches devront être confiées aux membres, à des organisations internationales compétentes ou à des groupes de particuliers de différents pays, aussi souvent que ce sera possible et opportun".

C'est, en effet, au Secrétariat qu'il appartient de juger s'il convient de confier telle ou telle tâche à un Gouvernement ou à une organisation donnée.

Au point 2, Sir John Maud propose le remplacement des mots : "se charger de" par les mots : "collaborer le plus possible à", qui n'évoquent pas l'idée d'une activité aussi directe.

Reprenant à titre d'exemple la question des cours d'été pour les éducateurs, Sir John Maud fait remarquer que si, comme l'a suggéré le Dr. Walker, on chargeait deux ou trois pays de l'organisation de ces cours, ils ne pourraient jamais avoir lieu dans six mois. Si l'on veut que l'organisation de ces cours soit rapide, il faut que ce soit le Secrétariat qui s'en charge.

M. SEYDOUX considère que le Dr. Walker a soulevé une question qui touche à la ligne de conduite même de l'Organisation et qui relève plus de la Conférence générale que du Conseil exécutif. Il estime qu'il serait dangereux pour l'Unesco de confier aux organismes nationaux un grand nombre de projets. Les organismes nationaux présentant une importance très variable suivant les pays, on risquerait en effet de donner ainsi une prépondérance marquée à certains pays, ce qui serait contraire à l'esprit de l'Unesco.

M. Seydoux se déclare en faveur de l'adoption du paragraphe E, tel qu'il est rédigé actuellement. Cette proposition est appuyée par M. PARRA-PÉREZ.

Le Professeur PHOTIADES estime que la proposition du Dr. Walker ne saurait être acceptée par les hommes de science du fait qu'elle tend à limiter la liberté de la recherche. Les savants doivent pouvoir poursuivre leurs recherches comme ils l'entendent, et trouver toute l'aide possible auprès de l'Unesco, c'est pourquoi le Professeur Photiades se rallie aux opinions émises par le Professeur Carneiro et par M. Seydoux.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ se déclare prêt à appuyer le projet de résolution du Dr. Walker avec les amendements proposés par Sir John Maud. Il rappelle que déjà à Londres, en 1946, les Comités chargés de la préparation du programme avaient insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et que les Polonais, en particulier, avaient exprimé le désir de ne pas voir l'activité de l'Unesco s'exercer exclusivement à Paris.

M. MacLEISH se déclare également en faveur du projet de résolution du Dr. Walker avec les amendements proposés par Sir John Maud. Il souligne que rejeter le paragraphe 2 de ce projet de résolution équivaudrait à dire que l'Unesco ne doit pas faire usage des Commissions nationales.

Le PRESIDENT demande si le Dr. Walker accepte les amendements proposés par Sir John Maud.

Le Dr. WALKER se déclare prêt à accepter ces amendements. Il précise qu'il n'a nullement eu l'intention, en faisant cette proposition, de limiter la liberté de la recherche. Il voudrait simplement voir l'Unesco accorder la priorité aux tâches dont personne encore ne s'occupe. Il ne demande pas non plus que l'Organisation change sa ligne générale de conduite. Il plaide simplement en faveur d'une méthode de travail qui ferait appel aux Gouvernements et aux organismes des différents pays. Il y a certaines tâches qui peuvent être accomplies à l'intérieur du Secrétariat, d'autres au contraire qui ne peuvent l'être qu'en dehors du Secrétariat. Il faut avant tout avoir toujours présent à l'esprit le but que l'on poursuit : le maintien de la paix. Il espère que le Conseil exécutif approuvera le projet de résolution qu'il a présenté avec les amendements proposés par Sir John Maud.

Le Professeur CARNEIRO estime que la résolution du Dr. Walker est en contradiction avec les buts de l'Unesco. Le budget de l'Unesco a en effet été voté par les Gouvernements pour permettre à l'Unesco de réaliser en leur nom certaines tâches. On ne saurait maintenant demander aux Gouvernements en question d'effectuer eux-mêmes ces tâches. Cela entraînerait pour eux une double dépense que certains petits pays seraient dans l'incapacité de supporter.

D'autre part, certaines enquêtes ne sauraient être conduites de manière impartiale par des fonctionnaires nationaux. Seul le Secrétariat dispose du personnel international capable d'effectuer ces enquêtes de la manière voulue.

Le Professeur Carneiro croit donc, pour ces raisons, devoir voter contre la proposition du Dr. Walker.

Le PRESIDENT met aux voix la proposition de M. Seydoux qui tend à approuver la Section E du programme, sans adjonction de la résolution du Dr. Walker.

Cette proposition est rejetée par 9 voix contre 6.

On vote ensuite sur l'Article E, avec addition du projet de résolution du Dr. Walker, tel qu'il a été amendé par Sir John Maud.

L'ensemble est approuvé par 11 voix contre 7.

F. Echange de personnes - Bourses d'Etudiants et de Professeurs

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que l'Unesco a eu la chance de pouvoir s'asse-  
rer, pour l'étude de ce projet, de la collaboration d'un expert remarquable,  
M. Marchal, de la Fondation Rockefeller.

Le Professeur CHEN YUAN propose que l'on passe à l'adoption de l'Article F.

Sir John MAUD appuie la proposition de M. Chen Yuan à condition que l'on ne  
cherche pas éventuellement, après avoir consulté M. Marshall, à restreindre le  
rôle du Secrétariat en ce qui concerne, en particulier, l'octroi des bourses  
individuelles.

L'Article F est adopté.

G. Convention du Droit d'Auteur

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'ici encore, l'Unesco a dû avoir recours à  
un Comité d'Experts dont les travaux pourront se poursuivre jusqu'en 1948.

M. SEYDOUX propose l'adoption de l'Article G.

Le Professeur L. VERNIERS demande si le Secrétariat ne devrait pas prendre  
des mesures en vue de la réunion, à Bruxelles, d'une Commission chargée de revoir  
la Convention de Berne sur le Droit d'Auteur, Commission qui devrait se tenir  
vers la fin de 1947.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que lors de la dernière Conférence générale,  
M. Kuypers lui a indiqué qu'il n'était pas souhaitable que cette Commission se  
réunisse avant 1948.

Le Professeur CARNEIRO appuie la proposition de M. Seydoux tendant à l'adop-  
tion de l'Article G.

L'Article G est adopté.

(La séance est levée à 18 h.30.)

PARIS, le 12 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIFDeuxième Session

Procès-verbal de la cinquième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, Paris 16e, le samedi 12 avril 1947 à 9 h. 45

Sont présents :Président : Son Exo. M.V. DORE (Canada)Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)Membres

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exo. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Royaume-Uni)  
S. Exo. Dr. Jan OPOLENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exo. M.O. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M.A. PHOTLADES (Grèce)  
Sir Sarypalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. JOHNSON (Norvège)  
M.P. VERVILERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M.N. SEYDOUX (France) (suppléant de M.P. AUGER)Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'HommeBureau international du Travail : Mme MORILL, Correspondante du B.I.T. à Paris.



Point 8 de l'Ordre du Jour : Programme 2ème partie, Chapitre A : EDUCATION

M. SEYDOUX déclare proposer l'adoption du chapitre A, en considérant des priorités approuvées par la Conférence générale. Il fait ensuite remarquer que le projet relatif à l'éducation des adultes semble plus ambitieux celui qu'avait adopté la Conférence. Il est chargé par la Commission nationale française d'attirer l'attention sur le fait que les alinéas b, d et e du paragraphe 1 n'ont pas fait l'objet d'une décision de la part de la Conférence. La Conférence a assigné la troisième priorité au paragraphe 3 (Charte du Corps enseignant). Elle a admis que le paragraphe 4 se appliquait aux pays dévants. Le paragraphe 5 n'a pas été adopté par la Conférence, et le Conseil exécutif devrait étudier la question.

M. FALSKI déclare que la deuxième partie ne se présente pas sous la forme voulue. On distingue malaisément les tâches présentes des tâches à venir. En ce qui concerne le paragraphe 5 (rééducation des pays ex-ennemis) il soumet le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif décide qu'en ce qui concerne le programme de rééducation des pays ex-ennemis :

1. L'enquête sur la possibilité d'admettre les pays ex-ennemis à participer au programme de l'Unesco, sera limitée, au cours de la période initiale, à l'observation attentive de la neutralité véritable et des tendances des populations de ces pays, par rapport à l'idéal de paix et de compréhension internationale.
2. Aucune action en faveur des pays ex-ennemis ne sera entreprise par le Secrétariat sans une décision de la part du Conseil exécutif.

Il propose que le Conseil exécutif rejette sans discussion les suggestions du Secrétariat tendant à reconstituer la Bibliothèque coloniale allemande. A son avis, le projet de Charte du Corps enseignant peut être incorporé au projet de Conférence des Syndicats de l'Enseignement.

M. MacLEISH ne voit pas très bien le rapport qui existe entre les trois projets principaux énumérés dans la première partie, et les autres projets. Si l'on ne spécifie pas nettement que ces derniers projets ont une priorité secondaire, il se verra obligé de rejeter le chapitre, dans son ensemble.

Il a été frappé par l'absence, dans le texte de ce chapitre, de toute référence à l'idéal de paix et de sécurité qui est l'un des principaux buts de l'Unesco. Il préconise la nécessité d'en revenir aux priorités fixées par la Conférence.

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que rien n'indique que les trois projets mentionnés à la première partie aient priorité absolue sur les projets de la deuxième partie. Certains de ces derniers sont d'une extrême importance, en particulier, l'étude des tensions menaçant la paix, et le projet relatif à l'Amazonie hyléenne. Il a fallu, en outre, incorporer dans le programme les travaux de la Section de Philosophie et Humanités.

Aucune référence particulière n'a été faite dans ce chapitre au maintien de la paix et de la sécurité, parce qu'on a admis que le Préambule insistait suffisamment sur cette idée. Le projet relatif à l'éducation des adultes a été mis en avant, parce qu'on a pensé pouvoir obtenir des résultats plus rapides dans ce domaine. Pour ce qui est de la question des priorités, elles ont été modifiées à la lumière des débats de la Section permanente et des réunions d'Experts. La proposition concernant la Bibliothèque coloniale allemande a déjà été éliminée du programme. Quant aux travaux de la Section des Sciences Exactes et Naturelles, ils ont été inclus dans cette partie en raison de l'extrême importance de cette activité spécialisée. Il convient de s'en préoccuper sans tarder si l'on veut que l'Unesco justifie le "S" de son nom.

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer qu'il s'agit d'un programme extrêmement résumé. Il existe d'autres activités de caractère permanent qui n'ont pas été expressément mentionnées.

Sir John MAUD se déclare prêt à appuyer la motion de M. Seydoux à la condition que celui-ci accepte d'ajouter à son texte les mots : "et à la décision du Conseil exécutif en ce qui concerne les trois projets sur la reconstitution, l'éducation de base et la compréhension entre les nations". Faisant allusion au rapport qui existe entre la première et la deuxième partie du programme, il considère qu'une priorité absolue ne doit pas être accordée aux trois grands projets communs à plusieurs sections. Il porte un grand intérêt à la question de l'éducation des adultes, mais estime que le projet d'une Conférence internationale de spécialistes peut entrer dans le cadre du projet relatif à la compréhension entre les Nations.

Le DIRECTEUR GENERAL exprime le vœu que la résolution ne soit pas adoptée sous sa forme actuelle. Ceci équivaudrait à en revenir purement et simplement aux priorités fixées par la Conférence. Tout le travail accompli depuis lors, aurait donc été inutile. Il propose de passer à l'examen de la deuxième partie, point par point. Plusieurs projets ont déjà été supprimés. Une liste de projets approuvés doit, de toute nécessité, être établie avant la fin de la session.

M. SEYDOUX, après en avoir conféré avec Sir John Maud, propose la note suivante :

X "La Section A de la Deuxième Partie du Programme est adoptée sous réserve que l'esprit et les priorités du Programme approuvé par la Conférence générale soient respectés et que compte soit tenu des décisions du Conseil exécutif concernant les projets de Reconstitution et Relèvement d'Education de base et d'Education pour le développement de la compréhension entre les Nations". X

M. MacLEISH est d'avis que l'on manque de temps pour accorder à ce projet l'examen qu'il mérite. Le Directeur général doit garder sa liberté d'action mais le rôle du Conseil exécutif est d'approuver le programme considéré comme un tout. Le mécanisme demande à être mis en place, mais l'Unesco doit faire preuve d'une certaine activité dès cette année. Il exhorte l'Unesco à former une ligne de conduite et à y consacrer tous ses efforts. Il accepterait la solution proposée par M. Seydoux et Sir John Maud, sous sa forme actuelle, et pourrait laisser le Directeur général sur l'idée que toute l'activité de cette année doit être nettement axée sur un centre. Les projets entrepris doivent rattachés aux trois projets principaux.

Le Dr. WALKER accepte la résolution avec certaines réserves. A son avis le programme proposé ne s'écarte pas de l'esprit de la Conférence. Il a fallu adapter les travaux aux leçons de l'expérience et de la situation internationale. Il convient de considérer les trois premiers projets comme constituant les aspects essentiels de l'activité de l'Unesco pour 1947. En ceci le Dr. Walker est d'accord avec M. MacLeish, mais il souligne que le travail des sections est également important car il constitue une oeuvre de coopération internationale à longue échéance. Ce travail n'est naturellement pas mis en relief comme les trois premiers projets.

A son avis, organisation et programme sont intimement liés. L'importance accordée aux trois grands projets est due aux problèmes posés par la résolution de la Conférence sur l'organisation du Secrétariat.

Le PRESIDENT indique que deux projets de résolution sont proposés à la séance, l'un émanant de M. Falski, l'autre de M. Seydoux. Ce dernier est appuyé par Sir John Maud.

Le DIRECTEUR GENERAL exprime le voeu de voir ajourner la discussion de la motion de M. Falski. Celle-ci serait examinée en liaison avec la question des Etats non membres.

Cons. Exec. / 2e Sess. / S.R. 5 (rev.)

F.

Le Dr. WALKER demande si l'approbation de la résolution implique l'approbation du paragraphe 5 (rééducation des pays ex-ennemis).

M. SEYDOUX fait remarquer que cette question a fait l'objet d'une proposition d'ajournement.

Le PRESIDENT déclare que le projet de résolution de M. Falski sera examiné à propos du point de l'Ordre du Jour relatif aux rapports avec les Etats non membres.

Revenant au projet de résolution de M. Seydoux, le DIRECTEUR GENERAL dit qu'il lui est favorable avec certaines réserves. Cette résolution semble impliquer que la Section permanente et le Secrétariat se sont écartés du programme et de l'esprit de la Conférence. Il demande au Conseil exécutif de préciser dans quelle mesure cela est vrai.

M. CARNEIRO se déclare prêt à appuyer la motion en lui donnant une portée générale, et non pas limitée à la partie A, puisqu'aussi bien elle peut s'appliquer à l'ensemble du programme. L'action de l'Unesco doit être déterminée par l'intérêt et l'importance du projet.

Sir John MAUD se déclare d'accord avec M. Carneiro. Si la résolution est adoptée sous sa forme actuelle, elle pourra servir de guide pour l'étude du reste du programme.

La résolution présentée par M. Seydoux, et amendée par Sir John Maud, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité, étant entendu que le chapitre 5 (rééducation des pays ex-ennemis) sera examiné à propos d'un autre point de l'Ordre du Jour.

DEUXIEME PARTIE - SECTION B. - BIBLIOTHEQUES

Le Docteur WALKER propose que ce projet soit adopté tel quel sans rien en retrancher. Il ajoute qu'on 1947 on devra se contenter de débuts modestes en cette matière.

Le Docteur MARTINEZ-BAEZ désire que le paragraphe ((1 b) dans le cadre de la Conférence de Mexico, en organisant : 1) une exposition des bibliothèques publiques) soit examiné plus tard lorsque l'on discutera du Mois de l'Unesco

M. MAOLEISH appuie la proposition du Dr. Walker au sujet du point 2 (Service Bibliographique). Il estime, comme ancien Directeur de la Bibliothèque nationale des Etats-Unis, que la question d'un "système de prêt" entre les bibliothèques constitue l'un des objectifs lointains les plus importants de l'Unesco; ce projet entraînant une grande dépense, il ne saurait être considéré comme une activité bibliographique de seconde zone.

Le DIRECTEUR GENERAL convient que le libellé de ce projet est trop condensé et il ajoute que ce point sera exposé à part. Le travail est déjà commencé pour créer un système de prêt entre bibliothèques.

M. SEYDOUX appuie également la proposition du Dr. Walker se rapportant à la page 2 du Bulletin de l'Unesco relatif aux bibliothèques. Il remarque que le principe de la publication en deux langues a été décidé à la Conférence de San-Francisco et que l'Unesco l'a également admis. Le Bulletin se compose de notices en anglais; seule l'introduction de ce chapitre est rédigée en anglais et en français. On ne doit pas oublier que beaucoup de personnes ne sont pas familières avec ces deux langues et, pour respecter l'esprit international, les deux langues doivent avoir la même importance.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que, dans les éditions ultérieures, on adoptera les deux langues dans toute la mesure du possible.

Le PRESIDENT propose l'adoption de la section 2b.

Adoptée

PARTIE II - SECTION C. - SCIENCES EXACTES & NATURELLES

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que l'aide aux organisations scientifiques internationales au moyen de subventions, etc., ne figure pas à la section C et doit figurer à un autre point, mais on espère que la vaste coopération internationale de certains de ces projets, entre autres le projet relatif à l'Amazonie hylsénne, encouragera la formation d'Unions internationales.

Cons. Exec./2e Sess./S.R. 5 (rev.)

F.

M. PARRA-PÉREZ approuve la Section C, mais désire poser une question. Envisage-t-on la création d'une seule mission de coopération scientifique en Amérique latine ? Il lui semble que ce serait insuffisant en raison de la difficulté des communications et de l'impossibilité qu'il y aurait à établir une liaison effective.

Au sujet du projet de l'Amazonie hyléenne, M. Parra-Pérez déclare qu'il ne parle pas comme représentant du Gouvernement du Venezuela, mais comme membre du Conseil exécutif, et qu'en conséquence, les opinions qu'il exprime sont purement personnelles. Il a des raisons de croire que son Gouvernement porte un très grand intérêt à ce projet et il serait disposé à lui donner son appui. Il a entendu deux critiques ou plutôt deux questions posées : on a demandé pourquoi l'Unesco s'intéressait particulièrement à la région de l'Amazonie hyléenne, et, d'autre part, pour quelle raison n'avait-elle pas choisi une autre région ? Il est facile d'y répondre.

Ce projet pourrait avoir des résultats dont la science, et notamment la médecine, tirerait un grand profit. Il apporterait la preuve, d'une part de l'intérêt que l'Unesco apporte à la science, et il montrera, d'autre part, que le but de l'Organisation est de réaliser la paix : on ne doit pas oublier, en effet, que le surpeuplement est une des causes de la guerre et que les vastes régions inexploitées recèlent en puissance des richesses et des possibilités qui en constituent une sorte de réserve pour le monde au point de vue démographique. Les Gouvernements dont ces territoires ressortissent se sont préoccupés depuis quelque temps de ce problème. Ainsi, par exemple, les efforts combinés des Gouvernements brésilien et vénézuélien, avec la coopération de l'aviation des Etats-Unis, ont abouti à des conclusions très intéressantes en ce qui concerne les communications entre les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque. Cela a été un essai fructueux de collaboration internationale. Il croit donc pouvoir dire que le Gouvernement vénézuélien prendra grand intérêt à ce projet qui offre beaucoup d'importance scientifique. Il est informé qu'il créera bientôt dans la région de l'Orénoque un Institut expérimental et de recherches, et il croit qu'il sera possible d'établir une liaison profitable entre ces deux projets. Il est très important de ne pas abandonner ce projet. M. Parra-Pérez propose alors qu'une troisième personne soit adjointe à la mission de l'Unesco, et que ce soit un savant ressortissant d'une nation sud-américaine intéressée.

Le Docteur MARTÍNEZ-BAEZ déclare qu'avant d'approuver la section C, on doit l'examiner avec beaucoup d'attention. Quelles organisations internationales doivent recevoir des subsides ? Il demande que lorsque l'on procédera à l'examen du budget, l'on donne au Conseil tous les renseignements sur les organisations auxquelles l'on pense accorder des subventions, les sommes allouées à chacune et la destination de ces sommes. Quant aux missions de coopération scientifique, il avoue qu'il partage les craintes de M. Parra-Pérez. A propos du paragraphe 1 (a), il déclare que ce serait un très long travail que de se mettre en relations avec tous les savants de l'Amérique latine, Il trouve les alinéas (b), (c), (d), etc... très intéressants, mais complexes, surtout le projet, visé au paragraphe (b), qui consiste à fournir des idées, etc...

S'il cite l'Amérique latine, ce n'est qu'à titre d'exemple, car la Chine, ainsi que d'autres immenses régions, offriront autant de difficultés. L'Unesco ne doit pas donner l'impression d'être trop ambitieuse, et il est d'avis qu'il convient de faire quelques réserves. Il rappelle qu'à la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de la Santé, le membre brésilien a demandé des

précisions sur ce projet, à propos de l'intervention de l'Unesco dans le domaine de la Santé.

Le Docteur Martinez-Baez ajoute qu'il désire recevoir des instructions en vue de la Commission mixte avec l'O.M.S.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare qu'il est heureux d'apprendre que M. Parra Perez et le Docteur Martinez-Baez voient avec faveur le projet de l'Amazonie hyléenne. Il précise que cette région a été choisie pour deux raisons :

Premièrement parce que le Gouvernement brésilien l'a proposée comme offrant un intérêt;

Deuxièmement, parce que ce projet répond aux principes généraux dont l'Unesco doit s'inspirer dans ses efforts pour réaliser la coopération dans le domaine scientifique international. Au sujet de la création de laboratoires internationaux de recherches, décidés par le Conseil Economique et Social des Nations Unies, le Directeur général déclare que, dans de nombreux cas, des laboratoires internationaux ne sont pas nécessaires, mais que, lorsqu'il s'agit de travaux scientifiques dans des régions entières encore inexploitées, ces laboratoires ont une très grande importance. Les forêts équatoriales présentent un intérêt tout particulier, et la région de l'Amazonie hyléenne a été choisie comme la région la plus vaste qui soit encore inexploree. Une Commission intergouvernementale des pays ayant des territoires dans la région envisagée sera constituée, et l'on ne peut rien faire d'autre avant que cette Commission ne se soit réunie, ce qui aura lieu probablement cet été.

Sir Sarvapalli RADHAKRISHNAN remarque que le respect dû à l'esprit et à la lettre des décisions de la Conférence générale a fait l'objet de nombreuses observations au cours de cette séance. Une comparaison des décisions prises par la Conférence générale dans le domaine des Sciences exactes et naturelles et du programme soumis actuellement au Conseil, fait ressortir certaines différences importantes. Les centres d'Etude de la nutrition ne figurent plus au nouveau programme. Ils ont été omis - à juste titre d'ailleurs - les problèmes de l'éducation médicale et de la nutrition étant, en premier ressort, du domaine de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'Unesco ne doit rien entreprendre qui puisse sembler du braconnage sur les chasses gardées d'autres institutions spécialisées. La Conférence des représentants de l'O.M.S. et de l'Unesco, qui doit se réunir mardi après-midi, examinera la question des centres d'étude de la nutrition et décidera une action commune. Une coopération entre les institutions spécialisées des Nations Unies est essentielle à un progrès des travaux des Nations Unies.

Le projet de l'Amazonie hyléenne figure aux deux programmes.

Enfin, le troisième point relatif à la création de missions de coopération scientifique est envisagé de façon différente dans les résolutions

de la Conférence générale et dans les propositions actuellement soumises par le Secrétariat. La Conférence générale avait décidé d'établir quatre missions de coopération scientifique, en Chine, aux Indes, dans l'Amérique latine et dans le Moyen-Orient. Dans le programme, tel qu'il est soumis actuellement au Conseil, les Indes sont omises. Sir Sarvopalli Radhakrishnan ne sait qui est responsable de cette omission; si c'est la Section permanente ou le Secrétariat, ou encore une Section du Secrétariat, Section du Programme ou Section administrative. Qui que ce soit, c'est faire violence à l'esprit et à la lettre de la résolution de la Conférence générale. Son collègue, Mr. Bhabha, qui présidait la Section des Sciences exactes et Naturelles, avait été enthousiasmé par cette décision de la Conférence générale qui avait été accueillie avec joie aux Indes. S'il n'y était pas donné suite, la population des Indes éprouverait une vive déception.

Quand des suppressions de cet ordre sont faites, on invoque la réduction du budget. Si les ressources financières ont été réduites, c'est au Conseil exécutif et non pas au Secrétariat qu'il appartient de décider quel point du programme doit être supprimé. Sir Sarvopalli Radhakrishnan estime que le sort fait au projet de mission scientifique aux Indes par le Secrétariat, constitue une injustice.

Le DIRECTEUR GENERAL est en faveur de la nomination de savants sud-américains et il ajoute que le Docteur Cornu demandera aux Gouvernements intéressés d'encourager de jeunes savants à travailler sous sa direction. Au sujet des missions de coopération scientifique, le Directeur général propose que l'Unesco s'en remette à la grande expérience du Docteur Needham qui, en Chine, pendant la guerre, a créé une mission de ce genre; cette mission ne différerait de celles qui sont envisagées dans le présent chapitre qu'en ce qu'elles étaient bi-partites au lieu d'être internationales.

Quant aux difficultés de liaison et de communication, il désire faire observer que les chefs de mission et leurs adjoints seront en déplacement pendant plus de la moitié du temps, -et cela, par avion- et qu'il n'y aura donc qu'un centre d'importance réduite. Ce qui importe surtout au sujet des missions scientifiques, c'est qu'elles ne soient pas autonomes, mais dépendent du Siège central qui s'efforcera de leur fournir des informations et du matériel.

M. CARNEIRO fait observer que le Livre vert de la Conférence générale a assigné aux Sciences Exactes et Naturelles une place très importante et que la brochure de l'Unesco intitulée "La Science et l'Unesco" présente un programme qui justifie tous les espoirs de voir aboutir les propositions de la Conférence générale. Toutefois, si l'on compare le Livre vert et le programme actuel, on observe une différence regrettable due sans doute à des raisons budgétaires. Il est à craindre que l'on voit disparaître de l'Unesco la lettre "S". Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, la question de la nutrition a été passée sous silence; on espère toutefois que l'Organisation mondiale de la Santé s'y intéressera lors de la préparation des projets à venir.

En ce qui concerne le projet de l'Amazonie hyléenne, on n'a pas avancé aussi rapidement qu'il eût été désirable. Ce projet a été proposé à Londres

Cons. Exco./2e Sess./S.R. 5 (rev.)

F.



l'année dernière; malgré tout, ce n'est qu'en juillet ou août 1947 qu'on a réuni une conférence pour déterminer les grandes lignes du projet. Il est donc peu probable que des mesures effectives soient prises pendant l'année en cours. Des missions de coopération scientifiques sont envoyées en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Amérique latine, mais ces régions sont trop vastes pour que l'on puisse obtenir des résultats pondérables avant six mois. Les personnes envoyées en mission sont éminemment compétentes; toutefois, la région et la langue ne leur sont pas suffisamment familières. De grandes difficultés surgiront donc et il s'agira d'une oeuvre de longue haleine impossible à terminer en 1947.

Le Professeur CARNEIRO aimerait appuyer la proposition de M. Parra-Perez tendant à la nomination d'un savant sud-américain attaché à la mission de l'Unesco, mais il ne trouve pas satisfaisante la suggestion du Directeur général. Ce dont on a besoin, ce n'est pas d'un jeune homme sous la direction des autres savants, mais d'une forte personnalité jouissant en Amérique du Sud d'un grand prestige, d'un collaborateur tout aussi distingué que les autres, car la collaboration de dix nations au moins pose des problèmes politiques et sociaux. En vue d'obtenir une aide financière de la part des Gouvernements, l'Unesco doit affecter certains crédits à la mission de l'Amazonie hyléenne et donner aux Gouvernements une idée de l'importance de la contribution que l'on attend d'eux. Il suggère qu'un représentant scientifique de l'Union pan-américaine soit invité à la Commission internationale en Amérique du Sud à la fin de l'année et qu'une invitation spéciale soit également envoyée à l'Institut mexicain pour l'étude de la vie indigène.

Il exprime sa confiance dans les deux hommes que l'Unesco envoie pour mettre en oeuvre le projet de l'Amazonie Hyléenne. Il fait l'éloge des travaux accomplis en Malaisie par le Dr. Corner (Royaume-Uni) et de ceux qu'a accomplis le Dr. Malamos (Grèce) à l'Institut tropical de Hambourg. L'Amérique latine leur réserve le meilleur accueil. Il déclare que ce n'est certes pas l'Organisation de la Santé qui objectera à la présence d'un docteur dans cette mission. Le projet de l'Amazonie hyléenne vise au maintien de la paix tout autant qu'au progrès de la Science. Il rend également hommage à la compétence du Dr. Needham, comme chef de la Division.

M. PARRA-PEREZ se déclare convaincu que le Conseil exécutif se félicitera de la participation de la France, de la Grande-Bretagne et de la Hollande au projet sur l'Amazonie hyléenne, projet qui présente pour eux le plus grand intérêt en regard à leurs possessions en Guyane.

M. Shafik GHORBAL Bey appuie sans réserve l'envoi de missions scientifiques dans les quatre régions déjà mentionnées, y compris l'Inde. Les buts si noblement exprimés par M. Carneiro et les difficultés auxquelles il a été fait allusion rendent nécessaire et souhaitable une mise en oeuvre au plus tôt. Au Moyen-Orient, les difficultés sont moins redoutables car des travaux préliminaires ont été effectués pendant la guerre. Un centre d'approvisionnement a été créé au Moyen-Orient pour des buts de guerre, et cela a

donné naissance à des travaux intéressants de la part de savants anglais, américains et arabes.

Il aimerait voir éclaircir deux ou trois points ; par exemple, la délimitation de la région du Moyen-Orient. Pendant la guerre, cette région s'est étendue et rétrécie suivant les hasards de la guerre, et elle est allée parfois jusqu'à comprendre l'Iran, la Turquie, Chypre et les anciennes possessions italiennes de la Mer Rouge. Dans le bassin du Nil, le Soudan équatorial anglo-égyptien en a parfois été exclu. Les frontières seront-elles physiques, naturelles ou culturelles ? Il s'agit là d'une question pratique et non d'une question purement académique.

Aucun travail préparatoire n'a été fait en Egypte. Il serait heureux de se mettre à la disposition des savants en vue d'établir des rapports avec l'Egypte.

Le DIRECTEUR GENERAL exprime le désir de souligner deux points : tout d'abord, il est impossible de prendre actuellement une décision quant à la délimitation de la région du Moyen Orient. Cette question devra être résolue ultérieurement par le Dr. Pernell. Deuxièmement, en ce qui concerne les groupes chargés de l'étude de la nutrition, il semble que les aspects financiers du projet n'ont pas été suffisamment mis en lumière, lors de la Conférence générale. Il n'y a pas en ce moment de fonds disponibles et l'organisation de l'alimentation et de l'agriculture n'est pas en état de collaborer en 1947.

Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil sur l'heure et déclare qu'étant donné la tâche énorme qui s'offre à lui, il pense qu'il vaudra mieux se réunir le lendemain matin.

M. MacLEISH suggère qu'il sera peut-être nécessaire de se réunir le soir même (samedi), et fait une proposition dans ce sens.

Sir John MAUD appuie la motion de M. MacLEISH et propose que la réunion se tienne à 21 heures 30.

Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a résolu de ne pas tenir de séances de nuit, bien que, personnellement, il n'y voie pas d'objections.

Sir John MAUD déclare que le Conseil est tellement en retard dans son programme qu'il trouve nécessaire d'avoir des séances de nuit; il ajoute que, dans son esprit, la décision de ne pas tenir n'avait rien de définitif.

Le PRESIDENT rappelle qu'il s'est bien agi d'une décision formelle et met la question aux voix.

M. SEYDOUX suggère que l'on travaille toute la journée de dimanche et également dimanche soir, ce qui supprimerait la nécessité de travailler samedi soir.

Dr. MARTINEZ BAEZ s'élève contre les séances de nuit pour raisons de santé et déclare qu'aucun travail utile ne peut être fait dans ces conditions. Il est toutefois d'accord pour travailler dimanche.

M. MacLEISH déclare que la longueur des débats lui inspire de vifs soucis et fait remarquer que la question importante du budget et du personnel n'a pas encore été examinée.

Le PRESIDENT met la question aux voix.

Il est décidé par 8 voix contre 7 qu'il n'y aura pas de réunion du soir.

(La séance est levée à 12 h. 55).

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la sixième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, Paris, 16e., le samedi 12 avril 1947 à 14 h.45.

Sont présents :

M. Léon BLUM, Président de la Première Conférence  
générale

Président :

S. E. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président :

Dr. A. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. E. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
E. R. F. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H. R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. McLEISH (Etats-Unis)  
Sir John LAUD (Royaume-Uni)  
S. E. Dr. Jan POGENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. E. M. G. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléant :

M. R. SEYDOUX (France) (Suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies :

Prof. John HUNPHREY, Directeur de la Division  
des Droits de l'Homme

Bureau International  
du Travail :

Mme MORIL, Correspondante du B.I.T. à Paris

Le PRÉSIDENT salue la présence de M. Léon BLUM qui est toujours le bienvenu, lorsqu'il a la possibilité d'assister aux séances du Conseil exécutif. Avant de poursuivre l'étude du point B (a) de l'Ordre du Jour (examen de la 2<sup>e</sup> partie du "Programme de l'Unesco pour 1947", Deuxième Partie, Section C : "Sciences exactes et naturelles"), le Président rappelle la nécessité de faire vite et bien; il demande donc à chacun de limiter la durée de ses interventions à deux ou trois minutes.

Le Dr. WALKER exprime sa déception devant le laconisme dont fait preuve le "Programme" des Sciences exactes et naturelles; il voudrait des informations plus détaillées sur les travaux de cette Section, la plus active de l'Unesco, pour répondre à l'intérêt qu'éprouve le Conseil exécutif pour l'incorporation de ces travaux au Programme général de l'Unesco. Les sciences n'intéressent pas seulement les savants et les chercheurs; elles intéressent l'ensemble de l'humanité en raison des répercussions politiques et autres qu'elles peuvent avoir. Aussi, aimerait-on recevoir régulièrement, sur l'activité de l'Unesco en ce domaine, des rapports plus étoffés et plus systématisés que les informations fragmentaires données jusqu'ici; à titre d'exemples, il cite les paragraphes 3 et 4 de la Section C (page 14) qui ne sont que de simples rubriques générales.

A propos du Projet de l'Amazonie hyléenne, le Dr. Walker indique que c'est là le type même du bon projet : n'illustre-t-il pas en effet la nécessité d'une coopération active tant entre l'Unesco et les Etats Membres qu'entre les nations intéressées elles-mêmes ?

Revenant sur le fait que les sciences intéressent d'autres gens que les savants et les chercheurs, le Dr. Walker dit la chance de l'Unesco de posséder des hommes comme le Dr. Huxley et le Dr. Needham qui ont conscience de la valeur sociale de la science. Les projets scientifiques de l'Unesco doivent tenir compte de cet élément extra-scientifique; comme type de ces projets, il cite les Missions de Coopération scientifique qu'on a dû réduire à trois par suite du manque de crédits. De tels projets doivent être examinés par le Conseil qui veillera au maintien d'un équilibre géographique dans des travaux qui ne sont pas purement scientifiques. Ceci pose des problèmes qui ont un aspect politique aussi bien que scientifique. Bientôt, le Secrétariat devra entreprendre l'élaboration des plans pour 1948; ce faisant, il devra tenir compte des projets qui offrent une valeur sociale.

En conclusion, le Dr. Walker déclare que, puisque le programme des Sciences exactes et naturelles est, en réalité, plus fourni que ne l'indique la Section C, le Conseil exécutif doit l'approuver.

Le Dr. KRUYT revient sur la question des subventions qu'il ne faut pas perdre de vue. Jusqu'ici, la recherche scientifique a toujours bénéficié de l'appui d'organismes nationaux ou de particuliers. A vrai dire, les organisations scientifiques internationales sont le fait, non des Gouvernements, mais des savants eux-mêmes; c'est une solution élégante, excellente même; mais elle ne laisse pas d'offrir des difficultés pour les questions de crédits et de gestion administrative. C'est donc avec enthousiasme que les hommes de science ont salué la

création de l'Unesco dont l'avènement leur semblait devoir résoudre ces difficultés. A l'encontre de certains, le Dr. Krzyt est sûr que la coopération internationale dans le domaine scientifique fait partie intégrante de la mission de l'Unesco. Aussi l'Unesco devrait-elle accorder des subventions à des organisations internationales existant depuis vingt, trente et même quarante ans; cette aide favoriserait grandement le progrès scientifique par la coopération qu'elle assurerait entre gens de tous les pays travaillant d'une ardeur commune à l'édification de la paix. La question des subventions a reçu, ce matin même, l'appui verbal du Directeur général, et l'on peut donc admettre qu'elle trouvera sa place dans le Programme.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL renvoie le Dr. Krzyt à la Première Partie du Programme qui, à la Section E (page 8), lui donne tous apaisements. D'ailleurs, on reviendra sur la question des subventions à propos du point 8 (b) ii de l'Ordre du Jour. En réponse au Dr. Walker, le Directeur général précise qu'il vient d'être publié un exposé de l'activité de la Section des Sciences exactes et naturelles depuis le début de l'année et que les Membres du Conseil pourront se le procurer (Document Nat. Sci./25).

Sir John MAUD estime que la discussion a été très utile et qu'elle présente un caractère constructif; reste à prendre une décision. Aussi propose-t-il une motion visant à adopter la Section C de la Deuxième Partie, compte tenu de deux éléments :

- 1) Les remarques de MM. Parra-Perez et Carneiro, appuyées d'un point de vue légèrement différent par le Dr. Walker; le Projet de l'Amazonie hyléenne, qui relève de plusieurs Sections, devrait avoir le caractère d'un quatrième projet général pour 1947.
- 2) L'intervention de Sir Sarvepalli Radhakrishnan demandant que la Mission de Coopération scientifique des Indes, omise cette année pour des raisons budgétaires, figure au Programme de 1948.

Sir John Maud dépose une seconde motion; puisque le Conseil a décidé de ne pas siéger en séance de nuit, il serait bon d'accélérer la procédure en constituant un petit Comité pour étudier la question des subventions et des rapports entre l'Unesco et les organisations non-gouvernementales.

M. McLEISH appuie la première motion de Sir John Maud, mais il repousse l'idée du petit Comité, étant donné que la question des subventions viendra à son heure dans l'examen des questions à l'Ordre du Jour. Il a une proposition en réserve qui permettra, croit-il, de régler rapidement cette question.

Sir John MAUD retire provisoirement sa deuxième motion (création d'un petit Comité).

M. PHOTIADIS appuie la première motion de Sir John Auld. Etant donné l'esprit "laconique" qui préside à la discussion, il se borne à noter l'intérêt démographique du Projet de l'Amazonie hyléenne.

La proposition de Sir John Auld est adoptée dans le texte suivant :

"Le Conseil exécutif

approuve la Section C de la Deuxième Partie du Programme, relative aux Sciences exactes et naturelles, telle qu'elle a été modifiée à la suite de la discussion de la présente session du Conseil; il s'agit notamment :

- 1) de considérer le projet relatif à l'Amazonie hyléenne comme étant le quatrième projet général de l'Unesco pour 1947, faisant suite aux trois projets généraux déjà approuvés par le Conseil; et
- 2) d'ajouter, comme projet à étudier en vue de sa mise en œuvre en 1948, d'une Mission de Coopération scientifique pour l'Inde."

Le PRESIDENT propose de passer à l'étude, point par point, de la Section D : "Sciences sociales".

Le Professeur Jean THOMAS déclare que la dernière phrase du paragraphe 1 ("Oecologie et Urbanisme") : "Aucune décision n'étant encore intervenue à ce sujet ..." n'est plus conforme à la réalité présente. Il rentre des Etats-Unis où il a représenté l'Unesco à la Session du Conseil économique et social et il tient à donner des précisions sur les difficultés qu'il a rencontrées à ce sujet. L'intervention du représentant de l'Unesco auprès des délégations française et américaine qui ont rédigé en commun la résolution finale a abouti aux décisions suivantes :

- 1) charger la Commission sociale, assistée de la Commission économique, d'étudier le problème du logement en coopération avec les institutions spécialisées.
- 2) charger le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour une étude ultérieure du problème du logement en coopération avec les institutions spécialisées.
- 3) charger le Secrétaire général de centraliser toutes informations sur le problème du logement et de les diffuser au moyen d'une revue spéciale.
- 4) charger le Secrétaire général de convoquer une conférence d'Experts en matière de logement et d'urbanisme.

Mais la plupart des délégations ont été d'avis qu'en raison de l'importance et l'urgence du problème, l'action appropriée devrait être entreprise par les Nations Unies elles-mêmes, en donnant au Secrétariat des crédits supplémentaires. Toutefois, il a été décidé que le travail de préparation se ferait avec la coopération de toutes les institutions spécialisées. Il faut aussi noter que certaines délégations au Conseil économique et social se sont étonnées que l'Unesco s'intéresse aux problèmes du logement et de l'urbanisme; M. Thomas leur a fourni des explications, mais il n'a pu les convaincre toutes.

En tout cas, grâce à l'appui des délégués des Etats-Unis et de la France, le représentant de l'Unesco a obtenu que mention soit faite par deux fois de la collaboration des institutions spécialisées dans la résolution finale. Il y a donc place pour l'Unesco dans le travail des Nations Unies sur le logement et l'Urbanisme.

Le DIRECTEUR GENERAL pense que le paragraphe 1) ne doit subir aucune modification, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un travail de prospection. Il n'en reste pas moins que, alors que le Conseil économique et social n'envisage que le problème du Logement, l'Unesco ne doit pas perdre de vue le rôle qui lui est assigné : étudier l'Ecologie, non seulement pour les villes (seul domaine intéressant le Conseil économique et social), mais aussi pour les campagnes et ce, du point de vue social, médical, architectural, scientifique, etc...

Le Directeur général fait enfin remarquer que la Conférence envisagée par le Conseil économique et social ne concerne que le Logement.

Le Dr. WALKER note que la question intéresse l'Unesco depuis longtemps et que les difficultés aujourd'hui rencontrées étaient prévues. L'essentiel, c'est de faire preuve de prudence, de suivre la question et de signaler les lacunes qu'on pourrait constater. On peut donc adopter l'ensemble du paragraphe 1), à quelques changements près. C'est ainsi que la fin de l'alinéa b) ("et notamment de l'utilité ...") devrait être supprimée : les Nations Unies étudient déjà quelque chose qui ressemble au Centre en question et l'Unesco serait malvenue de leur compliquer la tâche. Enfin, pourrait-on avoir des précisions sur le caractère exact de la participation de l'Unesco à la Conférence de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes, mentionnée à l'alinéa c) ?

Le DIRECTEUR GENERAL fournit les précisions demandées : la Fédération en question est un organisme international privé qui a tenu sa Conférence en octobre dernier à Hastings et qui voudrait tenir sa prochaine Conférence à Paris; on s'est borné à lui offrir l'hospitalité à la Maison de l'Unesco et la participation des membres du Secrétariat qui s'intéressent à la question.

Quant à l'alinéa b), le Directeur général ne voit pas la nécessité de l'écourter. Le Conseil économique et social ne sait pas encore quel genre d'organisme il convient de créer; aussi, mieux vaudrait réserver la question de savoir quelle sera la situation du Centre envisagé et ses rapports avec les



Nations Unies, d'autant plus qu'un tel Centre devrait s'occuper non seulement du domaine national de tel ou tel pays, mais étudier la question du point de vue international et dans tous les pays. Le libellé de l'alinéa d) est très prudent et il faut le garder.

Le Dr. WALKER rappelle que l'Unesco doit éviter de donner l'impression qu'elle veut faire concurrence aux Nations Unies; même si le projet de l'Unesco envisage la question sous un angle légèrement différent de celui du Conseil économique et social, elle ne devrait pas en faire état dans un document officiel. Evidemment, elle devra suivre la question; mais elle a bien d'autres tâches à remplir, des tâches qui n'incombent encore à aucune autre organisation.

Quant à la Conférence de l'alinéa b), l'Unesco peut fort bien lui offrir l'hospitalité et y envoyer des observateurs; mais il faut en informer le Conseil économique et social.

M. CARNEIRO rappelle que les décisions de la Conférence générale nous astreignent à réaliser le projet en question, qui était envisagé par l'Unesco avant d'être par le Conseil économique et social. Il est d'accord pour éviter les doubles emplois; mais il faut s'en tenir aux termes mêmes de la Recommandation de la Conférence générale qui devraient remplacer les alinéas a) et b); on peut laisser tels quels les alinéas c) et d). En agissant de la sorte, l'Unesco ne prêterait pas le flanc à des accusations d'empiètement du côté du Conseil économique et social.

Il ajoute que le Secrétariat est astreint à suivre une Recommandation de la Conférence générale dont on ne trouve pas trace dans le Projet de Programme; il s'agit du Centre d'Etudes internationales (cf. Journal de la Conférence, page 213 : "En vue de la création d'un Centre d'Etude des Relations internationales, les mesures suivantes seront prises en 1947, etc..."). Qu'en est-il advenu ?

Le DIRECTEUR GENERAL répond que le projet en question a été enlevé aux Sciences sociales et classé parmi les projets communs à plusieurs Sections.

L'Hon. McLEISH estime que, puisqu'on doit opérer des suppressions par suite du manque de crédits, il vaut mieux supprimer les projets dont s'occupent d'autres organismes. Aussi, ce projet, qui n'est pas prévu pour cette année, et auquel n'a été accordée aucune priorité, n'a pas de place à l'Unesco; celle-ci pourra cependant suivre la question et offrir l'hospitalité à la Conférence de juin.

M. SEYDOUX, appuyant la proposition de M. McLeish, demande que l'on passe au vote. Cependant, il signale, lui aussi, l'absence de certains points adoptés par la Conférence générale et notamment l'étude des questions de Droit international et de droit comparé. Revient au projet de création d'un Centre d'Etudes

Cons. Exec. / 20 Sess. / S.R. 6 (Rev.)

F.

internationales, il pense qu'il devra't être réintégré dans la Section des Sciences sociales; il voudrait aussi avoir des précisions sur l'accord conclu par l'Unesco avec la Conférence permanente des Etudes internationales.

Le DIRECTEUR GENERAL précise alors que, pour le Droit international comme pour l'Océologie et l'Urbanisme, la question a été prise en main par les Nations Unies qui ont institué une Commission spéciale à cette fin. Quant aux études internationales, il existe bien un accord; mais cet accord n'a rien à voir avec la question évoquée. Celle-ci peut constituer un projet intéressant la seule Section de l'Education, ou simultanément les deux Sections de l'Education et des Sciences sociales. Quant à lui, le Directeur général avait cru comprendre que, pour le Centre d'Etudes internationales, on ferait appel aux spécialistes des Sciences sociales. En tout cas, mieux vaudrait reprendre la question au moment de l'examen du point 10 : "Organisation du Secrétariat", étant donné que, s'il est vrai que la nécessité d'un tel Centre ne fait pas de doute, il s'agit avant tout d'une question d'organisation pratique.

M. McLEISH se déclare prêt à adopter le paragraphe 1) de la Section D, compte tenu des remarques présentées par le Dr. Walker et par M. Carneiro.

Le paragraphe 1) de la Section D est adopté dans les termes suivants :

1. OÉCOLOGIE ET URBANISME

La tâche de l'Unesco en ce domaine devra être définie clairement, par rapport à toutes les activités que pourraient entreprendre les Nations Unies sous les auspices du Conseil économique et social. Aucune décision n'étant encore intervenue à ce sujet, l'Unesco :

- a) en vue de la création d'un Centre international d'Echanges pour les Expériences d'Urbanisme et d'Océologie, se bornera cette année à encourager les activités des Gouvernements en cette matière, et à élaborer des projets circonstanciés en accord avec le Conseil économique et social;
- b) participera activement à la Conférence de la Fédération internationale de l'Habitation, de l'Aménagement des Villes qui doit se tenir à Paris du 5 au 7 juin 1947;
- c) préparera un rapport à ce sujet pour la Conférence de Mexico de 1947.

Paragraphe 2 : "Etude des Tensions menaçant la Paix"

Sir John MAUD y voit un projet commun à plusieurs Sections. Il se déclare prêt à adopter ce paragraphe, sous réserve :

- 1) de modifier le titre anglais "Study of Tensions crucial to Peace" qui, du moins dans son pays, n'est pas des plus clairs quant au contenu du projet. Le titre français lui semble mieux venu et il pense à un titre du genre de "Study of Social Problems which threaten Peace". Cependant, on pourrait laisser au Secrétariat le soin de choisir un titre anglais convenable;
- 2) de lier la question du Centre d'Etudes internationales, qui fait partie du projet de "Compréhension internationale", à l'Etude des Tensions menaçant la Paix;
- 3) d'y lier également l'enquête envisagée au paragraphe 1) de la Section "Philosophie et Humanités". Sir John MAUD estime que la déclaration du Département d'Etat des Etats-Unis a raison de proposer la mobilisation des spécialistes des Sciences sociales et de la Philosophie dans tous les pays qui peuvent le faire en 1947.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare qu'il lui paraît difficile de lier ce projet au Centre d'Etudes internationales, étant donné que ce dernier est seulement à l'étude et qu'il n'en est encore qu'à l'état d'hypothèse.

M. McLEISH appuie la proposition de Sir John Maud.

M. FBOTIADIS signale le peu de clarté du texte français de l'alinéa e) : "Recherche des Possibilités ... etc..." auquel il y aurait lieu de substituer, par exemple : "Enquête sur les Possibilités, etc...".

La proposition de Sir John Maud est adoptée dans le texte suivant :

"Il est décidé

que le paragraphe 2 de la Section D de la Deuxième Partie du Programme soit approuvé, sous les réserves suivantes :

- 1) que le Directeur général étudie la possibilité de trouver un titre qui convienne mieux à ce projet, tel que, par exemple : "Etude des Problèmes sociaux menaçant la Paix";
- 2) que l'activité à mener sous le titre : "Centres internationaux d'Etudes" (Programme, Part I, 0 3), soit reliée à ce projet;
- 3) que, de même, l'aspect philosophique des problèmes en question soit étudié en liaison avec le travail à entreprendre en vertu du paragraphe 1, Section D, Philosophie et Humanités".

Cens. Exec./2e Sess./S.R.6 (Rev.)

P.

Le DIRECTEUR GENERAL propose de considérer en même temps les points 3 (Annuaire des Sciences sociales et de leur activité) et 4 (Analyses d'ouvrages de Sciences sociales) qui ne sont que des points de départ pour le rassemblement de renseignements sur la possibilité de publier un annuaire et de créer un Service d'analyses d'ouvrages de Sciences sociales. Sur le point 4, il faudrait prévoir la collaboration des membres de la Section des Sciences. Le seul contact établi est avec la Fondation Rockefeller.

Le Dr. WALKER, tout en regrettant le manque de détails concrets sur ces points, propose leur adoption, mais il faudrait faire confiance au développement futur de ces questions et ne pas oublier que ce développement entraînera des besoins financiers beaucoup plus importants.

M. SEYDOUX n'est pas d'accord avec le Directeur général en ce qui concerne le Droit international et le danger d'un double emploi avec le Comité des Nations Unies qui a un but très limité et technique, la codification de ce Droit, alors que dans le projet de programme de l'Unesco le but envisagé était de dresser en 1947, avec l'aide d'experts, un plan d'études comparées des systèmes juridiques nationaux et de droit international en se proposant de faire progresser le droit international et de faire connaître au grand public les études à ce sujet.

Le DIRECTEUR GENERAL reconnaît que le Comité des Nations Unies ne couvre qu'un aspect de la question, mais les membres du Conseil seront d'accord pour reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une question prioritaire et, s'ils désirent voir des réalisations en ce domaine dès 1947, cela entraînera des virements dans le budget établi afin d'allouer à cette activité plus de moyens. Le grand projet qui intéresse l'Unesco est celui de l'étude des tensions menaçant la paix. On peut y faire figurer le Droit international sous d). Répondant à une remarque de Sir John Maud, le Directeur général lui demande de ne pas insister pour rétablir les termes mêmes de la résolution de la Conférence générale qui entraîneraient une action élaborée et coûteuse. Il estime qu'il faudrait se contenter d'indiquer qu'il s'agit d'un projet différé, comme celui de la mission aux Indes, à accomplir en 1948, en se contentant pour le moment d'entreprendre des recherches.

M. PARRA-PEÑEZ est d'accord avec M. Seydoux pour estimer qu'il n'y a pas double emploi. Selon lui, les deux questions sont complémentaires et inséparables. Si l'Unesco diffère cette étude, le Comité de Codification des Nations Unies se verra obligé de l'entreprendre et le travail de l'Unesco deviendra moins nécessaire à l'avenir.

Sir John MAUD propose la motion suivante :

"préparer en 1947, en consultation avec les Nations Unies, les organisations privées appropriées et l'aide d'Experts, des études préliminaires dans le domaine

du Droit international en vue de donner suite en temps opportun à la résolution à ce sujet adoptée par la Conférence générale."

M. OPOJUNSKY appuie cette motion qui est acceptée.

#### E - Philosophie et Humanités

M. SEYDOUX propose l'adoption sans discussion de ce chapitre en modifiant légèrement la rédaction du paragraphe 2, Droits de l'Homme, pour éviter tout double emploi avec les Nations Unies. Il propose d'ajouter après les mots "lui fournir" "les éléments philosophiques" (deuxième ligne) "qui peuvent contribuer à la rédaction d'une déclaration, etc."

M. CARNIRO rappelle que la Conférence avait proposé la formule des "entretiens", qui a fait ses preuves. Cette méthode n'entraîne pas de grands frais et permet les échanges de vues qui sont le but même de l'Unesco; ces entretiens auraient de plus l'avantage de créer à l'Unesco une ambiance intellectuelle qu'on n'y trouve pas toujours et qui corrigerait heureusement son aspect peut-être trop administratif.

Répondant à une question du Dr. Scammerfelt, THOMAS indique que le Conseil économique et social a demandé à l'Unesco d'établir, pour juin 1948, un rapport sur le point 3 (traduction de classiques).

Comme suite aux remarques de M. Carneiro, le DIRECTEUR GENERAL signale que, si le champ des activités envisagées a été diminué, ce fait est dû au manque de personnel qualifié actuel. Il estime que, pour 1947, l'envoi de circulaires, la prise de contact avec près de 200 personnalités au sujet des Droits de l'Homme, constitueront une activité suffisante.

Sir Sarvopalli RADHAKRISHNAN remarque que faire progresser la solidarité morale et intellectuelle du monde est une des tâches primordiales de l'Unesco. Il est spécifié nettement dans le Préambule que les accords politiques et économiques ne sauraient être suffisants en eux-mêmes. En ce qui concerne cet aspect du problème, la philosophie et les humanités présentent une importance vitale. Il faut préparer l'avènement d'un sentiment d'unité psychologique et spirituelle. En réunissant les plus grands penseurs des différentes parties du monde, il serait possible de comprendre comment différentes aspirations convergent vers un même idéal et comment la diversité des doctrines religieuses n'entraîne pas nécessairement un désaccord entre leurs adeptes.

La Conférence générale a décidé d'entreprendre une enquête sur une vaste échelle pour mettre en évidence les emprunts faits par les civilisations les unes aux autres et déterminer la place à accorder à l'enseignement de l'histoire. C'est avoir une conception faussée de l'histoire de se préoccuper uniquement

Cons. Exec./2e Sess./S.R.6 (rev.)

F.

de certaines parties de l'humanité et de négliger les autres, c'est elle qui est responsable des tensions menaçant la paix. Si nous nous bornons à étudier les trois cents dernières années, négligeant les trois mille années précédentes, nous manquons de perspective historique. On estime généralement que rien n'existe sur terre qui ne soit d'origine grecque. Si une période donnée est "ténébreuse" pour l'Europe, on admet qu'elle l'est pour le monde entier.

La période du Moyen-Age, qui dura en Europe de la chute de Rome à l'avènement de l'Europe moderne, a été particulièrement brillante en ce qui concerne certaines parties extra-européennes du monde. Ce fut l'âge d'or de l'Islam, la période Tang en Chine et celle de la pénétration culturelle des Indes en Extrême-Orient. Les pays non-européens ont apporté une contribution de valeur même à la science et à la politique. Si on désire inspirer le respect d'autres civilisations, il faut faire connaître leur apport. Il est regrettable que cet aspect essentiel, souligné par la Conférence générale, ait disparu du programme actuel soumis par le Secrétariat. Des considérations budgétaires ne devraient pas intervenir là où des intérêts aussi vitaux sont en jeu. C'est pourquoi Sir Sarvepalli demande le rétablissement de ces deux points : contacts entre civilisations et étude de l'histoire universelle. Le monde d'aujourd'hui a reconnu qu'il forme un corps unique et il ne pourra trouver son âme que si l'influence des différentes civilisations les unes sur les autres est nettement comprise, ainsi que les aspirations fondamentales communes aux différentes tendances des idées et des esprits.

Sous réserve des modifications demandées par M. Seydoux et Sir S. Radhakrishnan, le paragraphe 1 : "Enquête", est adopté comme suit :

"On procédera à une enquête sur les aspects internationaux de la Philosophie et des Humanités, en insistant particulièrement sur leur rôle dans le programme de l'Unesco. Les mesures préliminaires seront prises de façon à jeter les bases d'une vaste enquête qui permettra de préciser les emprunts actuels ou possibles des civilisations les unes aux autres et la contribution de son activité en matière d'humanités au maintien de la paix et la place de l'étude de l'histoire dans l'enseignement."

### 3. Traduction de classiques

(adopté)

### 2 - ARTS ET LETTRES

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, à son grand regret, a dû rejeter cette partie du programme dans les projets non prioritaires, en l'absence d'un Directeur qualifié. En ce qui concerne le point 1 (enquête sur la condition des artistes et des arts), il faudra se contenter de préparer un plan détaillé donnant les possibilités de réalisation à partir de janvier 1948. Un projet plus ambitieux risquerait d'échouer.

Le Docteur OPOCENSKY propose d'utiliser les fonds prévus pour cette enquête la réalisation de la proposition de M. Seydoux et de Sir S. Radhakrishnan.

Pour le Point 2 (Institut international du Théâtre), le DIRECTEUR GENERAL indique que, là encore, il ne s'agit que d'une enquête sur la possibilité de création d'un tel institut, enquête dont les résultats seront soumis à la Conférence générale.

Le point 2 est adopté

3. Fonds littéraire international

Le DIRECTEUR GENERAL remarque qu'un début d'étude a été fait et très bien accueilli par les milieux intéressés. Il prévoit donc que le projet pourra être poursuivi et développé.

Adopté

4. Anthologie des œuvres écrites sous l'Occupation

Le DIRECTEUR GENERAL fait observer qu'un nouveau titre a été substitué au titre primitif de "Anthologie de la souffrance et de la résistance" qui avait soulevé des objections. D'accord avec M. Stephen Sponder, il a estimé plus utile de concentrer un premier effort aux réactions des auteurs à l'occupation de l'Axe. Il ne sera pas difficile de réunir des matériaux et de trouver un éditeur.

Le Dr. WALKER n'a jamais été partisan de ce projet qui lui semble en dehors du champ d'action de l'Unesco, mais, son pays n'ayant pas été occupé, il est peut-être mauvais juge et, sans s'opposer formellement à ce point, il demande de l'abandonner.

M. FALSKI voudrait savoir s'il s'agit d'œuvres écrites "sous" ou "sur" l'occupation, car il était difficile d'écrire dans des camps de concentration et c'est maintenant que ces ouvrages voient le jour. Il demande s'il s'agit d'une bibliographie ou d'une anthologie.

Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'il s'agit d'ouvrages sur l'occupation. L'établissement d'une bibliographie serait une première mesure naturelle, mais le Secrétariat attendait la décision du Conseil exécutif pour se mettre à l'œuvre.

Le Dr. SOMMERFELD, dont le pays a été occupé, n'est pas plus enthousiaste que le Dr. Walker pour ce projet dont il ne voit pas l'utilité. Il estime que les pays feront eux-mêmes ce travail et qu'en tout cas, il y aurait lieu de mieux délimiter la période envisagée, car si, pendant l'occupation, certains ne pouvaient pas écrire, d'autres ne le voulaient pas.

S.E. Shafik GHORBAL Bey croit qu'une bibliographie de la guerre n'entre pas dans le cadre des travaux de l'Unesco et n'aidera certainement pas à la compréhension internationale. Il demande la suppression de ce point.

M. SEYDOUX invoque le témoignage de M. Julien Cain, déporté pendant plusieurs années, qui s'est toujours montré très opposé à ce projet.

Sir John MAUD croit qu'il faut tenir compte d'un autre aspect du problème. Le projet a été discuté à la Conférence générale, accepté par celle-ci. Cette décision a été depuis reconsidérée par le Conseil exécutif et critiquée, et cela surtout en raison de son titre, croit-il. Il estime qu'il faudrait représenter le projet sous une forme différente, mais qu'il est difficile de supprimer ainsi un projet transmis par la Conférence générale. L'artiste créateur est un des prophètes du monde moderne et Sir John Maud voit là un effort courageux pour lui faire place dans l'oeuvre de l'Unesco dès ses débuts. Si cette initiative réussit, on pourrait envisager toute une série d'anthologies, par exemple celle des meilleurs poèmes sur la découverte de la bombe atomique qui montrerait comment l'esprit poétique a réagi. L'artiste créateur est peut-être le plus difficile à attirer vers l'Unesco et c'est pourquoi Sir John Maud croit qu'il ne faudrait pas supprimer trop rapidement un projet qui n'entraînera que peu de dépenses et n'absorbera qu'une infime partie de l'activité du Secrétariat.

Le Dr. OPOCINSKY est d'accord avec Sir John Maud pour ne pas aller à l'encontre des décisions de la Conférence.

M. CARNEIRO, sans analyser les mérites du projet, estime que les difficultés d'ordre technique justifieraient amplement l'ajournement de la proposition. Il faut, en effet, un certain recul pour établir une anthologie. Chaque jour voit paraître une nouvelle publication à ce sujet et envisagée sous sa forme actuelle, cette anthologie lui semble une entreprise prématurée.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL propose d'ajouter

"en vue de présenter un rapport à la Conférence générale de Mexico", en laissant juge sur l'opportunité de l'entreprise.

M. McLEISH ne croit pas, comme Sir John Maud, que le Conseil ait le devoir d'accepter toutes les suggestions de la Conférence générale qui lui en a transmis au moins 150. La faiblesse de cette Section des Arts et Lettres est troublante. L'Unesco a, en effet, besoin de l'appui des écrivains et des artistes qui l'ignorent dans beaucoup de pays. C'est ce qui l'incline à appuyer la suggestion de Sir John Maud d'attirer les artistes créateurs. Il est plus nécessaire de s'assurer leur collaboration que celle même des savants, philosophes, spécialistes des sciences. Interprètes directs de l'esprit humain, ils doivent être représentés à l'Unesco pour donner à cette partie du programme l'accent qu'elle mérite et dont elle a besoin.



Le Dr. SOMMERFELT accepte également la proposition du Directeur général et signale que les artistes et auteurs norvégiens envisagent la création d'un grand forum international professionnel pour témoigner de leur intérêt pour l'Unesco.

La proposition du Directeur général est acceptée

5. Traduction

SEYDOUX demande pourquoi la proposition de création à l'Unesco d'un bureau de traduction, figurant au rapport de la Conférence générale sur le programme, n'a pas été retenue. Il s'agit sans doute de raisons budgétaires. Il ajoute que, si les Commissions nationales peuvent être consultées utilement, on ne peut leur demander de dresser la liste des ouvrages à traduire. Il sait que la Commission française s'opposerait à ce projet et il propose de rétablir le texte primitif.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que, si le terme de "Bureau de traduction" est supprimé, c'est pour ne pas préjuger d'une nouvelle formation dans le Secrétariat. La rédaction primitive sera rétablie en ce qui concerne les Commissions nationales.

Le point 5 est adopté

6. Encouragement des activités artistiques

Répondant à Mr. McLeish qui désire quelques précisions sur ce titre, fort vague à son avis, le DIRECTEUR GÉNÉRAL remarque qu'il s'agit ici pour l'Unesco d'encourager les activités et non de les entreprendre. Dans la mesure des fonds disponibles, il n'est envisagé pour cette année que d'apporter une aide modeste à certaines Organisations.

Le point 6 est adopté

7. Etudes spéciales

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que, pour faire oeuvre digne de l'Unesco, il est impossible d'aller vite. Un contact a été établi avec quelques experts et permettra de mettre sur pied un plan plus détaillé pour 1948, - plan qui sera soumis à la Conférence générale.

Le point 7 est adopté

G. MUSEES

Sir John MAUD, appuyé par le Dr. Kruyt, propose l'adoption de ce chapitre sans discussion.

Cons. Exco./2e Sess./S.R.6 (Rev.)

F.

M. Exe. Shafik GHORBAL Boy et M. PHOTIADIS demandant une addition au point 4 a) (Liberté d'accès aux sites Archéologiques), et de prévoir l'accord des Gouvernements. Il y a, en effet, lieu d'examiner la qualité aussi bien des experts que des visiteurs.

M. CARNEIRO rappelle que la délégation brésilienne a posé, à plusieurs reprises, la question de la publication de Mousseion, et demandé d'éviter un intervalle trop prolongé dans sa parution. M. Carneiro demande la publication, dans les plus brefs délais, en deux langues, d'un périodique conservant le maximum possible des caractéristiques de Mousseion et y ajoutant des éléments techniques et scientifiques nouveaux. Il faudrait savoir qui sera chargé de cette publication cette année - l'ancien Office international des Musées, l'Unesco, ou le nouveau Conseil international des Musées ?

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL regrette de ne pouvoir le renseigner en l'absence de Miss Morley qui prendra la tête de la Section cet été, c'est à elle qu'il incombera de voir comment assurer cette publication. La seule chose qu'il puisse assurer, c'est que ce ne sera en tout cas pas l'Office international des Musées, en cours de liquidation, qui en sera chargé.

M. SEYDOUX voudrait avoir des précisions sur cette question. Il rappelle que les membres du Conseil ont eu l'occasion d'apprécier la qualité de la publication Mousseion, considérée comme remarquable dans le monde des musées et très utile du point de vue international. Il propose de remplacer le mot "encouragera" par "reprendra" et d'ajouter "bilingue", car, dans sa rédaction actuelle, le paragraphe G. 1. laisse peu d'espoir d'une reprise rapide de cette publication.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL estime que cette nouvelle rédaction serait désastreuse pour l'Unesco dont toute la politique de publications est en gestation à l'heure actuelle et qui tendrait plutôt à favoriser les publications qu'à les entreprendre elle-même. Il ne voudrait donc pas avoir les mains liées. La question de la forme de la publication se pose également car, si Mousseion couvrait très bien les besoins des Musées artistiques, les musées scientifiques restent en dehors de ses préoccupations.

M. OPOCENSKI est d'accord avec M. Seydoux. L'Unesco, ayant repris les activités de l'ancien Institut de Coopération intellectuelle, a le devoir de ne pas laisser disparaître une revue qui remplissait bien ses buts.

M. CARNEIRO demande que soient mentionnées les deux langues de travail de l'Unesco.

M. SEYDOUX propose "facilitera le plus tôt possible la publication d'un périodique dans les deux langues de travail de l'Unesco."

Sir John MAUD ayant suggéré d'ajouter "dès 1947", le DIRECTEUR GENERAL remarque qu'il ne peut s'engager à respecter ce délai.

Le Dr. OPOCLNSKY fait observer que, si ce délai ne peut être respecté, le Conseil sera quitte pour s'en excuser à la Conférence générale.

M. SLYDOUX propose de consigner au procès-verbal le vœu exprimé par le Conseil de voir paraître cette publication dès 1947 si possible, on se contente dans le nouveau texte, de dire "facilitera le plus tôt possible".

Le paragraphe G.1 est adopté sous cette forme ainsi que l'ensemble du Chapitre G.

Etant donné l'heure avancée et le manque de temps pour étudier une nouvelle proposition présentée pour le point H. (Information des années), la discussion de ce point est reportée à la séance suivante.

(La séance est levée à 18 h.30.)

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la septième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, Paris 16e, le dimanche 13 avril 1947 à 9 h. 45.

Sont présents :

Président : S. Exc. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président : Dr. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. OAR-FIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exc. Sharik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R. N. GUNTERIN (Turquie)  
Dr. P. R. KRUYT (Pays Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John LAUD (Royaume Uni)  
S. Exc. Dr. Jan UPOLENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exc. M. C. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADIS (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. P. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) (suppléant de M. F. JUGAR)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HAMPHREY, Directeur de la Division des Droits  
de l'Homme,

Bureau international du travail : Mme MOREL, correspondante du B. I. T. à Paris.

Point 8 de l'Ordre du Jour : PROGRAMME II G (Musées) (Suite)

M. SEYDOUX déclare que la Commission nationale française a attiré son attention sur l'irrégularité et la lenteur des transports qui rendent difficile les échanges entre musées. Il ne veut pas revenir sur le vote de la veille, il désire simplement que ce point soit inscrit au procès-verbal.

Point 8 de l'Ordre du Jour : PROGRAMME : Nouveau texte pour Section H (Information des Masses)

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL fait savoir que ce nouveau document doit remplacer, dans le programme primitif, la Section H qui était extrêmement succincte. En effet, le chef de cette Section est à l'Unesco depuis peu et dès son arrivée, il a dû se rendre à la Conférence de Philadelphie.

M. MacLEISH apprécie le nouveau document. Il a deux remarques à faire. En ce qui concerne les enquêtes sur place visées au paragraphe 1, il suppose que la Biélorussie et l'Ukraine ont été inscrites sur la liste des pays intéressés avant que le Conseil exécutif ait décidé de ne faire aucune dépense dans les États non membres. Du point de vue de l'Information des Masses, cette question présente deux aspects : l'un positif et l'autre négatif. L'aspect positif porte sur l'utilisation par l'Unesco de nouveaux moyens devant servir ses desseins. L'aspect négatif est moins bien traité dans les documents. Il porte sur la suppression des obstacles à la libre diffusion de l'information et soulève certaines questions politiques. M. MacLeish a toujours espéré que l'Unesco jouerait un rôle actif dans ce domaine. La question est de savoir si, dans les circonstances actuelles, - existence du prétendu rideau de fer et fait que tous les pays ne sont pas membres de l'Organisation - l'Unesco devrait prendre ou non l'initiative. Même les Nations Unies qui pourraient peut-être le faire risqueraient de se heurter à des difficultés. C'est là une question essentielle et fondamentale.

Sir John MAUD déclare que bien des points qu'il pensait soulever sont traités dans le nouveau document. En ce qui concerne la question de la diffusion internationale, il voudrait rappeler au Conseil exécutif la vieille histoire de Pyrame et Thisbé qui avaient trouvé moyen de se parler par les fentes d'un mur. L'Unesco doit trouver les fontes qui permettront à l'esprit de parler : l'esprit malgré les obstacles politiques. C'est ainsi que, par exemple, les professeurs des différents pays et les personnes intéressées aux arts et aux musées devraient pouvoir communiquer entre eux. Il espère que certains projets définis par la Conférence générale seront réalisés : Bureau des Idées internationales, Projet de présentation dramatisée des événements mondiaux, Université mondiale des ondes, Forum international, qui représentent divers aspects de l'éducation pour le développement de la compréhension internationale.

Il voudrait proposer au Conseil d'approuver la Section H sous réserve des remarques faites par M. MacLeish et de celles que pourraient faire d'autres délégués.

Répondant à M. MacLeish, le DIRECTEUR GENERAL déclare que l'inclusion de certains pays dans la liste a été faite par mégarde; il fait remarquer cependant que les enquêtes n'impliquent aucune aide financière.

M. MARTINEZ BIEZ est de l'avis de Sir John Maud, mais il estime que le programme fait trop rarement allusion à la presse. Il souligne la nécessité d'une enquête sur les besoins techniques de la presse dans tous les pays.

M. SEYDOUX doute qu'une action soit possible. La situation est quelque peu contradictoire. On a décidé de ne pas dépenser d'argent dans les Etats non membres. Ceci interdit-il toute action dans ces pays? Il serait difficile de faire connaître l'Unesco si l'on ne peut diffuser, derrière le rideau de fer, des renseignements sur les buts qu'elle poursuit. Il pense que les enquêtes sur les besoins techniques pourraient bien être l'une des fentes dont a parlé Sir John Maud. Il demande à M. MacLeish s'il s'opposerait à toute modification de la liste des pays.

M. MACLEISH ne fait pas d'objection, sous réserve des précisions fournies par le Directeur général. L'Unesco, dit-il, doit agir au travers de ces fentes; mais le problème est de les découvrir. Le Conseil exécutif doit décider s'il considère que la suppression des obstacles est une tâche qui revient en premier lieu à l'Unesco ou si elle relève des Nations Unies.

M. OPOCENSKY est de l'avis de Sir John Maud. Il appartient à un pays que l'on dit situé derrière le rideau de fer. Il suppose que les membres du Conseil aimeraient savoir ce qui se passe derrière ce rideau. En fait, tous les journaux et hebdomadaires étrangers sont en vente à Prague; on trouve chez les libraires des livres américains, français et anglais, et lui-même a assisté récemment à la projection d'un film américain. Les Tchèques parlent souvent au monde, mais les pays occidentaux ne les écoutent pas. Les journaux occidentaux ne mentionnent que rarement la Tchécoslovaquie. L'Unesco pourrait beaucoup pour faire connaître les pays situés derrière le rideau.

M. PHOTIADES estime que M. Opocensky a mis le doigt sur une des fentes du mur. La Tchécoslovaquie est un pont entre l'Orient et l'Occident. On pourrait demander à M. Opocensky s'il ne conviendrait pas de créer à Prague un Centre de l'Unesco.

Mr. ZANILEWICKI, parlant au nom de M. Falski, pense qu'il n'existe pas véritablement de rideau de fer empêchant la diffusion de l'information.

En raison d'un développement technique extraordinaire, les Moyens d'Information des Masses possèdent aujourd'hui une importance capitale dans la vie sociale mais nous savons parfaitement que les films, la radio, la presse, s'ils peuvent rendre de très grands services, peuvent aussi faire beaucoup de mal, lorsqu'ils sont utilisés à des fins mauvaises. Leur pouvoir créateur peut être aussi un pouvoir destructeur.

Cons. Exec./2e Sess./S.R. 7 (Rev)

F

Si l'on veut faire rayonner une idée par dessus toutes les frontières, il faut d'abord la comprendre parfaitement; or, l'idée de l'Unesco est en train de se cristalliser, dans la première période de son existence, l'Unesco doit donc se borner strictement à répandre les informations sur l'éducation, la science et la culture et elle ne trouvera devant elle aucun obstacle.

Le Dr WALKER est d'avis qu'il est impossible d'éviter un problème que pose la Convention elle-même. Un des buts de l'Unesco est de faire ratifier un accord international destiné à faciliter la libre diffusion de l'information. Ce projet a été recommandé par la Conférence générale et le présent document fait mention d'une convention à cette fin. C'est là un problème fondamental mais lourd de conséquences politiques. Les moyens d'information des masses présentent un double aspect. Ils offrent d'innombrables possibilités pour le bien et pour le mal. C'est là qu'il faut voir la raison du sentiment de méfiance dont a parlé le délégué polonais. Le problème présente également un aspect commercial. Le Dr Walker attire également l'attention du Secrétariat sur la nécessité d'approfondir l'étude des aspects essentiels de ce problème extrêmement délicat, qui touche également à la question des rapports de l'Unesco avec les Etats Membres et les Nations Unies.

Il propose l'inclusion au rapport d'un texte concis rédigé comme suit :

Résolution - Le Conseil exécutif décide d'approuver la proposition contenue dans le texte révisé de "H. Information des Masses", avec les amendements résultant des débats de la seconde session dudit Conseil, à savoir :

I.1 - ETUDE DES BESOINS TECHNIQUES

- 1) Ajouter les mots " par des enquêtes sur place" après les mots :  
" les pays suivants ";
- 2) I.2 - LIBRE DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUPPRESSION DES OBSTACLES QUI S'Y OPPOSENT

avant A, faire figurer : (proposition du Dr Walker)

" En collaboration avec les gouvernements membres et d'autres organisations s'intéressant à cette question, l'Unesco continuera d'étudier le problème que pose la conclusion d'accords internationaux qui s'avèreraient nécessaires pour favoriser la libre diffusion des idées par la parole et par l'image, compte tenu d'une part, des buts de l'Organisation et, d'autre part, de la nécessité de conserver l'indépendance, l'intégrité et la diversité féconde de la culture et de l'enseignement des Etats Membres".

- 3) Après I 2 C, ajouter un second paragraphe:

" Prendre, de concert avec les Nations Unies, des mesures effectives tendant à supprimer les obstacles à l'information ainsi qu'il a paru désirable de le faire à la lumière des débats de la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information et de la presse.

- 4) Souligner l'importance de l'encouragement à donner à la libre diffusion des idées dans toutes les parties du monde ;

- 5) Insister sur l'importance de la presse, - et ce, pas seulement dans les pays dévastés.

M. MacLEISH déclare qu'il approuve la résolution, si Sir John Maud, auteur de la motion, l'approuve également.

Le Dr WALKER ajoute que son additif à la motion n'est pas une simple formalité mais une demande précise adressée au Secrétariat,

Sir John MAUD propose que le Conseil exécutif approuve les suggestions contenues dans la section H, modifiées à la lumière des débats.

M. SEYDOUX déclare qu'il approuve la résolution sous réserve qu'aucune modification ne sera apportée à la liste des pays indiqués au paragraphe 1.

M. OPOCENSKY estime qu'il faudrait également ajouter que l'Unesco doit faire connaître l'Orient à l'Occident.

M. MARTINEZ-BIEZ désire que l'on insiste davantage sur les besoins de la presse dans les différents pays.

M. VERNIERS fait remarquer que, si la langue est la meilleure et la pire des choses, il en est de même des moyens de grande information. Les milieux de l'enseignement portent évidemment le plus grand intérêt à l'information des masses. Le but essentiel de l'Unesco est d'enseigner au public le discernement.

Le Dr. KRUYT demande si les enquêtes visées au paragraphe 1 seront uniquement faites sur place.

Le DIRECTEUR GENERAL éclaircit ce point.

Sir John MAUD déclare qu'on a mentionné trois points, auxquels viendront s'ajouter deux autres. Il faudrait souligner qu'il importe d'encourager la libre diffusion de l'information dans le monde entier et il conviendrait d'insister sur l'importance de la presse.

M. MacLEISH, parlant en tant que membre du Conseil, estime qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que l'Unesco doit orienter son travail dans ces deux directions. Cette œuvre est l'essence même de l'Unesco et, à son avis, il n'est pas nécessaire d'en faire l'objet d'une résolution.

Compte tenu des diverses suggestions faites au cours des débats, la partie II, section H, est adoptée.



Point 8 (b) (i) de l'Ordre du Jour - (devenu Point 5) - Directives générales  
relative de répartition des secours :

Le DIRECTEUR GENERAL signale l'alinéa (4) à la page 3 du document UNESCO Cons. Exéc./2e Sess./6/1947, relatif aux besoins prioritaires de la Grèce, de Yougoslavie et de la Pologne en ce qui concerne l'Europe. Il note qu'il ne est pas possible de répondre aux besoins de la Yougoslavie tant qu'elle n'aura pas adhéré à l'Unesco.

A propos de la Section II du document, M. SEYDOUX désire des précisions sur la façon dont se fera la répartition. Qui décidera de l'attribution des secours en nature et en espèces ? Sera-ce le pays donateur ou la Section de Reconstitution du Secrétariat, pour qui ce serait une lourde charge ? Ou sera-ce le Conseil exécutif, ou un sous-comité mandaté pour agir en son lieu et place ? Il propose que ce soit un Comité mixte des pays donateurs et des pays bénéficiaires sous présidence d'un représentant neutre.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que la question ne peut être tranchée par le Conseil exécutif, mais que celui-ci devrait déléguer ses pouvoirs à un Comité technique qui s'en chargerait.

M. SEYDOUX convient de l'impossibilité d'entrer dans les détails pour l'instant, cependant, il pense que le Conseil devrait proposer des directives.

M. PHOTIADES estime que, pour traiter de cette question, il y a lieu de compte de l'expérience acquise. Il est absolument d'accord avec la proposition de M. Seydoux et il ajoute que, quant à lui, il n'a pas eu lieu d'être satisfait de la façon dont ont été répartis certains dons en provenance des Etats-Unis.

Le PRESIDENT signale que le paragraphe (c) du (nouveau) Point 5 de l'Ordre du Jour est particulièrement pertinent et qu'il est conforme aux décisions de la Conférence générale.

Le DIRECTEUR GENERAL donne lecture de la Résolution de la Conférence générale conformément à laquelle la première session de la Section permanente a pour objet d'instituer un Comité technique provisoire de trois personnes, (deux représentants des pays donateurs et un représentant des pays bénéficiaires), chargé de contrôler et de contrôler la Section de Reconstitution du Secrétariat. Ce Comité provisoire n'ayant pas encore été institué, le Directeur général suggère au Conseil de procéder à son élection.

Le PRESIDENT propose de relier le paragraphe (c) du Point en question au paragraphe (b) (i).

Le Dr. OPOCENSKY est d'accord avec M. Photiadès sur l'ordre de priorité assigné à l'alinéa (4) de la Section II. Il remarque que la Tchécoslovaquie a été exclue et, tout en reconnaissant le caractère plus urgent des besoins de la Pologne, de la Grèce et de la Yougoslavie, il exprime l'espoir de voir réparer cette omission.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R. 7 (rev.)

F.

Le DIRECTEUR GENERAL attire l'attention du Dr. Opocensky sur la dernière phrase de l'alinéa qui précise que : "les besoins des autres pays recevraient naturellement une considération proportionnée à leur importance".

Parlant pour M. WALKER, son Conseiller précise qu'il ne faut pas tant tenir compte des "besoins" des pays que de leurs dommages de guerre. Il est malaisé de dresser un état des besoins, mais facile d'évaluer des dommages.

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que ce n'est qu'une question de mots, étant donné que l'estimation des besoins est fondée sur celle des dommages de guerre.

Le PRESIDENT demande à M. Seydoux s'il désire parler de la formation du Comité mixte.

M. SEYDOUX désire savoir si c'est la Conférence générale ou le Conseil exécutif qui a adopté la création d'un Comité provisoire; si c'est la Conférence générale, peut-on revenir sur sa décision ?

Le DIRECTEUR GENERAL répond que la Conférence générale s'est bornée à décider la création de ce Comité sans en fixer la composition exacte.

M. SEYDOUX désire savoir si l'on doit prendre une décision immédiate sur la composition de ce Comité et, dans l'affirmative, si l'on veut adopter sa proposition relative à un Comité mixte des pays donateurs et des pays bénéficiaires sous la présidence d'un représentant neutre.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que c'est là une bonne suggestion.

M. SEYDOUX propose l'addition d'une Section III, ainsi libellée :

X " Un comité spécial, composé de cinq personnes choisies parmi les membres du Conseil exécutif, comprenant deux représentants de pays donateurs, deux représentants de pays bénéficiaires et présidé par un 5ème membre, devrait être formé. Ce comité aura la charge de conseiller et de contrôler le travail de la Section de Reconstruction. Il est essentiel que les membres de ce comité résident à Paris ou dans ses environs". X

Le DIRECTEUR GENERAL insiste sur le fait qu'il faut que les membres du Comité habitent Paris ou dans le voisinage immédiat de cette ville.

Le Dr. WALKER estime que l'idée est bonne, mais il suppose que le Comité sera responsable envers le Conseil exécutif, étant donné que c'est à ce dernier qu'a été confiée la répartition des secours. De plus, il estime que la compétence du Comité devra se limiter à la répartition des secours et qu'on ne devra pas le charger de procéder à l'égalisation des ressources mondiales en matière d'éducation, de science et de culture, ainsi que le propose le paragraphe 1 (Directives) du Rapport de la Commission de la Reconstitution qu'a adopté la Conférence générale.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R.7 (rev.)  
F.

Le **PRESIDENT** propose l'adoption du document tel qu'il a été amendé par M. Seydoux et compte tenu des commentaires auxquels il a donné lieu.

Le **DIRECTEUR GENERAL** déclare qu'avant de discuter de la nomination du Comité il désire parler du "Fonds spécial" mentionné au paragraphe 4 (Directives) du Rapport de la Commission de la Reconstitution, qu'a adopté la Conférence générale ainsi que de la réception par le Directeur général de dons, etc..., dont parle l'Article IX, paragraphe 3, de l'Acte constitutif de l'Unesco. Il espère que le Conseil exécutif l'autorisera à ouvrir un compte pour le "Fonds spécial" et à confier la gestion au Comité en question.

Le **PRESIDENT** met la résolution aux voix.

La résolution est adoptée.

Le Conseil passe à la formation du Comité.

Le **PRESIDENT** note que l'élection de ses membres est compliquée du fait que ceux-ci doivent habiter dans les environs de Paris. Comme représentants des donateurs, il propose les noms du Dr. Walker et de M.P. Carneiro, et il demande à M. MacLeish ce qu'il en pense.

M. MacLEISH est d'accord sur cette proposition.

M. SEYDOUX considère qu'il est indispensable que les Etats-Unis figurent dans le nombre des représentants des pays donateurs.

M. MacLEISH déclare qu'il n'a pas l'intention d'insister sur ce point, mais que, si besoin est, son Conseiller technique, M. Capton, est tout disposé à faire partie du Comité.

Adopté.

On propose les noms de M. Fotiadès et de M. Auger comme représentants des pays bénéficiaires.

M. PHOTIADES propose M. Parra-Poroz comme Président neutre, d'autant plus qu'il se trouve fréquemment à Paris.

M. SEYDOUX considère qu'il existe des pays qui ont subi des dommages plus importants que la France, par exemple : La Pologne, la Grèce, la Chine et la Norvège.

Le Dr. SOMERFELT déclare que la Norvège n'a pas tellement subi de dommages et qu'en conséquence, elle ne doit pas faire partie du Comité.

Le **DIRECTEUR GENERAL** fait observer que M. Drzewioski étant chef de la Commission de Reconstitution, il n'est guère possible de nommer un autre Polonais comme membre de ce Comité.

Cons. Exéc./20 Soss./S.R.7 (rev)  
F.

M. VERNIERS attire l'attention du Conseil sur les dommages de guerre des Pays-Bas.

Le Dr. KRUYT estime qu'on devrait choisir un représentant de l'Europe orientale.

Le DIRECTEUR GENERAL doute que la chose soit possible, étant donné qu'il n'y a pas de représentant de l'Europe orientale qui habite à proximité de Paris.

M. CARNEIRO propose le nom de M. Chen Yuan.

Sir Sarvapalli RAJAHAKRISHNAN appuie cette proposition.

M. PARRA-PEREZ remercie M. Photiadès d'avoir proposé son nom pour la présidence, mais il ajoute qu'il est très pris par ses affaires à Paris et qu'il craint de ne pouvoir trouver le temps de participer aux travaux du Comité. Il demande des nouvelles précises sur la fréquence des séances de ce Comité.

Le Dr. CROCIENSKY trouve que le Conseil perd un temps précieux et il propose de nommer un Comité de trois personnes pour trancher la question.

Le PRESIDENT propose le nom de M. Carneiro pour la présidence, ceux du Dr. Walker et de M. Oampton pour représenter les pays donateurs, ceux de M. Chen Yuan et de M. Photiadès pour représenter les pays bénéficiaires.

Adopté.

Le PRESIDENT propose de renvoyer à la Section "Budget" les paragraphes (ii) et (iii) du point 8 (b).

11ème point de l'Ordre du Jour - Relations Extérieures -

Le DIRECTEUR GENERAL attire l'attention du Conseil sur le document Unesco/Cons.Exéc./2e Sess./18/1947. A propos des relations de l'Unesco avec le Bureau international de l'Éducation, il rappelle qu'il a envoyé le 6 mars une lettre au Conseil exécutif concernant l'invitation adressée à la Suisse, la Finlande, l'Autriche, le Portugal, l'Italie, la Hongrie et la Roumanie, de participer à la Conférence mixte de l'Unesco et du B.I.E., qui doit avoir lieu à Genève en juillet. Il a jusqu'ici reçu 11 réponses affirmatives. Il croit comprendre que le Dr. Walker désire que l'Autriche soit exclue de cette invitation, et que Sir John MAUD est partisan de la participation des pays neutres et ex-ennemis, à condition qu'ils soient invités par le B.I.E.

M. PARRA-PEREZ fait remarquer que sa réponse a été affirmative, mais sans préjudice des questions de principe soulevées.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R. 7 (rev.)

F.

M. CARNEIRO, parlant des relations entre l'Unesco et le B.I.E., déclare que les deux Organisations se sont rencontrées bien des fois, et qu'à la dernière Réunion de la Commission mixte, un accord a été signé et une résolution votée en faveur d'une Conférence de l'Éducation publique, à Genève, en Juillet. Il rappelle que le Conseil n'a pas été unanime pour répondre à la lettre du Directeur général. Il désire insister pour que le Conseil approuve la formation d'une Commission mixte et pour qu'il convoque une Conférence de ce genre, lors de laquelle chaque Etat Membre pourrait présenter un rapport sur l'enseignement à l'intérieur de ses frontières. Comme les problèmes soulevés seront techniques et non politiques, il propose l'admission de l'Autriche.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ fait remarquer que la question n'est pas de savoir si une Conférence doit être réunie en Juillet, mais si l'Unesco doit signer les invitations conjointement avec le B.I.E. Si elle le fait, ce sera un grand avantage, car, de cette façon, on assurera la plus grande participation possible. Il ajoute qu'une sérieuse question de principe se trouve en jeu, et il donne lecture de la lettre suivante :

"Vous me demandez mon avis sur l'association de l'Unesco au B.I.E. pour inviter quelques pays ex-ennemis dont plusieurs ont déjà demandé leur admission à l'Unesco. Je me permets de vous faire observer que, tout en considérant qu'il n'y aurait évidemment que des avantages à gagner à l'Unesco le plus grand nombre possible de pays et qu'il n'y aurait donc pas d'inconvénient à ce que l'Unesco invitât les pays dont il s'agit, j'estime cependant que les rapports de l'Organisation avec les Etats qui ne sont pas encore Membres des Nations Unies posent un problème très délicat en ce qui concerne les relations extérieures, raison pour laquelle notre Acte constitutif prescrit une procédure qu'on trouve dûment établie à l'Article II de la Convention avec les Nations Unies. Le Conseil exécutif a seulement la faculté de proposer à la Conférence générale l'admission de nouveaux membres et, d'après la Convention sus-mentionnée, le Conseil exécutif ne peut agir que si le Conseil économique et social n'a pas fait d'objection à la demande de l'Etat qui sollicite son admission à l'Unesco ou si le Conseil économique et social laisse passer plus de six semaines sans prendre une résolution concernant ladite demande. Je crois, par conséquent, que, pour respecter les principes qui ont inspiré ces dispositions, il est de mon devoir, en tant que membre du Conseil exécutif, de ne pas appuyer l'adoption par l'Unesco d'une résolution qui pourrait être considérée plus tard comme un précédent de poids, indépendamment de l'opinion que j'ai sur la question de fond que pose l'invitation de ces pays par l'Unesco".

M. VEYNIERS insiste pour que soient adoptées les suggestions de M. Carneiro. Il estime que c'est là pour l'Unesco une magnifique occasion de coopérer avec des organisations extérieures, et il fait observer que la Section d'Éducation ne manquera pas d'en tirer profit.

Le Dr. CPOJENSKY soutient les propositions de M. Carneiro et déclare qu'il est grave d'exclure certains pays de la collaboration culturelle, et qu'il ne peut être sage qu'une jeune Organisation comme l'Unesco adopte une telle attitude définitive. Il fait cependant une exception : le pays exclu par la Commission mixte

Le **PRESIDENT**, mentionnant sa réponse à la lettre du Directeur général, déclare qu'il a émis l'opinion que l'Unesco ne devait pas se joindre au B.I.E. pour envoyer les invitations, mais que c'est maintenant au Conseil exécutif d'en décider.

M. **PARRA-PEREZ** renouvelle son approbation à M. Carneiro, et il affirme qu'il n'est pas en désaccord sur le principe.

M. **MacLEISH** demande que la proposition de M. Carneiro soit renvoyée.

M. **CARNEIRO** donne alors lecture de la résolution de la Commission mixte UNESCO B.I.E. du 28 février 1947 :

"La Commission mixte unanime décide que la dixième Conférence internationale de l'Instruction publique sera convoquée conjointement par l'Unesco et par le B.I.E.

"Les invitations à cette Conférence, établies au nom des deux Organisations, seront adressées directement aux Etats Membres des Nations Unies et à certains Etats qui n'en font pas partie et que le B.I.E. et l'Unesco auront décidé d'inviter.

"Pour cette deuxième catégorie, la Commission mixte estime qu'en plus de la Suisse, Etat hôte de la Conférence, le Portugal, la Finlande, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie devraient recevoir des invitations à l'exclusion de tout autre Etat.

"En vue d'assurer l'envoi des invitations en temps utile, la Commission mixte juge nécessaire qu'une entente soit réalisée entre les parties avant le 20 mars 1947 quant à la liste définitive des Etats invités".

M. **CARNEIRO** signale un autre aspect de la question. Si l'Unesco ne participe pas aux invitations, le B.I.E. devra proposer la Conférence tout seul, ce qui produira une impression étrange. Il souligne la difficulté en ce qui concerne la Suisse, nation hôte, qui est aussi sur le point d'adhérer à l'Unesco. La Suisse se trouverait dans une position délicate vis-à-vis de la Conférence si l'Unesco ne l'invitait pas.

M. **SEYDOUX** déclare que la question de l'envoi des invitations aux Etats non membres est délicate. Il propose que, si le Conseil exécutif peut le faire à l'unanimité, il serait sage d'accepter la résolution votée par la Commission mixte, tendant à ce que l'Unesco envoie les invitations. Si l'unanimité ne se réalise pas, il pense que le mieux sera d'accepter la proposition de Sir John Laid (contenue dans son télégramme au Directeur général).

Le **PRESIDENT** demande si l'unanimité peut se faire sur la proposition de M. Carneiro.

M. **CARNEIRO** propose que l'on vote sur un point concret, à savoir si l'Unesco doit envoyer les invitations, sans que ce vote pose un principe général applicable aux relations de l'Unesco avec les Etats non membres.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R.7 (rev.)

F.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ se place dans l'hypothèse d'un vote favorable, et se demande si, au cas où une invitation serait envoyée à l'Espagne, elle serait adressée à Franco.

M. CARNEIRO déclare qu'il est entendu que l'Espagne est exclue.

Sir John MAUD se déclare disposé à voter pour la motion de M. Carneiro.

Le Dr. WALKER demande que la motion soit divisée en deux paragraphes, et l'Autriche y soit traitée séparément. Il ajoute que, puisque le Conseil exécutif agit au nom de la Conférence générale, auprès de laquelle les Gouvernements sont représentés, il devrait connaître les points de vue de ces Gouvernements avant de décider d'inviter l'Autriche.

Le Dr. SOMMERFELT approuve la proposition du Dr. Walker.

M. CARNEIRO déclare que la France, la Belgique et le Brésil, représentés à la Commission mixte, ont déjà envoyé au Directeur général des lettres conçues dans l'esprit de la proposition du Dr. Walker. Il aimerait dire simplement au Conseil qu'il connaît les points de vue de quelques Gouvernements.

M. SEYDOUX pense que l'unanimité est maintenant possible sur la base de la proposition de M. Carneiro.

Le Dr. WALKER rappelle que demander aux membres du Conseil s'ils considèrent comme désirable la division de la motion pose une question d'ordre. Plusieurs Etats Membres n'ont pas encore signé la paix avec l'Autriche.

Le PRESIDENT propose que l'on vote au sujet de tous les Etats mentionnés par M. Carneiro, à l'exception de l'Autriche.

Adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT propose un autre vote, en comprenant l'Autriche.

Adopté par 15 voix contre 3.

Le DIRECTEUR GENERAL mentionne le projet d'accord avec la Conférence des Etudes Internationales, et demande que le Conseil l'autorise à effectuer quelques petites modifications, réclamées par cette Organisation.

Approuvé.

Le DIRECTEUR GENERAL attire l'attention du Conseil sur le document UNCTAD Cons. Exéc./2e Sess./2/1947.

M. MacLEISH l'interrompt pour demander si le point 3 (b) (iii) peut maintenant être supprimé.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que la question de la ligne de conduite à suivre a été traitée, mais que les questions budgétaires sont encore à discuter.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R.7 (rev.)

F.

reportant au Point 11 (a) (i), il exprime l'espoir que ce point sera pris comme guide de toute action future.

M. SEYDOUX propose qu'il soit approuvé.

Adopté.

M. MACLEISH déclare que la question des documents ne doit pas être discutée ici, mais que les Gouvernements Membres exprimeront peut-être les difficultés qu'ils éprouvent à en obtenir.

Le DIRECTEUR GENERAL accepte de conférer avec M. de Blonay sur ce sujet.

On passe à l'étude du document UNESCO/Cons. Exéc./2e Sess./7/1947.

Sir John MAUD propose qu'il soit approuvé et M. MacLeish l'appuie,

Adopté.

Le DIRECTEUR GENERAL se reporte au point 11 (a) (iii) de l'Ordre du Jour et donne lecture de la résolution suivante :

X

RESOLUTION :

En vue de l'application de l'Article VIII de l'Acte constitutif de l'Unesco, chaque Etat Membre sera invité en 1947 à soumettre un rapport sur :

1. sa participation aux enquêtes et aux autres projets figurant au programme de l'Organisation pour 1947.
2. les initiatives qu'il a prises pour appliquer, sur le plan national, les stipulations à la Convention et notamment les stipulations relatives à la constitution d'une Commission nationale ou d'un organisme national de coopération.
3. Toutes autres initiatives qu'il a pu prendre en rapport avec les buts généraux de l'Organisation.

X

Le Dr. OPOCENSKY demande qu'à l'avenir, les résolutions soient communiquées à l'avance, par écrit, aux Membres du Conseil.

Sir John MAUD est d'accord avec le Dr. Opocensky, mais propose le vote de la résolution.

Le Dr. OPOCENSKY exprime l'espoir que c'est la dernière fois qu'il est appelé à approuver une résolution sans avoir eu le temps de l'étudier au préalable, mais que, pour le reste, il est d'accord avec Sir John Maud.

Approuvé.

Le PRESIDENT invite les Membres du Conseil à décider si l'on tiendra une séance de nuit.

Il est décidé qu'il y en aura une.

(La séance est levée à 13 heures)



PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la huitième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, le dimanche 13 avril 1947 à 14 h.45

Sont présents :

Président : S.Exc. M.V. DORE (Canada)  
Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHIEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S.Exc. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Royaume-Uni)  
S.Exc. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S.Exc. M.O. PARRA-PEREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvopalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant :

M. R. SEYDOUX (France) suppléant de H. P. AUGER

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies :

Prof. John HURPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'Homme

Bureau international du Travail : Mme MOREL, correspondante du B.I.T.  
à Paris.

Le PRESIDENT rappelle que, pour se conformer à la décision prise le matin et assurer une meilleure répartition de l'Ordre du Jour, la première partie de la séance sera consacrée à la fin de l'examen du point 11 (Relations extérieures) et la seconde partie à l'examen du point 7 (Finances). La séance de nuit sera consacrée au point 5 (Questions concernant le Conseil exécutif).

Le Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des Droits de l'Homme des Nations Unies, se bornera à quelques remarques, l'Ordre du Jour étant très chargé et le temps limité. Il apporte à la réunion les meilleurs vœux de ses collègues de Lake Success et surtout de M. Laugier. Tout le monde, aux Nations Unies, se rend compte de la nécessité d'établir la coopération la plus étroite avec les institutions spécialisées, et Lake Success est prêt à pousser cette coopération au maximum. Le Prof. John Humphrey, de passage à Paris, n'a joué qu'un rôle passif jusqu'ici, mais compte profiter de son séjour pour établir des contacts personnels avec les membres du Secrétariat après la réunion. C'était un privilège pour lui de suivre les débats et il remportera à Lake Success une impression de vive appréciation des travaux accomplis par l'Unesco.

#### 11.- (b) Relations avec les Nations Unies (i), Directives générales

M. THOMAS qui vient d'assister à la session du Conseil Economique et Social des Nations Unies, y a reçu l'accueil le plus cordial. Ce Conseil s'est montré, dans l'ensemble, favorable à l'établissement de relations suivies avec l'Unesco et certaines délégations y ont très activement soutenu l'Unesco. Le document établi par le Secrétariat sur les modalités de ces relations n'a pas été discuté en détail, mais le Conseil en a adopté les principes. Lorsqu'un projet à l'Ordre du Jour du Conseil Economique et Social entre dans le champ d'action d'une institution spécialisée, il en réfère à cette dernière; quand plusieurs institutions spécialisées sont intéressées, le Conseil coordonne leur action; quand aucune organisation spécialisée n'est intéressée, l'action est entreprise par le Conseil lui-même. Ce plan lui paraît satisfaisant et raisonnable. Outre les relations officielles avec le Conseil Economique, le Conseil de la Tutelle et le Secrétariat, les relations avec les Nations Unies peuvent encore être améliorées par des contacts personnels entre des membres de l'Unesco et des Nations Unies s'occupant des mêmes questions; cette procédure permettra d'éviter les malentendus dus à la distance. Le Conseil de Tutelle est en pleine organisation et, là encore, il y a un problème de coordination d'activités facile à résoudre.

Le point 11 (b) (i) est adopté.

#### 11 (b) (ii) - Représentation de l'Unesco aux réunions du Conseil Economique et Social et des autres organismes des Nations Unies

M. MACLEISH propose d'approuver la résolution adoptée par la Section permanente qui avait décidé de la soumettre au Conseil et aux termes suivants :

Il a été décidé :

X "que les questions intéressant à la fois les Nations Unies et les autres organisations ou institutions des Nations Unies fassent l'objet, dans toute la mesure du possible, d'une enquête et d'une action communes, et à ce qu'en outre, aucune action ne soit entreprise dans ces domaines communs, sans que les autres institutions susceptibles d'y être intéressées en aient été informées au préalable".

X  
Adopté

Le Dr. WALKER estime qu'il est souhaitable que le Conseil exécutif puisse être représenté à ces réunions par un de ses membres quand des questions, dans son domaine, seront traitées, le Secrétariat de l'Unesco étant également représenté.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'il a demandé à M. Auger, actuellement aux Etats-Unis, de représenter également le Conseil exécutif à la Commission atomique. M. Auger n'a pu encore rendre compte de cette mission.

Le Dr. WALKER ignorait que M. Auger représentait le Conseil. Il ne croit pas nécessaire de prendre une décision immédiate sur ce point; il suffit d'indiquer une ligne de conduite, plus tard une politique plus systématique pourra être établie à ce sujet.

N. PHOTIADES ayant demandé à M. MacLeish s'il peut apporter son aide au Conseil pour sa représentation aux Etats-Unis, non seulement au sein des Commissions des Nations Unies, mais également d'autres organisations, ce dernier indique que ce point pourrait être examiné quand on en viendra aux fonctions du Conseil exécutif. Le Directeur général indique que M. MacLeish a représenté le Conseil à la Commission des Droits de l'Homme.

11 (b) (iii) - Accord subsidiaire pour l'information

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'un accord avait été conclu avec le Service des Renseignements des Nations Unies qui avait élevé quelques objections de forme. De son côté, l'Unesco a désiré amender ce document. Le Directeur général voudrait l'avis du Conseil sur l'opportunité de faire circuler la nouvelle rédaction aux Gouvernements membres, avant de la soumettre au Conseil exécutif.

M. MacLEISH propose la résolution suivante :

"Il est décidé :

X que le texte du projet d'accord complémentaire sur l'information, tel qu'il a été amendé à la suite des plus récentes négociations avec les Nations Unies, sera communiqué aux Gouvernements des Etats Membres aux fins de commentaires, avant d'être soumis, par correspondance, aux membres du Conseil exécutif, sous sa forme définitive."

M. SEYDOUX appuie cette proposition qui est adoptée.

11 (b) (iv) - Soutien de l'Unesco par les délégations des Etats Membres assistant aux sessions des organismes et institutions des Nations Unies

Le DIRECTEUR GENERAL indique, sur rapport de M. Thomas, que ces délégations sont prêtes à soutenir les vues de l'Unesco. Il s'agit d'établir une meilleure méthode de coordination des travaux avec les Nations Unies et ses organismes spécialisés. Les délégations des Gouvernements Membres de l'Unesco, au courant de son programme, peuvent le soutenir en tout état de cause auprès des Nations Unies.

X Le Conseil adopte la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif exprime sa satisfaction de l'attitude publiquement adoptée par certaines délégations des Etats Membres à la dernière session du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Le Conseil exécutif exprime également le vœu que les représentants des Etats Membres de l'Unesco auprès des Nations Unies ayant entière connaissance du programme de l'Unesco, lui accordent leur appui à l'occasion de tout débat ou de toute décision qui pourrait intervenir, aux Nations Unies, à propos de questions de la compétence de l'Unesco."

11 (c) - Relations avec les institutions spécialisées des Nations Unies

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que le Conseil a déjà décidé de nommer certains de ses membres pour siéger en Commission mixte avec l'Organisation mondiale de la Santé. Cette même procédure pourrait être adoptée chaque fois que l'occasion se présentera d'instituer des Commissions mixtes analogues.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ, désigné pour siéger à cette Commission mixte, demande des instructions très précises, étant donné les divergences de vues entre le Secrétariat de l'Unesco et la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de la Santé.

Il est décidé qu'un projet sera préparé le soir, d'accord entre les membres du Conseil désignés pour participer à la réunion et le Secrétariat. Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil exécutif.

11 (d) - Commissions nationales et organismes nationaux de coopération

Le PRESIDENT indique qu'à ce point appelle l'examen du document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./12/1947.

M. MacLEISH estime que ce document est excellent et fort bien rédigé. Il signale, néanmoins, qu'il y aurait lieu d'ajouter que les Commissions nationales doivent être développées aussi rapidement que possible et attirées dans l'orbite de l'Unesco. Mais cela va presque sans le dire.

M. SOMMERFELT appuie M. MacLeish. Il signale une petite erreur à la page 7 (français). M. Olaf Devik n'est pas Ministre, mais sous-Secrétaire d'Etat.

Il est décidé :

"1. Que le document (Cons.Exec./12) soit transmis aux Etats Membres une fois amendé par le Conseil exécutif, et que l'on recommande aux Etats Membres de créer, le plus rapidement possible, conformément à la Résolution de la Conférence générale, les Commissions nationales et les organismes de coopération;

2. que, si la demande en est présentée, le Secrétariat assure aux Etats Membres toute aide nécessaire - à l'exclusion d'une aide financière - pour établir une Commission nationale ou un organisme de coopération. Cette aide peut inclure le détachement temporaire d'un membre du Secrétariat;

3. que, ainsi qu'il a été fait déjà par la Commission nationale des Etats-Unis, un document soit distribué aux Gouvernements des Etats Membres décrivant les points par lesquels les Commissions nationales peuvent collaborer activement dans l'exécution du programme."

M. MacLEISH et OPOCENSKY appuient cette proposition qui est adoptée.

Sir John MAUD fait remarquer que, depuis la rédaction des détails concernant le Royaume Uni, la question a fait de grands progrès dans son pays. Le Ministre de l'Education a annoncé la création d'un Conseil consultatif permanent sous sa présidence et où siègent les délégués qui ont pris part à la Conférence générale à Paris. Ce Conseil a pu s'assurer des services comme secrétaire, de M. R.A. Butler qui, plus qu'aucun autre, dans le

Cons.Exec./2e Sess./S.R.8 (rev.)

F.

Royaume Uni, pendant et depuis la guerre, a contribué à la naissance de l'Unesco. En raison de sa qualité de membre de l'Opposition du Gouvernement de la Grande-Bretagne, on peut compter sur une continuité de politique du Royaume Uni à l'égard de l'Unesco, même en cas de changements dans le Gouvernement.

Le document 12 ainsi amendé est adopté.

11 (c) - Relations avec les autres organisations : Document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./15/1947

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer qu'étant donné sa complexité, la question nécessite une procédure particulièrement souple. Le premier but est d'établir des principes permettant d'entrer en relations avec les organisations privées.

Le Dr. WALKER observe que cette action ouvre une phase importante des travaux de l'Unesco pour laquelle les plus grands espoirs sont permis.

Le DIRECTEUR GENERAL ajoute qu'on trouvera dans le document 16 une liste des organisations avec lesquelles on espère pouvoir entrer immédiatement en relations.

Le Dr. WALKER remarque qu'il ne peut s'agir actuellement que d'une coopération n'appelant pas une aide financière ni un accord en forme; dans ce dernier cas, le Conseil exécutif devrait être consulté, et la liste soumise à un examen beaucoup plus approfondi. Plus de renseignements seraient nécessaires pour baser une opinion sur des faits plus précis, et il croit préférable de conclure les accords un à un et suivant leur mérite.

Le DIRECTEUR GENERAL précise qu'il ne demande pas au Conseil d'approuver des accords avec toutes les organisations figurant sur la liste et encore moins de leur apporter une aide financière immédiate; il ne s'agit que de l'autorisation d'entreprendre des négociations pour apporter une aide à certaines organisations, aide qui peut prendre différentes formes : Bureau auprès de l'Unesco - Aide financière - Représentation aux Conférences. Il indique qu'il faut distinguer trois parties dans le document 16 : d'abord les principes généraux et les organisations elles-mêmes en distinguant celles avec lesquelles des accords immédiats pourraient être conclus et celles avec lesquelles il conviendrait d'entrer en conversation en vue d'une coopération future. D'autre part, il remarque que la liste soumise au Conseil est beaucoup trop longue car le temps a manqué pour opérer même un premier tri nécessaire.

Cons.Exec./2e Sess./S.R.8 (rev.)

F.

M. MacLEISH remarque que la politique générale soulève toute la question du rôle du Conseil exécutif dont les membres siègent à titre individuel. Il faut donc prévoir une consultation des Gouvernements, et des accords ne sauraient être approuvés avant que les Gouvernements soient en possession de renseignements plus précis sur ces organisations, dont certaines sont de création récente. Le Gouvernement des Etats-Unis ne possède pas assez de renseignements sur elles pour se faire une opinion. Il estime donc qu'il faudrait différer toute action jusqu'à ce que les Gouvernements soient plus amplement informés.

Le DIRECTEUR GENERAL, tout en reconnaissant que la procédure signalée lui paraît juste, craint qu'elle n'empêche toute aide financière à des organisations au cours de l'année actuelle, en raison des délais entraînés.

Le Dr. A. SOMMERFELT a demandé l'opinion de son Gouvernement qui, tout en le laissant libre, a approuvé la proposition des Etats-Unis qui, à son sens, n'entraînerait pas plus d'un mois de retard.

M. SEYDOUX remarque que, pour des pays éloignés, ce délai est court. De plus, comment la décision du Conseil serait-elle prise ? A la majorité des opinions gouvernementales exprimées ? Il cite l'Article XI de la Constitution de l'Unesco qui donne au Secrétariat des pouvoirs étendus pour collaborer avec les organisations internationales privées. D'autre part, l'article 5, paragraphe 10, fixe les attributions du Conseil exécutif à cet égard. La question n'est pas claire du point de vue juridique.

M. VERNIERS remarque que, si le délai d'un mois est court, il suffirait néanmoins pour une consultation télégraphique. Il croit qu'il y aurait intérêt à établir immédiatement un premier choix entre les organisations figurant sur la liste, en tenant compte, par exemple, de leur date de fondation. C'est ainsi que les associations existant avant guerre et ayant fait les preuves de leur utilité pourraient être retenues en premier lieu.

M. FHOTIADES fait observer que la question est très délicate, n'importe qui pouvant créer une organisation internationale privée et demander l'aide de l'Unesco. Cette dernière ne devrait pas autoriser de telles organisations à faire état, pour leur propagande, de leur reconnaissance par l'Unesco ou de l'aide qu'elle leur a accordée.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'un des buts de l'Unesco est justement la création de nouvelles organisations et le soutien de celles qu'elle estime utiles.

Sir John MAUD croit qu'une solution définitive ne peut pas être atteinte en séance, mais que le Conseil peut néanmoins faire progresser la question. Le Conseil comprend 18 membres, la majorité des Gouvernements Membres de l'Unesco n'est donc pas représentée à ces discussions. La Conférence générale a estimé que le Conseil pouvait prendre certaines responsabilités; des décisions peuvent donc être prises ici, mais il faut pouvoir informer les Gouvernements avant une décision finale. C'est pourquoi, d'accord avec M. MacLeish, il estime qu'il faut s'appliquer à réduire le plus possible les délais de transmission. Il lui semble indiqué d'appliquer la procédure de transmission par correspondance aux Membres du Conseil des commentaires des Gouvernements, appliquée le matin à une autre question. Il propose donc d'approuver le document 16 avec la modification suivante : (Paragraphe 6) demander au Secrétariat d'user de discrétion en entamant des négociations et de se contenter, pour le moment, de contacts officieux dans ces attributions, de distribuer les renseignements recueillis aux Gouvernements avec tous projets d'accord avec des organisations semblant qualifiées, puis de transmettre au Conseil exécutif les commentaires des Gouvernements, la décision finale pouvant être prise par correspondance dans un délai maximum de deux mois.

M. MacLEISH désire retirer sa proposition pour appuyer celle de Sir John Maud.

M. PARRA-PEREZ appuie également la proposition de Sir John Maud. Il rappelle que, si l'Administration possède certaines attributions, ce n'est que par le consentement des Gouvernements Membres, - vérité élémentaire dont il faut se souvenir -. Il est également d'accord avec M. MacLeish en ce qui concerne les réserves de son Gouvernement. Si les Membres du Conseil ne sont pas représentants des Gouvernements, ils sont citoyens de leur pays et ont le devoir d'informer le Conseil exécutif de l'opinion de ces pays.

Le Dr. WALKER est d'accord, mais désire quelques précisions sur l'aide financière. La résolution, dans la note en bas de la page 4 du document, mentionne cette aide financière, qui serait ainsi approuvée si le document est adopté.

Le Dr. KRUYT soutient le point de vue du Directeur général. Il est nettement indiqué dans la résolution que cette aide financière ne peut être accordée qu'au cas où une action immédiate paraîtrait essentielle au point de vue de l'Unesco. Cette procédure ne serait donc employée que dans des cas exceptionnels. Il faut pouvoir faire confiance au Directeur général et lui laisser une certaine liberté.

Le DIRECTEUR GENERAL cite le cas de la Commission internationale des Sciences historiques et du Conseil international des Musées qui justifie cette manière de voir.

Cons.Exec./2e Sess./S.R.8 (rev.)

F.



Sir John MAUD remarque qu'il se trouve dans une situation quelque peu difficile, car sa proposition prévoyait la suppression de cette résolution et préconisait une procédure rapide de consultation des Gouvernements Membres, la décision restant au Conseil exécutif. Il rélit cette proposition, aux termes suivants :

X "Il est décidé :

d'approuver le document Unesco/Cons. Exec./16/1947, en date du 8 avril 1947, en substituant au point 6 (Organisations avec lesquelles l'Unesco se propose d'établir une coopération active,) page 3, le texte suivant :

1. Avant d'envisager la conclusion de tout accord permanent, le Conseil communiquera le texte du projet d'accord, accompagné de tous renseignements nécessaires sur l'Organisation, ses buts, son caractère, son Bureau, etc..., aux Gouvernements des Etats Membres de l'Unesco, aux fins de commentaires;

2. Un mois au plus tôt après que communication du projet d'accord aura été faite aux Gouvernements, on pourra solliciter, par lettre, l'avis des Membres du Conseil au sujet de la conclusion de l'accord, les Membres du Conseil étant à ce moment en possession de tous commentaires qui auront pu être formulés par les Etats-Membres.

3. Au cas où cette procédure est adoptée, il ne sera procédé à la conclusion de l'accord que si douze au moins des Membres du Conseil ont fait parvenir une réponse favorable." +

Cette méthode est peut-être compliquée, mais il ne voit pas comment la simplifier.

D'autre part, Sir John Maud ne voit pas de raison pour que le Directeur général ne soit pas autorisé à accorder une aide financière définie pour 1947 si cela ne l'entraîne pas à un accord durable, sans consultation des Gouvernements.

M. MACLEISH est prêt à accepter cette procédure à condition que l'attribution d'une subvention ne préjuge pas un accord futur.

Le DIRECTEUR GENERAL observe que M. de Blonay vient d'attirer son attention sur une résolution de la Conférence générale exigeant un accord formel pour toute aide financière.

La résolution de Sir John Maud est mise au vote.

M. SEYDOUX s'étant informé si la majorité peut être ainsi modifiée et portée à douze membres, la règle normale pour le Conseil étant la majorité simple, M. PHOTIADES estime qu'il aura lieu de tenir compte de cette remarque au moment où la réunion étudiera les fonctions du Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL croit qu'une décision immédiate peut être prise à cet égard. En raison de l'importance de la question, il préfère la majorité des deux tiers.

Le Comité est d'accord, et la proposition de Sir John Maud est approuvée.

L'examen du document Unesco/Cons.Exec./2e Session/16/1947 étant terminé, M. PARRA-PEREZ demande qu'on lui permette de faire une brève allusion à l'Union Panaméricaine. Vingt et un pays appartiennent à cette Union, dont l'existence résulte d'accords passés au cours de ces cinquante dernières années entre différents pays d'Amérique et d'un accord régional prévu par la Charte des Nations Unies à la suite de la Conférence de San Francisco. Elle présente un caractère essentiellement non politique et comporte même une section de coopération intellectuelle. Il importe que l'Unesco agisse en coordination avec cette Union Panaméricaine. M. PARRA-PEREZ demande au Directeur général quelles ont été jusqu'à présent les négociations effectuées avec elle par l'Unesco.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que si l'Union Panaméricaine n'est pas mentionnée dans le document 16 c'est uniquement parce que c'est une organisation intergouvernementale et non une organisation privée mais que l'Unesco entretient avec elle des rapports suivis et que l'Union Panaméricaine avait envoyé un observateur à la Conférence générale de l'Unesco.

On passe ensuite à l'examen du document Unesco/Cons.Exec./2e Session/18/1947 - relations avec les Etats non membres -

Mr. MacLEISH demande si le Conseil exécutif ne pourrait pas présenter à la Conférence générale une recommandation concernant l'admission de l'Italie, de la Suisse et de l'Autriche dont les demandes d'adhésion à l'Unesco ont déjà été approuvées par le Conseil économique et social. Il lui semble que, bien que l'on n'ait pas encore reçu à ce sujet d'information officielle du Conseil économique et social, cette recommandation pourrait néanmoins être rédigée.

Le DIRECTEUR GENERAL se déclare d'accord sur ce point. On envisagera la rédaction d'une recommandation dans ce sens.

Sur la demande du Dr. WALKER, qui regrette de ne pas avoir encore eu le temps d'étudier le document 18, l'examen de ce document est renvoyé à la séance suivante.

Le Dr. HUXLEY rappelle que le Conseil exécutif l'avait chargé en décembre de préparer une note sur les relations de l'Unesco avec les pays ennemis. Il désire donner à ce sujet lecture de la déclaration suivante :

"Pays ex-ennemis"

1. Lors de sa première Session, le Conseil exécutif a chargé le Directeur général de :

"préparer une note sur le problème que pose l'ouverture des pays ex-ennemis aux influences éducatives et culturelles des pays démocratiques."

2. En conséquence, le Directeur général a écrit le 28 janvier aux Gouvernements de la France, de la Grande Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique pour leur indiquer que :

"Il semblerait désirable de rechercher immédiatement les moyens par lesquels les facilités fournies par l'Unesco et les activités exercées par cette organisation pourraient être coordonnées avec les efforts analogues déjà entrepris en Allemagne (et en Autriche) par la Commission alliée de contrôle."

3. En écrivant aux trois Gouvernements en question, le Directeur général leur demandait également leur avis sur un projet de lettre aux Commissions alliées de Contrôle, dont il leur adressait copie; dans ce projet de lettre, le Directeur général demandait aux Commissions de Contrôle quelle était la meilleure voie à suivre pour :

"étudier les possibilités de coopération entre la Commission et l'Unesco."

4. Dans sa lettre aux trois Gouvernements, le Directeur général leur suggérait en outre d'informer leurs représentants respectifs auprès des Commissions alliées de Contrôle, que la question viendrait prochainement devant ces Commissions, ceci afin de faciliter le règlement de la question dans un sens favorable.
5. Le Gouvernement britannique a répondu le 17 février, qu'il ne voyait pas d'objection à cette manière de procéder et qu'il était prêt à communiquer cette information aux délégués qui le représentaient auprès des Organismes de contrôle.
6. Le 4 mars, le Gouvernement des Etats-Unis a répondu dans un sens analogue à propos de l'Allemagne en signalant par contre que, pour l'Autriche, cette manière de procéder pouvait maintenant sembler peu souhaitable puisque l'Autriche avait fait entre temps une demande d'adhésion à l'Unesco.
7. Le Gouvernement français a répondu le 11 avril qu'il ne voyait pas d'objection à ce que les représentants de l'Unesco prennent contact avec les membres français du Conseil de Contrôle d'Allemagne, mais que ce dernier restait seul responsable des mesures pratiques qui seraient prises en Allemagne.

Le PRESIDENT ouvre la discussion sur le point 7 de l'ordre du Jour ("Questions financières") et demande ensuite au Directeur général de présenter au Conseil exécutif son rapport sur la situation financière. Le Directeur général passe la parole au Directeur général adjoint.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait remarquer que l'on est en présence de trois groupes de documents :

- 1) Deux documents (no 9 et 11) qui se rapportent à la situation financière de l'Unesco.
- 2) Un documentaire (no 5) qui se rapporte au barème des contributions des Etats Membres pour 1947.
- 3) Un document (no 23) qui se rapporte aux contributions des nouveaux Etats Membres.

Reprenant point par point ces trois questions, le Directeur général adjoint indique que le document no 9 donne la situation financière à la fin de la Commission préparatoire et que le document no 11 donne l'état financier des recettes et des dépenses pour la période du 1er janvier au 28 février 1947. Par suite de difficultés diverses, il a été impossible de donner un état de la situation financière au 31 mars 1947, ce qui aurait d'ailleurs présenté qu'un intérêt relatif. Ce qui ressort des données actuelles, c'est que, indépendamment des sommes qui lui ont été avancées par les Nations Unies, par la France et par la Grande Bretagne, l'Unesco a enfin reçu de l'argent qu'elle peut considérer comme son bien propre. La situation peut se résumer comme suit :

L'Unesco a reçu des Nations Unies :

A la fin de décembre 1946	:	une avance de 250.000 \$
Le 28 février 1947	:	une avance de 250.000 \$
Le 2 avril 1947	:	une avance de 200.000 \$

Elle a reçu à titre d'avances pour couvrir les frais de la Commission préparatoire :

366.664 \$ du Royaume Uni

750.000 \$ du Gouvernement français

sommes qui figurent toujours dans ses livres et qui doivent faire par la suite l'objet d'ajustements.

(Ans.Exec./2e Sess./S.R.8 (Rev.)

F

Inadéquation de ces prêts, l'Unesco a reçu, à titre d'avances sur la contribution due pour 1947 :

41.666 \$ de la Tchécoslovaquie, le 21 février,

et, à titre d'avances sur les versements au Fonds de Roulement :

40.000 \$ du Royaume Uni, le 7 février

73.944 \$ du Royaume Uni, le 28 mars,

11.284 \$ de l'Union Sud-Africaine, le 25 mars 1947.

L'Unesco peut espérer recevoir prochainement des sommes en provenance d'autres sources. Il en sera fait rapport le plus tôt possible au Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT désire rappeler au Conseil exécutif que M. Georges Peissel, qui appartenait antérieurement au Ministère des Finances français, a pris depuis le 1er avril les fonctions de Contrôleur à l'Unesco. Il demande enfin aux membres du Conseil de bien vouloir présenter les commentaires qu'ils peuvent avoir à faire à propos du rapport sur la situation financière.

Le Dr. WALKER indique que les autorités australiennes à Londres ont reçu l'instruction de payer à l'Unesco la somme de 88.000 \$ représentant son versement au Fonds de Roulement plus la moitié de sa contribution pour 1947. Cette somme parviendra prochainement à l'Unesco.

Le Dr. CPOCENSKY exprime sa satisfaction de se trouver en présence de chiffres réels. Il demande toutefois quelques précisions à propos du loyer que l'Unesco a dû recevoir de l'UNRRA et de l'ECITO pour les locaux qu'elle sous-loue à ces organisations. Il n'est fait nulle part mention de ces sommes.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond que ce n'est que le mois dernier que l'on est arrivé à ce sujet à un accord avec l'UNRRA. Avec l'ECITO les négociations se poursuivent encore actuellement. L'Unesco ne pouvait en effet rien décider avant de connaître le loyer qu'elle aurait elle-même à payer au Gouvernement français.

Sur la proposition du Président, les rapports des documents no 9 et 11 sont déclarés regus.

S'appuyant sur le document Unesco/Cons.Exec./2e Session/5/1947 le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT passe ensuite à la deuxième partie de son exposé : Barème des contributions des Etats Membres. Il rappelle que, lors de la Conférence générale, il avait été décidé que le barème des contributions pour 1947 serait établi d'après le barème des Nations Unies adapté à la liste des membres de l'Unesco. Mais à cette époque les Nations Unies n'avaient pas encore fixé leur propre barème de

Cons.Exec./2e Sess./S.R. 8 (Rev.)

F

contributions. La Conférence n'a donc pu prendre aucune décision et a dû charger le Conseil exécutif d'étudier par la suite le problème. Le Directeur général adjoint rappelle les difficultés qu'a rencontrées en janvier de cette année la Section permanente lorsqu'il s'agissait de savoir si l'on fixerait pour les contributions un plafond qu'aucun Gouvernement ne pourrait dépasser, question qui intéressait au premier chef les Etats-Unis. Revenant en détail les faits exposés aux pages 1 et 2 du document 5, le Directeur général adjoint rappelle comment on est arrivé à l'établissement de deux barèmes "A" et "B", qui figurent en annexe au dit document. Pour les raisons exposées à la page 3 du document Unesco/Cons.Exec./2e Session/5/1947, le Secrétariat considère que le barème "B" est préférable au barème "A".

M. PHOTIADES se déclare en faveur du barème "B". Il indique que le Gouvernement grec est prêt à verser sa contribution le plus tôt possible. Il voudrait toutefois obtenir des précisions sur le point suivant : si certains gouvernements paient leurs contributions suivant les pourcentages prévus au barème "B", et si par la suite d'autres états deviennent membres de l'Unesco, on se trouvera en présence de surplus. Qu'advient-il alors des pourcentages en excédent qui auront ainsi été versés par différents états ?

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond que ces surplus seront portés au crédit des dits états pour l'année 1948. Si un état a contribué pour un pourcentage trop élevé en 1947, les sommes qu'il aura versées en trop seront déduites de sa contribution pour 1948.

M. PHOTIADES se déclare d'accord sur cette manière de procéder.

À une question du Docteur CPOCENSKY sur l'opportunité de l'adoption ou de la non-adoption d'un plafond qu'aucun gouvernement ne sera admis à dépasser, le Directeur général adjoint répond que c'est au Conseil exécutif qu'il appartient de se prononcer sur ce point.

Répondant à une observation du Dr. SKMIRNET, Le Président indique que dans le barème "B", la contribution de la Pologne est fixée à 1,16 et non à 0,16 comme cela a été indiqué par erreur dans la version anglaise du document.

Sir John MAUD rappelle que l'établissement d'un barème de contributions constituait un problème qui ne pouvait être résolu que par d'actives négociations entre le Secrétariat et les différents gouvernements. On a dû, pour arriver à une solution, faute de laquelle l'Unesco n'aurait pu continuer à vivre, s'appuyer sur des principes simples. Sir John Maud estime que le Conseil exécutif doit maintenant prendre le plus rapidement possible sa décision. L'une des raisons pour lesquelles le Royaume Uni n'a pas encore payé sa contribution est qu'il ne connaît pas le chiffre auquel elle se monte. L'Unesco a jusqu'à présent été sauvée par la générosité des Nations Unies et du Gouvernement français, mais elle ne saurait continuer à vivre d'expédients

L'Unesco doit être reconnaissante aux Etats-Unis d'avoir fixé leur participation à 44,03 %, pourcentage nettement supérieur à celui de leur contribution à l'O.N.U., mais Sir John Maud estime que tout en conservant pour les Etats-Unis ce chiffre de 44,03 % et en admettant les bases sur lesquelles il a été calculé, on peut, pour le calcul des contributions des autres pays, adopter des bases différentes. Il se déclare pour sa part en faveur du barème "B" et espère que le Royaume Uni est en mesure de régler sa contribution qui s'élève suivant ce barème à 14,07 %.

Le D. CPOCENSKY reconnaît lui aussi la générosité des Etats-Unis et déclare que si les membres du Conseil exécutif sont unanimement en faveur du barème "B", il ne s'opposera pas à l'adoption de ce barème, mais persuadera son Gouvernement de s'y rallier.

Le Dr. WALKER se déclare prêt à approuver le barème "B", sous réserve d'une vérification des calculs à faire effectuer par la Trésorerie.

M. MacLEISH ne se sent pas le droit de voter sur cette question. Il demande la permission de s'abstenir.

Le barème "B" est mis aux voix. Il est approuvé à l'unanimité (exception faite de l'abstention de Mr. MacLEISH.)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT passe ensuite à l'examen du sous-paragraphe c) du point 7 de l'Ordre du Jour : "Fonds de Roulement." Il rappelle que la Section permanente a autorisé le Directeur général à réduire à un million de dollars le Fonds de Roulement. Le Conseil exécutif est prié de donner son approbation à cette décision, la Section permanente ne disposant peut-être pas en cette matière de toute la compétence voulue.

Sir John MAUD demande si, indépendamment de cette somme d'un million de dollars qui sera versée en 1947, les deux autres millions devront être versés en 1948 ou faire l'objet de versements successifs en 1948 et en 1949.

Pour certains Etats, comme le Royaume Uni par exemple, l'année financière ne correspond pas à l'année régulière, ce qui peut donner naissance à certaines difficultés. Si le Royaume Uni devait faire en 1948 un versement au Fonds de Roulement, il ne pourrait, du fait que son exercice financier se termine au 31 mars, l'effectuer avant le 1er avril.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond qu'il s'agit pour le moment de décider si le Conseil exécutif accepte la réduction à un million de dollars des versements au Fonds de Roulement pour 1947. Sur les trois millions primitivement prévus, la Section permanente considère qu'elle n'a besoin pour 1947 que de un million. On pourra décider par la suite du moment auquel seront versés les deux autres millions.

Le Conseil exécutif approuve la réduction à un million de dollars du Fonds de Roulement pour 1947.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT passe ensuite à l'examen du document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./23/1947 dont il donne lecture.

M. PHOTIADIS ayant fait remarquer que les dispositions du document en question sont propres à encourager les états à n'adhérer à l'Unesco qu'au dernier trimestre, le Directeur général attire l'attention des membres sur le fait qu'un Etat adhérent à l'Unesco au dernier trimestre aura cependant à payer 40 o/o de sa contribution annuelle pour 25 o/o de l'année seulement, ce qui ne peut être considéré comme constituant un encouragement.

Sir John MAUD demande qu'un amendement soit apporté au paragraphe 1) du document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./23/1947. Au lieu de "... serait d'appliquer le barème administratif des Nations Unies", on aurait "...serait d'appliquer le barème administratif des Nations Unies avec des augmentations calculées suivant le même principe que celui qui a présidé à l'établissement du barème "B".

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT convient que la demande de Sir John Maud est justifiée et se déclare d'accord pour apporter cet amendement au paragraphe 1.

Le Dr. OPOCENSKY demande si par "nouveaux Etats Membres", il faut entendre les Etats qui n'ont pas signé la Convention de l'Unesco ou ceux qui l'ont signée mais ne l'ont pas encore ratifiée.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond que le terme "nouveaux Etats Membres" englobe les deux catégories, mais qu'une distinction est toutefois faite entre les deux groupes d'Etats au paragraphe 3 du document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./23/1947.

Le Dr. OPOCENSKY demande également comment seront réparties les sommes provenant de la contribution des nouveaux Etats Membres aux frais de la Commission préparatoire.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond qu'il est prévu au paragraphe 5 du document Cons.Exec./2e Sess./23/1947 que "les réajustements du montant et de la répartition des contributions des Etats Membres résultant de l'admission de nouveaux membres seront effectués au début de l'exercice financier suivant ces admissions." Rien ne sera donc versé au Fonds de Roulement du fait de l'adhésion de nouveaux Etats.

Après quelques remarques du Dr. OPOCENSKY et de M. SEYDOUX au sujet du privilège dont semblent jouir d'après les dispositions du document Unesco/Cons.Exec./2e Sess./23/1947, les pays qui ont signé la Convention mais qui ne l'ont pas ratifiée, le Dr. MARTINEZ-BAEZ propose l'adoption du document 23.

Ce document est adopté.

(La séance est levée à 18 heures 30.)  
Cons.Exec./2e Sess./S.R. 8 (Rev.)



PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la neuvième séance, tenue à la Maison de l'Unesco, 19 Avenue Kléber, Paris, 16ème, le dimanche 13 avril 1947, à 21 h.

Sont présents :

Président : S. Exo. H. V. DORE (Canada)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. H. FALSKI (Pologne)  
S. Exo. Shafik GHORBAL BEY (Egypte)  
M. R.M. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John LAUD (Royaume Uni)  
S. Exo. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
M. A. PHOTLADES (Grèce)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléants :

M. R. SEYDOUX (France) (suppléant de M. P. AUGER)  
M. P.N. KIRPAL (Indes) (suppléant de Sir.S.R.DHAKRISHNAN)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des Droits de l'Homme.

Bureau international du Travail : Mme MOREL, correspondante du B.I.T. à Paris.

Point 5 de l'Ordre du Jour : Questions concernant le Conseil exécutif

Le PRESIDENT propose d'entamer la discussion par : h) Frais de déplacement et indemnités journalières, document UNESCO/Cons. Exéc./2e Sess./20/1947. Une question se pose immédiatement à propos du préambule qui débute par : "En attendant que soit établi un Règlement détaillé...", ce qui laisse supposer qu'il y aura plus tard des articles à approuver.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT indique que l'Organisation des Nations Unies a un Règlement très détaillé à ce sujet dont l'Unesco pourra s'inspirer. Pour le moment, il a fallu se contenter de jeter les principes de base, laissant les détails de forme pour plus tard.

Le PRESIDENT suppose que ces frais de déplacement seront basés sur le prix du billet 1ère classe, du lieu de résidence de l'intéressé jusqu'au lieu de la réunion par la route la plus directe.

Le Dr. WALKER demande si le remboursement des wagons-lits est également prévu.

A ce sujet, le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT présente les excuses du Secrétariat au Conseil pour le remboursement très tardif des frais de la dernière session; ce retard est dû aux difficultés rencontrées par le contrôle des bureaux financiers et la présence d'un nouveau contrôleur; il y aura un remboursement pour les frais de wagon-lit.

Le Dr. J. OPOCENSKY remarque que les indemnités journalières ne sont pas versées pour le jour d'arrivée en ce qui concerne le voyage de retour et se demande comment est supposé vivre un délégué regagnant son domicile à minuit.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT croit que le plus simple sera de suivre le règlement des Nations Unies.

Sir John MAUD propose l'adoption du point (h).

Ce point est adopté à l'unanimité.

(g) Frais de secrétariat des membres du Conseil exécutif dans l'intervalle des réunions :

M. MacLEISH se demande pourquoi l'Ordre du Jour est examiné à reculons. Il voudrait également savoir si la séance est publique. (Le PRESIDENT lui répond affirmativement). Il désire soulever une question qui peut d'ailleurs aussi bien prendre place à ce point de la discussion. Il s'agit du fonctionnement même du Conseil exécutif, composé d'individus et non de représentants des Gouvernements. De cette situation, découlent des conséquences troublantes pour les Gouvernements, et embarrassantes pour les membres du Conseil. La plupart de ces membres sont fonctionnaires, occupant un poste ou un autre, ce qui ne les empêche pas d'agir ici comme individus. Pour préciser le problème qui se pose, M. MacLeish se permet d'invoquer son cas personnel et annonce son intention de donner sa démission une fois sa mission actuelle achevée et son rapport sur cette session présenté à Washington. La cause de cette décision, à laquelle il n'est arrivé qu'après de pénibles débats intimes, est, en effet, une suite inattendue des dispositions de la Constitution. En effet, à son dernier retour aux Etats-Unis, après la Conférence générale, toute l'activité de M. MacLeish a été accaparée pendant plusieurs mois par les travaux de l'Unesco; considéré dans son pays comme le représentant américain au Conseil, il s'est vu sollicité de toutes parts de demandes de renseignements sur la structure et les travaux de l'Unesco, demandes qu'il n'a pu refuser de satisfaire. Trois ou quatre mois de son activité ont été ainsi absorbés, sans traitement, et il s'est trouvé dans l'impossibilité de gagner sa vie par d'autres travaux. Il est très heureux d'avoir ainsi consacré son énergie au service de l'Unesco, mais est dans l'impossibilité de continuer. S'il s'est permis d'exposer son cas, c'est que ce problème ne lui est pas personnel et qu'il ne voit pas de solution possible. Si les délégués étaient représentants de leurs Gouvernements, les contacts avec l'Unesco seraient simplifiés, mais d'autres difficultés surgiraient. Il est évident que le problème ne peut pas être résolu au cours de la présente séance, mais il faut l'envisager et prévoir peut-être un amendement à la Constitution. Il y a lieu de se demander si l'intérêt de l'idéal, assuré par le caractère individuel des délégués, est vraiment supérieur au gain pratique d'un changement de ce caractère. Tant que la question ne sera pas résolue, l'Unesco ne pourra répondre aux besoins et demandes des Gouvernements, et M. MacLeish propose de consacrer un quart d'heure de la séance du lendemain à cette question, ainsi qu'aux dispositions à prendre pour assurer son remplacement.

Le PRESIDENT déclare que la décision de M. MacLeish cause une consternation pénible à tous ses collègues. Lui-même désire parler de cette question; il ne représente pas non plus son pays et ses devoirs à l'Ambassade de Bruxelles ne lui laissent pas le loisir de renseigner son Gouvernement sur tout ce qui se passe au Conseil. C'est une question très importante qui doit être étudiée avec soin, de préférence en séance secrète le lendemain.

M. PHOTIADES remarque que différentes questions de cette catégorie de caractère personnel appellent un examen et justifient parfaitement une séance secrète pour leur examen.

M. CARNEIRO demande à M. MacLeish si l'ensemble des décisions que le Conseil exécutif doit prendre sur ce point de son Ordre du Jour dépend de la question soulevée et s'il ne faudrait pas les examiner simultanément et s'abstenir d'une décision immédiate.

M. MACLEISH, tout en étant d'accord avec M. Carneiro sur le fait que la question doit être considérée dans son ensemble, ne voit pas de raison pour tenir une séance secrète. C'est une question très importante au point de vue public et qui affecte toute la Constitution du Conseil. Ayant été conduit à cette conclusion par sa situation personnelle, il admet volontiers qu'elle serve de point de départ aux discussions. Quant à l'élection de son successeur, c'est évidemment en séance secrète qu'il y faudra procéder.

M. VERNIERS indique que c'est sous le coup d'une profonde émotion qu'il a demandé la parole, mais après ce qui a été dit, il y renonce et se réserve de parler à la réunion du lendemain, qu'il souhaite secrète, afin de pouvoir traiter la question d'une façon approfondie, quitte à reprendre le sujet en séance publique. Les délégués seront unanimes à regretter M. MacLeish qui a tenu une place si importante dans les débats de l'Unesco, dès ses débuts, et a constamment fait preuve du plus grand intérêt pour les buts et l'oeuvre de cette Organisation. Mais son cas personnel illustre une situation générale qu'il importe de clarifier dans l'intérêt même de cette oeuvre. Il est, en effet, indispensable que tous les membres du Conseil aient une situation absolument stable.

M. CARNEIRO observe que la question soulevée par M. MacLeish, sous une forme émouvante puisque sa présence est en jeu, l'a également préoccupé. Ainsi que tous ses collègues, il s'est souvent demandé dans quelle mesure il était indépendant de son Gouvernement dans son travail au sein du Conseil. Il y a là un conflit mental et moral permanent, pour se placer dans le climat du Conseil et oublier celui de sa situation gouvernementale. Selon son tempérament, chacun peut se trouver assailli ainsi à des ruptures ou capitulations. A son avis, deux solutions se présentent :

- 1) donner au Conseil le même statut que la Cour Internationale de Justice groupant des fonctionnaires internationaux qui consacrent tout leur temps à leurs fonctions;
- 2) les membres seraient de simples fonctionnaires de leur pays jouant le rôle de délégués permanents auprès de l'Unesco.

Ses préférences personnelles vont à la première formule, l'indépendance du Conseil étant liée à l'indépendance de chacun de ses membres. La situation actuelle est ambiguë et M. Carneiro exprime le vœu de voir étudier la question et, si nécessaire, d'en saisir la Conférence générale sous forme d'une demande d'amendement à la Constitution.

Sir John MAUD remarque que la question se rattache aussi bien au point b) ; Statut des membres du Conseil exécutif, etc., qu'au point g) actuellement en discussion. La mort de Miss Wilkinson a été un coup fatal pour l'Unesco en ce qui concerne le Royaume Uni, et la résolution dont M. MacLeish vient de faire part au Conseil, est un nouveau coup aussi sérieux dans cette première année depuis la création de l'Unesco. Il répugne à demander à son collègue de reconsidérer une décision prise certainement après de pénibles débats intérieurs. Il croit que M. MacLeish excusera le Conseil de prendre une résolution peut-être vaine, mais susceptible d'éviter à l'Unesco la perte d'un de ses membres les plus remarquables ; aux termes de cette résolution, le Conseil exécutif :

- X 1) enregistre avec un profond regret la décision de M. MacLeish qui déclare devoir quitter le Conseil;
- 2) signale sa vive gratitude pour la contribution apportée par M. MacLeish aux travaux de l'Unesco tant comme membre du Comité exécutif qu'avant son élection;
- 3) lui demande de revenir sur sa décision, ou tout au moins de la différer jusqu'à la prochaine Conférence générale. X

Sir John Maud demande au Conseil d'adopter cette résolution avant de passer à la discussion de la Constitution à laquelle il faut procéder dans un esprit libre; cette Constitution, bonne ou mauvaise, est celle de l'Unesco que nous nous sommes attachés à appliquer,

M. VERNIERS observe que Sir John Maud a exprimé en termes excellents ce que lui-même voulait communiquer au Conseil, il s'abstiendra donc de le répéter moins bien, mais désire appuyer la résolution et tout particulièrement son troisième paragraphe.

M. SEYDOUX, tout en précisant qu'il ne peut parler qu'en qualité de suppléant, - voyageur sans bagage appelé à descendre rapidement du train, - peut néanmoins affirmer en sa qualité d'ami de M. Auger et de collaborateur de M. Léon Blum, leur vive admiration et sympathie pour M. MacLeish. Sir John Maud a exprimé avec beaucoup de tact, d'intelligence et de cœur, les sentiments de tous ses collègues. A une étape aussi importante de l'histoire de l'Unesco dont la situation est beaucoup plus difficile qu'il y a 18 mois - ou même quelques mois - le Conseil ne peut courir le risque de perdre un collaborateur de la valeur de M. MacLeish. M. Seydoux est certain d'être ici l'interprète de ses chefs et de tous les milieux français intéressés, en priant M. MacLeish d'ajourner sa décision et de la reconsidérer très sérieusement.

Le PRESIDENT met la résolution aux voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. MacLEISH reconnaît avoir commis une sérieuse erreur de jugement. Il avait estimé que le seul moyen de poser la question, si importante dans son fond, était d'exposer franchement sa situation personnelle, mais n'avait pas pensé provoquer ainsi une discussion aussi amicale de son cas, au lieu de celle du problème général. Ce n'est qu'après mûre réflexion qu'il en est arrivé à cette décision, mais, très ému par les paroles de ses collègues, il promet d'y réfléchir encore et d'en reparler le lendemain. Il se permet d'insister sur l'utilité d'une discussion du fond du problème.

Le Dr. WALKER constate avec joie que tout espoir de conserver M. MacLeish au sein du Conseil n'est pas perdu et se déclare d'accord avec lui pour attaquer le fond du problème qui appelle des réflexions. Il voudrait apporter aux débats une ou deux idées relatives à l'indépendance nécessaire aux membres du Conseil. Il croit qu'il y a lieu de donner à l'expérience internationale entreprise avec l'initiative de l'Unesco, une chance sérieuse de faire ses preuves. Il y a deux problèmes distincts : Le premier est d'assurer un contact suivi de tous les Gouvernements membres avec le Conseil. Même si tous les membres de ce dernier représentaient leur Gouvernement, les Gouvernements de nombreux Etats Membres ne bénéficieraient pas de ce contact étroit avec le Conseil et le problème resterait entier. La solution dépend, à son avis, du Directeur général et de son personnel, car, si la Constitution ne précise pas les modalités des relations des Gouvernements avec le Secrétariat, il appartient au Directeur général de trouver, en collaboration avec le Conseil, une solution acceptable par tous les Gouvernements membres de l'Unesco. Les 18 Gouvernements des membres du Conseil s'adresseront naturellement à ces derniers pour information, mais il faut prévoir une méthode de contacts continus entre le Secrétariat et tous les Gouvernements. Ce sont les "Relations Extérieures". Mais le Dr. Walker n'aime pas ce terme "extérieures", qui ne s'applique en réalité qu'au Secrétariat, et non pas aux Etats Membres fondateurs de l'Organisation. Il croit que le second problème provient du fait que ceux qui ont élaboré la Constitution, d'une part, et ceux qui, d'autre part, ont accepté de siéger au Conseil, ne se sont pas rendu compte du poids des engagements assumés par eux. Malheureusement, les soucis et les tâches de la vie quotidienne ne peuvent être ignorés et, dans un pays comme les Etats-Unis, il est évident que la tâche de fournir des renseignements est extrêmement lourde pour une seule personne. Ceux de ses collègues qui sont fonctionnaires, ne se heurtent pas aux mêmes difficultés mais doivent faire face à d'autres problèmes comme l'a indiqué M. Carneiro. Notre devoir est d'étudier les moyens d'alléger les soucis financiers des membres du Conseil qui n'occupent pas de postes officiels; il invoque le précédent du Président du Conseil du B.I.T. qui reçoit une indemnité de représentation et, pour sa part, il ne verrait aucune objection à rembourser des frais personnels modestes, (frais de secrétariat, etc...) aux membres qui n'ont pas une situation officielle. Mais une étude sérieuse de la question est nécessaire. Le Conseil exécutif est une institution nouvelle, d'une forme nouvelle, et son devoir est de tâcher de fonctionner tout en restant fidèle à sa Constitution.

M. PHOTIADES rappelle les débuts de l'Organisation et ses travaux sous les bombardements de Londres, alors que les Ministres alliés de l'Education travaillaient à la création de l'Unesco qui soulevait tous les espoirs et qu'ils envisageaient, sinon avec plus de générosité, tout au moins avec plus de compréhension.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R. 9 (rov.)

F.

Il était admis que les membres du Conseil étaient des représentants internationaux de tous les Gouvernements membres, et aussi bien de ceux qui n'y siégeaient pas. Par délicatesse - et peut-être faiblesse - la question des moyens de sauvegarder cette indépendance indispensable de ses membres n'a pas été posée au moment de la Conférence générale. M. Photiadès termine en annonçant que lui aussi est démissionnaire - non pas du Conseil, mais auprès de son Gouvernement - pour des raisons qu'il se réserve d'exposer le lendemain. Il croit entrevoir une solution qu'il proposera en séance secrète.

M. VERNIERS croit que le Conseil en est arrivé à un point crucial. Ses membres appartiennent à deux catégories : d'une part, des personnes privées, indépendantes à l'égard de leur pays; d'autre part, des fonctionnaires qui se subdivisent eux-mêmes en :

- a) fonctionnaires chargés par leur Gouvernement de s'occuper uniquement et exclusivement des affaires de l'Unesco et à qui ce Gouvernement fournit toute l'aide nécessaire, secrétariat, etc.,.
- b) Ceux à qui incombent de lourdes charges administratives - et c'est son cas personnel - déjà absorbés par leur travail et devant, en outre, assurer les travaux de l'Unesco - malgré leur énergie, leur intelligence et leur dévouement, ne pourront supporter longtemps une tâche aussi pénible. Le Secrétariat devra résoudre ce problème si l'oeuvre entreprise doit être accomplie. M. Verniers reste néanmoins optimiste et termine en citant un poème de Verhaeren : "Le passeur d'eau", où il est dit : "Conservons le roseau vert de l'espérance entre les dents".

Sir John MAUD constate que tous les membres du Conseil sont décidés à trouver l'équilibre nécessaire entre les relations avec les Gouvernements sur le plan international et les relations avec les peuples (artistes, savants, professeurs, etc...) sur ce même plan international. Il estime qu'il est encore trop tôt pour récrire une Constitution dont l'élaboration a exigé une année d'efforts et qui n'est appliquée que depuis six mois, il exhorte ses collègues à se méfier d'un élan sentimental et à ne pas jeter à terre cette Constitution pour éviter le risque de perdre un collègue qui leur est cher à tous. Une période de six mois d'activité n'offre pas une perspective suffisante pour laquelle des années seraient nécessaires. C'est pourquoi Sir John Maud se prononce contre l'amendement actuel de la Constitution et estime, d'autre part, qu'il faut conserver l'équilibre entre les deux éléments représentés au Conseil (amateurs et professionnels - citoyens et fonctionnaires). Les membres du Conseil ne doivent, en aucun cas, être des fonctionnaires à plein temps de l'Unesco et ces considérations amènent à la nécessité d'une division des travaux entre le Conseil et le Secrétariat. C'est pourquoi, opposé à une modification actuelle de la Constitution, il est également opposé à la nomination d'une sous-Commission pour considérer la nécessité de l'amender. Il propose de demander au Directeur général de préparer un rapport pour la prochaine réunion du Conseil sur la possibilité d'accorder à certains membres des indemnités de représentation - selon la suggestion du Dr. Walker - pour alléger le fardeau de ceux qui ne sont pas en même temps fonctionnaires. C'est au Secrétariat qu'il incombe d'informer régulièrement les Gouvernements de la morale de nos six premiers mois d'activité et qu'il y a lieu de développer ce côté du rôle du Secrétariat.

Cons. Exéc./2e Sess./S.R.9 9rov.)

F.

Le Conseil ne doit, en aucun cas, être accablé de travaux de caractère administratif.

La proposition de Sir John Maud est approuvée.

Certains membres du Conseil, (M. Sommerfelt et Verniers), ayant éprouvé certaines difficultés avec leurs laissez-passer au poste frontière, demandent que la teneur de ces documents soit complétée et que les autorités frontalières soient avisées de son existence et de sa valeur.

Le DIRECTEUR GENERAL prie M. Seydoux d'examiner la question avec le Ministère des Affaires Etrangères.

a) Organisation du Secrétariat du Conseil exécutif

Le DIRECTEUR GENERAL espère que les membres du Conseil sont satisfaits de ce qui a été fait au cours de cette session; M. de Blonay et deux membres de son personnel ont assumé la tâche de cette organisation et on a pu arriver à des résultats beaucoup plus efficaces que par le passé, notamment en ce qui concerne l'établissement des procès-verbaux et la disposition des documents.

Le PRESIDENT adresse ses félicitations à M. de Blonay pour la manière dont il a organisé le Secrétariat du Conseil.

Le Dr. OPOCENSKY s'associe aux paroles du Président, mais ajoute que le Secrétariat du Conseil devrait être entièrement indépendant du Secrétariat général et que M. de Blonay ne peut être à la fois Chef des Relations Extérieures et responsable du Secrétariat du Conseil.

M. PHOTIADES précise que l'Article V, paragr. 7 de la Constitution, indique que le Conseil exécutif doit élire son bureau. Les termes de cet Article sont très nets et le Secrétaire exécutif du Conseil est le Directeur général. Il faudrait donc trouver une autre dérivation pour éviter toute confusion.

M. SEYDOUX ne partage pas l'opinion de M. Opocensky et Photiadès. Le bureau comprend un président et des vice-présidents, mais à l'exclusion d'un Secrétariat, et la proposition de M. Opocensky aurait de graves inconvénients, d'abord budgétaires, puisqu'elle entraînerait la création d'un nouveau poste. Il est heureux de constater que Sir John Maud est d'accord avec lui sur ce point. Il ne lui semble pas souhaitable de faire du Conseil un organisme autonome et sans contact avec le Secrétariat, puisque - avec la Conférence générale - il constitue les trois rouages principaux de l'Unesco. La Conférence générale, le plus important de ses rouages, a son secrétariat assuré par le Secrétariat général et il lui semble qu'il n'y a pas lieu d'être plus royaliste que le roi. Pour sa part, il a participé à de nombreuses conférences internationales et constate qu'il a rarement vu une organisation aussi parfaite que dans le cas présent.

Cons. Exéc./2e Sess./ S.R.9 (rev.)

F.



M. FHOIADIS précise qu'il est très satisfait du travail du Secrétariat, conduit si brillamment par M. de Blonay, et qu'il n'a pas non plus voulu conférer au Conseil exécutif l'omnipotence. Mais il voudrait éviter cette dénomination de "Secrétaire du Conseil exécutif" qui tend à assimiler le Conseil à une Conférence.

M. MacLEISH, appuyé par Sir John Maud, propose de clore cet incident et d'approuver le point a).

M. OPOCENSKY regrette de n'être pas d'accord avec M. MacLeish dont la proposition lui semble contraire à la Constitution qui dit expressément que le Conseil exécutif est responsable de la conduite de ses travaux, - ce qui implique un secrétariat indépendant. -

Le DIRECTEUR GENERAL précise qu'il a agi en qualité de secrétaire et a simplement demandé à M. de Blonay de l'assister dans cette tâche.

M. OPOCENSKY, continuant à défendre son point de vue, M. SEYDOUX croit qu'on pourrait conclure le débat, tout en ne vidant pas immédiatement la question juridique, en s'arrêtant à la formule suivante : "Le secrétariat, mis à la disposition du Conseil exécutif". Le Comité est d'accord et le point a) est adopté.

Le point b) ayant été discuté avec le point g), le Conseil passe au point c); Présence aux séances.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que c'est la question des experts qui est en jeu ici et donne lecture d'un projet de résolution prévoyant que chaque membre pourra être assisté par deux experts au maximum qui pourront assister aux séances privées (sans public et sans presse), mais pas secrètes, réservées aux seuls membres et à leurs suppléants.

Il est décidé :

Que tout membre du Conseil exécutif a le droit de se faire assister de deux experts ou conseillers techniques, mais pas plus, aux séances dudit Conseil; que ces experts ou conseillers auront ainsi le droit d'assister aux séances privées auxquelles la presse et le public ne sont pas admis; que les membres du Conseil ou leurs suppléants auront seuls le droit, toutefois, de prendre part aux séances secrètes.

Le Comité se déclare d'accord.

d) Répartition du travail entre les membres du Conseil exécutif

M. VERNIERS indique qu'il avait adressé une proposition pour examen au Conseil, mais que le hasard avait bien fait les choses, puisque des spécialistes, aptes à aider le Secrétariat dans l'exécution de son programme, siègent au Conseil. Il propose d'envisager la création de groupes de ses membres chargés de contacts directs, au début ou à la fin des sessions, avec les membres du Secrétariat, responsables de l'exécution de telle ou telle partie du programme. Il ne s'agit pas d'une intervention de leur part, mais bien de placer leurs capacités au service du Secrétariat.

M. MACLEISH remarque que les discussions possibles qui viennent de se dérouler se rattachent en partie à ce point.

M. CARNEIRO souligne que, malgré tout l'intérêt de l'idée de M. Verniers, le Conseil est appelé à agir comme une collectivité de dix-huit membres et que son autorité n'existe que comme celle d'un groupe indivisible. Il lui paraît peu indiqué de partager les responsabilités de l'Assemblée générale; d'ailleurs, comme le montre l'expérience passée, le Directeur général a toujours pu, en cas de besoin, s'adresser personnellement à tel ou tel membre du Conseil en le priant de lui prêter un concours direct pour une question déterminée.

M. VERNIERS n'insiste pas et fait remarquer que s'il a soulevé cette question c'est que le point f) prévoit la création de comités au sein du Conseil. Il tient à dire que, comme tous ses collègues, il est à la disposition du Directeur général chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Le DIRECTEUR GENERAL remercie M. Verniers et assure le Conseil que, comme par le passé, il fera appel à la compétence de ses différents membres.

e) Attributions respectives du Conseil exécutif et de la Section permanente

M. OPOCIENSKY donne lecture d'une proposition d'addition à l'Article 3 de la Décision du 9 décembre 1946.

Le PRESIDENT indique que cette question pourra être examinée le lendemain avec la question connexe de la Section permanente.

(La séance est levée à 23 heures 45).

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la dixième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, Paris 16e, le lundi 14 avril 1947, à 9 heures 45.

Sont présents :

Président : S. Exc. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président : Dr. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)

M. CHEN YUAN (Chine)

M. M. FALSKI (Pologne)

S. Exc. Shafik GHORBAL Boy (Egypte)

M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)

Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)

L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)

Sir John MAUD (Royaume Uni)

S. Exc. Dr. Jan OFOCENSKY (Tchécoslovaquie)

S. Exc. M.C. PARRA-PEREZ (Venezuela)

M. A. PHOTIADES (Grèce)

Sir Sarvepalli RAJAKRISHNAN (Indes)

Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)

M. L. VERNIERS (Belgique)

Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M. R. SEYDOUX (France) (Suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des Droits  
de l'Homme.

Bureau International du Travail : Mme MOREL, correspondante du B.I.T. à Paris

Point 9 de l'ordre du jour : Présentation du budget pour 1947 (UNESCO/Cons.Exec.,  
2e Sess./15/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT présente le premier budget de l'Unesco. Ce document, dit-il, a été établi dans des circonstances extrêmement difficiles. Il a été malaisé de préparer un budget pour un programme qui n'est pas encore approuvé. Il a fallu mener de front l'élaboration du budget de campagne de recrutement et du programme. Un des plus grands obstacles a été constitué par la limite de temps imposée par les réunions du Conseil exécutif et de la Section permanente. Il ne faut pas voir là une critique, mais le Directeur général adjoint désire que les membres du Conseil se rendent compte de la lourde charge que constituent ces réunions. Il aurait préféré présenter le budget un mois plus tard. Le temps à sa disposition a été trop court.

Le Directeur général adjoint expose ensuite les grandes lignes du document 15, en insistant sur les notes explicatives.

Le présent budget est différent de celui qui a été soumis à la Section permanente le 21 février 1947. Les chiffres en ont été modifiés à la suite d'un nouvel examen. Ces chiffres sont encore, en général, très approximatifs. L'expérience de la Commission préparatoire n'a guère été utile. Les différentes formes d'activité en étaient alors à un stade intermédiaire entre la période d'organisation et la période de travail proprement dite qui nécessite une organisation et un personnel différents.

On n'a pas encore pris les décisions fondamentales dont dépendent les frais d'exécution, notamment la mise au point du système de classification du personnel, dont dépend la détermination des traitements bruts et des indemnités accessoires. De plus, certains postes essentiels de fonctionnaires supérieurs n'ont pas encore été pourvus, ce qui contribue à faire peser l'incertitude et sur les besoins du personnel, et sur l'organisation du programme. Etant donné ces diverses limitations, on ne peut considérer le présent budget comme définitif. Il faudra modifier les évaluations à la lumière des événements. En 1947, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à effectuer des virements à l'intérieur du budget. On ne peut trop insister sur l'importance de ce point. Dès que le budget aura été approuvé, le Directeur général procédera à l'établissement d'un plan budgétaire, d'attributions prioritaires, de contrôles financiers, etc...

L'orateur expose ensuite les divers chapitres du budget.

Le chapitre I (Conférences et réunions) embrasse les dépenses qu'entraînent toutes les réunions, y compris celles d'experts, du Conseil exécutif, et de la Section permanente.

Le chapitre II (Dépenses afférentes au Personnel) comprend les rubriques suivantes : traitement et salaires, honoraires, fonds de prévoyance et assurance-maladie, frais de réception et de représentation, frais de déplacement des membres du Secrétariat en mission et indemnités pour enfants à charge.

Pour 1947, il est impossible de diviser le montant prévu pour les traitements en deux catégories : postes permanents et postes temporaires. Tout le personnel actuel du Secrétariat est engagé à titre temporaire, en raison du système adopté par la Section permanente en février, à savoir qu'on ne devrait offrir aucun contrat permanent tant que les Gouvernements et Commissions nationales n'auront pas eu la possibilité de présenter des candidats. C'est pourquoi le tableau des postes permanents ne pourra être dressé qu'une fois le plan de classification établi et à la lumière de l'expérience acquise. Un personnel temporaire est évidemment plus coûteux qu'un personnel permanent.

Le chapitre III (Dépenses afférentes aux Services communs) embrasse : communications, loyers, nettoyage et entretien, service d'impression, assurances, mobilier et fournitures, frais de transport, etc...

Le chapitre IV (subventions et subsides) comprend les subventions pour déplacement, les bourses d'étudiants, les bourses universitaires et les secours.

Les subventions pour déplacement sont destinées aux étudiants et aux professeurs qui participeront aux cours d'essai en rapport avec les futurs centres d'études internationales.

Les crédits affectés aux bourses universitaires et les bourses d'étudiants seront consacrés à la fondation d'un service central d'échanges individuels.

Les sommes destinées aux secours ont été attribuées à la demande d'organisations travaillant dans le domaine international.

Ces demandes ont été soigneusement examinées. Au cours des discussions de la ville, il a été décidé de n'accorder aucun secours avant la conclusion de l'accord que doit approuver le Conseil exécutif.

Le chapitre V (Dépenses afférentes au recrutement initial) comprend les frais de voyage du personnel lors du recrutement initial, les indemnités d'installation et de résidence, etc... Ces stipulations sont propres aux Organisations internationales qui sont tenues d'assurer une répartition géographique équitable. Elles jouent avant tout pendant la période de création de l'Organisation et ne doivent pas être considérées comme des dépenses afférentes au personnel définitif, étant donné qu'elles disparaîtront à peu près entièrement des budgets futurs. La pratique des nominations temporaires accroît considérablement le total du chapitre V.

Le chapitre VI (Dépenses de la Commission préparatoire) comprend le total des dépenses de la Commission préparatoire, et les dépenses afférentes à la réunion de la première Conférence générale..

Le chapitre VII (Dépenses afférentes à la rééducation des anciens pays ennemis). Le programme de l'Unesco sur ce point, est encore en préparation et en discussion. Une somme de 50.000 dollars a été mise de côté pour 1947, à cet effet.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fournit ensuite certaines explications touchant les annexes du document 15.

En ce qui concerne la prochaine Conférence générale, il insiste sur le fait que le choix de Mexico impose au budget un lourd fardeau. On s'efforce de diminuer le plus possible le montant des frais de transport en recrutant du personnel dans l'hémisphère occidental, mais il est impossible de réunir la Conférence sans qu'une partie du personnel du Secrétariat y assiste. Les dépenses afférentes aux Conférences, au Service technique et aux services généraux dépendant de l'activité d'ensemble de l'Unesco. Il a paru souhaitable de procéder dans l'organisation du Secrétariat à une certaine centralisation et d'autre part, à une certaine décentralisation. Ceci explique certaines particularités dans le groupement des rubriques. Il a fallu traduire le programme en termes de fonctionnement et de la mise en oeuvre pratique.

M. PHOTIADES félicite le Directeur général adjoint de la manière dont il a présenté le budget. Il se réserve évidemment le droit de faire certaines remarques. Il estime que tous se rendent maintenant compte du travail qu'il a fallu accomplir pour compléter l'oeuvre de la Commission du Budget de la Conférence générale. Le Directeur général adjoint a suggéré aux membres du Conseil d'attirer l'attention de leurs Gouvernements sur les difficultés qui ont accompagné la préparation de ce document et il a dit que s'il avait disposé d'un mois de plus, sa tâche aurait été beaucoup plus aisée. M. Photiades remarque que si le Directeur général adjoint avait été nommé deux mois plus tôt, la question aurait été aussi beaucoup plus simple. Mais ce n'est évidemment là la faute de personne.

M. MacLEISH fait remarquer que le temps réservé à la discussion du budget est déjà dépassé. Il félicite le Directeur général adjoint de sa présentation magistrale. Il conviendrait toutefois de discuter un ou deux points du budget. Afin de gagner du temps, il propose l'adoption du budget.

M. OPOCENSKÝ s'inquiète quelque peu de la question des virements à l'intérieur du budget. Il estime qu'il conviendrait de constituer un Comité financier chargé de cette question.

M. MARTINEZ-BAEZ attire l'attention du Conseil sur une remarque du Directeur général adjoint ; celui-ci a dit que les réunions de la Section permanente et la nécessité d'élaborer de nombreux documents, ont ralenti le travail. Mais c'est là un caractère commun à toutes les Organisations. Le Conseil exécutif n'est pas un obstacle au travail de l'Unesco, mais fait partie intégrante de l'Organisation.

Le montant de certaines rubriques, pense-t-il, paraît plutôt élevé. En ce qui concerne les traitements, il se rend compte qu'à Paris le coût de la vie est très élevé et il estime que le personnel doit être rémunéré de façon convenable. A son avis, les secours doivent être l'objet d'un examen minutieux. Les crédits affectés à la Conférence de Mexico lui paraissent fort élevés et il espère qu'ils ne seront pas dépensés en entier.

Il appuie la motion proposée par M. MacLeish.

Le Dr WALKER appuie également la motion. Il estime qu'il est nécessaire de prendre une décision au sujet des secours.

En ce qui concerne la méthode des virements à l'intérieur du budget et le pouvoir donné sur ce point au Directeur général, il remarque que le Règlement de la Conférence les reconnaît sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif. Ces virements pourraient être soumis au Conseil exécutif, ou de préférence à un Comité financier, connaissant assez bien le budget, capable également d'aider le Directeur général à préparer le budget pour 1948. Il propose la résolution suivante :

#### RESOLUTION

##### Virements à l'intérieur du budget :

En application de l'article 28 du Statut financier, le Conseil exécutif convient d'adopter la procédure suivante :

- 1) Le Directeur général soumettra au Comité financier du Conseil exécutif, en vue d'une approbation préalable, tous projets de virements entre les chapitres du budget, ou entre les Services définis dans l'annexe C, sauf dans les cas d'extrême urgence, conformément aux dispositions de la Section 2.
- 2) Dans les cas d'extrême urgence, le Directeur général est autorisé à opérer, de sa propre autorité, tous virements nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues qu'entraîne la mise en oeuvre du programme approuvé, à condition qu'en pareils cas les Membres du Comité financier aient immédiatement communication du détail du virement et des raisons qui le justifient.
- 3) Le Comité examinera tous virements de ce genre à la prochaine séance.
- 4) L'affectation des crédits non répartis, à tel ou tel titre de dépenses, sera réglée par la même procédure que les autres virements.
- 5) A chaque réunion du Conseil exécutif, le Comité financier lui fera rapport sur tous virements opérés conformément à la procédure ci-dessus définie.

Le PRESIDENT suggère qu'il soit fait une distinction entre les propositions de M. MacLeish et celles du Dr Walker.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT se déclare satisfait des grandes lignes de la motion du Dr Walker. Il précise que le budget de 1948 est déjà en cours d'examen et que le règlement financier impose la création d'une commission responsable envers le Conseil exécutif, lui-même responsable envers la Conférence générale pour l'examen de ce budget. Les membres du Conseil doivent être tenus parfaitement au courant des questions budgétaires. Revenant sur ses remarques antérieures, quant à l'extrême fréquence des réunions du Conseil exécutif et de la Section permanente et au grand travail de préparation de documents qui en découle, il désire insister sur le fait que, dans son esprit, il ne s'est nullement agi là d'une critique ; les responsabilités du Conseil exécutif lui imposent de fréquentes réunions, et partout, il faut constamment le tenir au courant de toutes les questions budgétaires. Il fait allusion au texte de la résolution du Dr Walker, selon lequel aucun virement ne devra être fait d'un chapitre principal à un autre, ou d'un service à un autre, sans l'approbation du Comité financier. Il propose que la Commission soit constituée de trois membres, domiciliés à Paris ou à proximité, afin qu'ils puissent se réunir fréquemment.

M. PARRA-PEREZ désire féliciter le Directeur général adjoint de son magnifique travail. Il enregistre d'autre part, avec satisfaction les explications fournies par lui quant à sa critique apparente de la Convention. Il se déclare favorable à la proposition de M. MacLeish, étant d'avis que, pour le moment, le Conseil exécutif n'est pas en mesure d'exercer sur le budget le contrôle nécessaire. Il convient de prendre toutes mesures pour le mettre à même de le faire. Il préconise la constitution d'une Commission de contrôle en dehors du Conseil exécutif et du Secrétariat, commission qui serait nommée directement par la Conférence générale elle-même. On aurait ainsi toute la compétence et tout le temps désirables. Il donne ensuite lecture du projet de résolution suivant :

" que le Conseil exécutif mette à l'étude un projet de constitution d'une commission de contrôle qui serait soumis à la prochaine Conférence générale. Les membres de cette commission, dont le nombre ne devra pas dépasser cinq, seront nommés par la Conférence. Ils devront appartenir à des Etats différents et réunir des qualifications spéciales en matière financière."

M. SEYDOUX félicite à son tour le Directeur général adjoint et déclare qu'il votera en faveur de la proposition de M. MacLeish. Il fait quelques commentaires sur les allusions du Directeur général adjoint aux réunions par trop fréquentes du Conseil exécutif et de la Section permanente, et sur les observations du Dr Martínez-Baez. A son avis, la vérité réside en un juste milieu entre ces deux avis. Quant au budget du personnel, il pense que les salaires de certains membres du petit personnel sont souvent trop bas et il sollicite de plus amples éclaircissements à ce sujet. En ce qui concerne les subventions, il approuve leur attribution aux Organisations scientifiques internationales, au titre de frais de transport et de publication, mais pas au titre de frais de bureau; en effet, les organisations administratives ont une tendance à augmenter leur personnel sans nécessité ce qui présente un danger pour le budget de l'Unesco. A ces restrictions près, M. Seydoux approuve le budget.



Au nom de M. FALSKI, son représentant se déclare heureux de pouvoir féliciter, pour la première fois, l'Unesco d'un excellent travail. Il désire toutefois présenter certaines suggestions au Directeur général et au Directeur général adjoint. Il fait remarquer que 2.500.000 dollars ont été affectés au service du personnel, alors que 2 % seulement de cette somme ont été consacrés aux honoraires des experts. Il rappelle qu'avant la guerre, l'Institut international de Coopération intellectuelle avait attribué jusqu'à 20 % des dépenses pour le personnel aux honoraires des experts. Ce système, qui consistait à faire aider les fonctionnaires par des experts, a produit d'excellents résultats et il pense que le Conseil devrait examiner à son tour la possibilité de l'appliquer, au lieu d'engager les experts comme fonctionnaires. La Commission d'experts en statistiques a obtenu des résultats vraiment remarquables. Il ne désire aucunement voir réduire les traitements du personnel subordonné du Secrétariat mais, d'un autre côté, il pense qu'on ne saurait comparer le coût de la vie à New-York et à Paris et qu'on a peut-être exagéré ce dernier. Pour ce qui est de la Section de Reconstitution, il fait remarquer que 56.000 dollars ont été affectés aux frais de déplacement du personnel, et 25.000 dollars seulement à la reconstitution proprement dite. 635.000 dollars reviennent à la Section des Sciences exactes et naturelles ; c'est là, à son sens, un privilège excessif, l'Unesco ne se proposant pas de faire progresser la Science, mais de favoriser la paix et la reconstitution. Les sommes attribuées à la Section des Sciences exactes et naturelles sont égales au total des sommes affectées aux 3 projets principaux de l'Unesco.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN fait remarquer que les deux heures prévues pour le débat sur le budget sont arrivées à expiration. Il propose donc de l'adopter à condition que les virements soient effectués par la Commission financière.

Sir John MAUD compare l'Unesco à un navire passant entre Charybde et Scylla avec une cargaison d'animaux vivants porteurs du dépôt précieux de la vie qu'il leur faut créer. Scylla représente la catastrophe financière et Charybde la mort administrative par strangulation. Il faut bien comprendre que le Comité financier et le Secrétariat doivent avoir une certaine souplesse. Comme l'a fait remarquer le Directeur général adjoint, il ne s'agit pas d'un budget d'exploitation ; le Comité financier ne doit donc pas le traiter impitoyablement comme s'il s'agissait d'un budget parlementaire. Il déclare que le choix des organisations à subventionner doit être laissé à ce nouveau Comité et il propose qu'on ne perde pas davantage de temps sur cette question. Il espère que le Secrétariat et le Comité financier tiendront compte de ces observations dans l'administration du budget.

Le PRÉSIDENT propose l'adoption du budget dans les termes de la motion de M. MacLeish, amendée par le Dr. Walker.

M. MacLEISH reconnaît que l'allusion faite par Sir John Maud aux subventions le préoccupe ; or, d'autre part, la Commission financière n'envisagera la question que du point de vue général, il ne pense pas qu'on doive s'abstenir de la mettre en discussion.

Le PRÉSIDENT propose l'adoption de la motion excluant la question des subventions.

Adopté.

Cons. Exec./2e Sess./S.R.10 (Rev).

F.

Le Dr WALKER, abordant le projet de résolution de M. Parra-Perez, est d'avis que le stade actuel du développement de l'Unesco en justifie l'ajournement.

M. PHOTIADES déclare que si des commissaires doivent vérifier les comptes, cette question peut attendre la Conférence générale.

M. PARRA-PEREZ fait remarquer qu'il a proposé au Conseil exécutif la mise à l'étude de la constitution d'un Comité de contrôle.

Le PRESIDENT donne lecture de la résolution de M. Parra-Perez et il propose la mise à l'étude du projet.

Adopté.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait remarquer que des Commissaires aux comptes, M.M. Price et Waterhouse ont été nommés en janvier et que leurs rapports seront terminés pour la Conférence générale; ils se tiennent d'ailleurs constamment à la disposition des membres du Conseil exécutif.

M. PHOTIADES remercie le Directeur général adjoint de sa réponse et il demande qu'elle figure au procès verbal.

Le PRESIDENT suggère de passer à la nomination du Comité financier; il propose les noms du Dr Walker, du Dr Martinez-Baez et le sien propre. Il s'excuse de ce dernier choix, mais il déclare qu'en sa qualité d'expert-comptable, il porte à la question un intérêt tout particulier.

Adopté.

Article 10 de l'Ordre du Jour - Organisation du Secrétariat

Le DIRECTEUR GENERAL parle des tableaux figurant à la page 2 du document de l'Unesco 3Cons.Exec/2e Sess/15/1947/Supp.3 et il déclare qu'il demandera ultérieurement au Directeur général adjoint de donner de plus amples détails. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que les relations extérieures, la publicité et le Conseil juridique ont été rattachés au Bureau du Directeur général. On a jugé nécessaire de séparer l'information des projets généraux du Programme. Du côté gauche du tableau figurent les Sections du Programme qui n'ont pas toutes une importance égale. Les Sections des Musées et des Bibliothèques demeurent distinctes, chacune avec son Directeur propre. Du côté droit du tableau on trouve les trois grands projets généraux. Les services généraux, qui forment le côté technique se trouvent au bas du tableau.

Sir John MAUD est d'avis que les déclarations du Directeur général amènent à la question de recrutement du personnel et il propose la réunion d'une séance secrète.

Le Dr MARTINEZ-BAEZ reconnaît la nécessité d'une séance secrète, mais il réclame la présence d'interprètes et de procès-verbalistes.

Le PRESIDENT déclare que si l'on se met d'accord pour tenir une séance secrète, chacun se comporterait exclusivement en tant que membre du Conseil exécutif et il exprime l'espoir que le Directeur général le comprendra.

On accepte de tenir une séance secrète.

(La séance publique est levée).

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la onzième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, avenue Kléber, Paris 16e, le lundi 14 avril 1947 à 17 h.

Sont présents :

Président : S. Exo. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : Dr. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :

M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
M. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exo. Shafik GHORBAL Bey (Egypte)  
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
L'Hon. A. MacLEISH (Etats-Unis)  
Sir John MAUD (Royaume-Uni)  
S. Exo. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exo. M.G. PARRA-PERIZ (Venezuela)  
M.A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M.L. VERNILERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : M.R. SEYDOUX (France) (Suppléant de M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'Homme,

Bureau International du Travail : Mme MOREL, correspondante du B.I.T.  
à Paris.

Le Conseil exécutif passe à l'examen du document UNESCO/Cons.Exec./2e Sess.,...11/1947 - Projet de résolution sur les demandes d'admission à l'Unesco de l'Autriche, de l'Italie et de la Suisse.

Le Dr. WALKER demande que des résolutions séparées soient soumises à la Conférence générale pour chacun de ces trois pays. Les demandes d'admission qui parviendront à l'avenir à l'Unesco devront en effet faire l'objet d'examens individuels. De plus, en ce qui concerne l'Autriche, il est possible que certains pays ne soient pas d'accord pour l'admettre à l'Unesco avant la signature du traité de paix.

La proposition du Dr. Walker est approuvée.

Sur la proposition de Sir John Maud, le document UNESCO/Cons.Exec./2e Session/11/1947, laissé en suspens depuis la veille, est approuvé.

Sir John MAUD s'excuse d'être obligé de se retirer et aimerait auparavant être fixé sur la date de la prochaine réunion du Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL répond que l'on envisage de faire une réunion du Conseil exécutif au cours de l'été et une autre juste avant la Conférence de Mexico. Peut-être la prochaine réunion pourrait-elle être prévue pour le milieu ou la fin de Juillet.

Le Dr. KRUYT fait observer que lui-même et différents autres membres du Conseil exécutif devront se trouver à Londres pour y assister à un Congrès du 16 au 25 juillet.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que l'on en tiendra compte pour fixer de manière précise la date de la prochaine réunion du Conseil exécutif.

Sir John MAUD exprime à nouveau ses regrets de ne pouvoir assister à la fin de la présente session et il félicite ses collègues du travail constructif qu'ils ont accompli au cours de cette session.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil exécutif de reprendre, dans le document UNESCO/Prog./1/1947, l'examen du paragraphe 5 de la section A de la deuxième partie (page 11 du document français) - Rééducation des pays ex-ennemis.

Il rappelle que M. Falski a soumis à ce sujet un projet de résolution qui figure au procès-verbal de la 5e séance et qui est ainsi libellé:

- "1. L'enquête sur la possibilité d'admettre les pays ex-ennemis à participer au programme de l'Unesco, sera limitée, au cours de la période initiale, à une observation attentive de la neutralité véritable et des tendances des populations de ces pays, par rapport à l'idéal de paix et de compréhension internationale.
- "2. Aucune action en faveur des pays ex-ennemis ne sera entreprise par le Secrétariat sans une décision de la part du Conseil exécutif."

Le DIRECTEUR GENERAL craint que cette résolution, si elle était acceptée, ne restreigne considérablement l'action de l'Unesco. Il préférerait la résolution qui avait été soumise à l'origine par les Pays-Bas et aux termes de laquelle l'Unesco devait s'efforcer d'ouvrir les pays ex-ennemis aux influences éducatives et culturelles des pays démocratiques.

Le Dr. KRUYT se déclare du même avis. La motion proposée par M. Falski lui semble de nature à limiter de manière excessive l'activité de l'Unesco dans les pays ex-ennemis. Plus on attendra pour entreprendre dans ces pays une action positive, plus les résultats recherchés seront difficiles à obtenir.

Sur une suggestion du représentant de M. Falski, le PRESIDENT propose que l'on vote séparément sur les deux parties de la résolution polonaise,

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer qu'accepter la première partie de la dite résolution serait empiéter sur les attributions de la Conférence générale et limiter ses possibilités d'action. C'est en effet à la Conférence générale qu'il appartient de décider de la ligne de conduite à suivre dans les pays ex-ennemis.

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ demande à ses collègues polonais de ne pas trop insister pour faire adopter cette résolution qui soulève de nombreuses difficultés et qui tend à limiter l'action de l'Unesco. Ce qu'il faut avant tout, c'est chercher les moyens de remédier à l'état d'esprit qui règne actuellement dans les pays ex-ennemis.

Le représentant de M. FALSKI explique l'idée à laquelle correspond ce projet de résolution : toute personne ayant comme lui-même séjourné en Allemagne ne peut manquer de se rendre compte que la rééducation n'y est pas encore possible et il faut se garder de l'illusion qui consisterait à croire que l'Unesco peut libérer l'Allemagne de ses préjugés séculaires. Il faut avant tout veiller à ce que l'argent et les efforts des Etats Membres ne soient pas dépensés en pure perte. Toutefois, comme la résolution en question ne vise pas seulement l'Allemagne, mais tous les pays ex-ennemis, il ne verrait pas d'objections à supprimer la première partie de cette résolution si le Conseil exécutif était d'accord pour en approuver la 2e partie.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que le Conseil exécutif pourrait en effet donner son approbation à la deuxième partie. Jamais d'ailleurs le Secrétariat n'a envisagé d'engager des dépenses dans les pays ex-ennemis sans en référer au Conseil exécutif. Un crédit de \$ 50.000 a été voté dans le budget pour les tâches à entreprendre dans les pays ex-ennemis et ces tâches seront toujours soumises à l'approbation du Conseil exécutif.

M. PHOTIADES se déclare d'accord avec le Directeur général. Il est heureux d'avoir entendu son collègue polonais donner à l'expression "pays ex-ennemis" son sens le plus large.

Le représentant du M. FALSKI ayant retiré la première partie de la résolution, le Conseil exécutif soumet à l'approbation de ses membres la deuxième partie ainsi conçue :

"Aucune action en faveur des pays ex-ennemis ne sera entreprise par "le Secrétariat" sans une décision de la part du Conseil exécutif."

La résolution sous cette forme est adoptée.

Le PRÉSIDENT reprend le document UNESCO/Cons.Exec./2e Sess./15/1947 - Projet de budget pour 1947 - et demande au Conseil exécutif de bien vouloir examiner dans le chapitre IV de ce document, le paragraphe qui a trait aux subsides à accorder aux organisations internationales (paragraphe 4).

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT indique que l'on dispose pour l'étude de cette question des documents suivants :

Le document 15 sur le Projet de Budget pour 1947,

l'annexe E. jointe à ce document, qui donne la répartition des crédits dans le budget, et qui indique en particulier les sommes prévues pour le chapitre IV dont s'occupe actuellement le Conseil exécutif,

le document 29 - Projet de Subventions à accorder aux Organisations internationales de Sciences exactes et naturelles -,

enfin, le document 27 - Liste explicative "hiérarchique" des organisations scientifiques internationales - que le Directeur général considère comme essentiel pour l'exposé de la question envisagée sous son aspect scientifique.

Le Dr. WALKER apprécie l'analyse présentée au document 15 et il espère que ce document sera approuvé. Toute la question est de déterminer quelles sont les organisations auxquelles devront aller les subsides de l'Unesco.

Le document 29 est intéressant par les principes qui y sont exposés et par les propositions qu'il contient. On trouve aux pages 6 et suivantes de ce document une liste des organisations scientifiques auxquelles l'Unesco se propose d'accorder des subsides. Beaucoup de ces organisations appartiennent au Conseil international des Unions scientifiques, avec lequel l'Unesco a passé un accord en due forme. Le Dr. Walker considère qu'il faudrait s'occuper en premier lieu des subsides à octroyer à ces organisations : il propose que le Conseil exécutif se mette d'accord pour approuver, à l'exclusion des autres, les subsides prévus pour les différentes organisations appartenant à l'I.C.S.U.

Le Dr. KRUYT appuie cette proposition.

Le Dr. MARTINEZ BAEZ rappelle que l'octroi de subsides à différentes organisations est un élément essentiel de l'oeuvre que se propose d'accomplir l'Unesco. Il signale toutefois que le Conseil exécutif s'était antérieurement mis d'accord sur la nécessité d'écarter de son budget les dépenses qui ne répondraient pas au but ultime que poursuit l'Unesco, à savoir le maintien de la paix. Le Dr. Martinez Baez est heureux de constater que l'Unesco se propose d'accorder la plus grande partie de ses subsides à celles des organisations internationales qui font partie de l'I.C.S.U. Il voit toutefois que l'on prévoit l'attribution de subsides à des organisations comme le Bureau International des Poids et Mesures ou comme certaines unions scientifiques internationales, qui s'occupent, lui semble-t-il, de travaux très spéciaux sans grand rapport avec l'objectif principal de l'Unesco.

D'autre part, parmi les organisations qui ne font pas partie de l'I.C.S.U., le Dr. Martinez Baez remarque que des subsides sont prévus pour l'Union Internationale contre le Cancer, pour l'Union internationale contre les maladies vénériennes et pour le Comité international des Congrès d'hygiène mentale, qui sont des organisations de science médicale. En raison des difficultés auxquelles l'Unesco s'est heurtée dans le domaine des sciences médicales, le Dr. Martinez Baez aimerait que l'on attende, pour prendre une décision sur les subsides à accorder à ces organisations, qu'ait eu lieu la réunion du Comité mixte de l'Unesco et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que toutes les organisations pour lesquelles figure dans la 3e colonne le signe "-" n'ont plus, compte tenu des discussions antérieures, à être prises en considération, puisqu'elles ne sont pas soumises à l'accord I.C.S.U.-Unesco et qu'on ne peut de ce fait envisager de leur accorder immédiatement des subsides.

Le Pr. CAENEIRO désire appuyer la proposition du Dr. Walker ; il souligne que le travail du Conseil exécutif serait grandement facilité si l'on se mettait d'accord pour approuver, dans la liste des subsides, tous ceux qui sont destinés aux organisations soumises à l'accord I.C.S.U.- Unesco.

Mr. MacLEISH serait prêt, en principe, à appuyer lui aussi la proposition du Dr. Walker. Il comprend d'ailleurs, d'après les paroles du Directeur général, que le Conseil exécutif n'a pour le moment à donner son approbation qu'aux subsides prévus pour les organisations appartenant à l'I.C.S.U. Il désire toutefois faire quelques réserves :

A l'origine, la question de l'octroi de subsides n'avait pas été considérée comme une question urgente. Ne pourrait-on, par conséquent, attendre la réunion de la Conférence générale pour lui soumettre les présentes propositions ?

Il remarque d'autre part le chiffre élevé des subsides attribués aux organisations qui intéressent la Section des Sciences exactes et naturelles. Il craint qu'en adoptant ce chiffre on ne limite les sommes qui pourront être accordées aux autres organisations.



Il voit enfin figurer dans la liste des organisations pour lesquelles les subsides sont prévus le Comité international pour la Préservation des Oiseaux et le Bureau international pour la Protection de la Nature. Il demande si ces subsides ne pourraient pas être supprimés, étant donné que l'on s'était antérieurement mis d'accord pour ne pas engager de dépenses en vue de tâches qui seraient déjà effectuées ou pourraient l'être par d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. On sait que le Conseil Economique et Social doit réunir prochainement une Conférence sur la protection de la nature.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que l'on ne peut guère différer jusqu'à la Conférence générale l'octroi des subsides.

Quant au chiffre élové auquel M. MacLeish vient de faire allusion, il résulte d'une décision d'ordre général prise par la Sous-Commission des Sciences exactes et naturelles, qui a convenu qu'une grande partie des crédits alloués à la Section des Sciences exactes et naturelles serviraient à l'octroi de subsides. Une somme de \$ 275.000 a ainsi été prévue pour les subsides dans le budget de cette Section. Cette somme pourra être réduite à \$ 260.000 du fait que l'on a décidé d'éliminer les organisations n'appartenant pas à l'I.C.S.U. \$ 15.000 deviendraient ainsi disponibles pour les autres sections. Il n'en subsistera pas moins une certaine disproportion entre ce chiffre de \$ 265.000 intéressant la Section des Sciences exactes et naturelles et le chiffre de \$ 165.000 (auxquels pourraient venir éventuellement s'ajouter les \$ 15.000 rendus disponibles) prévu pour l'ensemble des autres sections, mais cette disproportion est uniquement due à la décision de la Sous-Commission des Sciences exactes et naturelles, dont il vient d'être fait mention.

En ce qui concerne le point de détail soulevé par l'Hon. A. MacLeish à propos du Comité international pour la Préservation des Oiseaux et du Bureau international pour la Protection de la Nature, le Directeur général ne voit pas la nécessité d'éliminer ces organisations ; toutefois, comme il s'agit de subsides de faible importance, leur suppression ne présenterait pas grand inconvénient, et il ne s'y opposerait pas.

Le Pr. CARNEIRO propose de passer au vote sur la proposition du Dr. Walker.

Une brève discussion s'engage entre M. MacLeish et le Dr. Walker pour déterminer si l'on éliminera de la liste soumise à l'approbation du Conseil exécutif le Comité international pour la Préservation des Oiseaux et le Bureau international pour la Protection de la Nature. M. MacLeish considère que toute la question est de savoir si ces organisations sont déjà placées sous l'égide d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. On convient d'approuver la proposition du Dr. Walker sous réserve que le Conseil exécutif éliminera par la suite ces deux organisations si elles rentrent déjà effectivement dans le champ d'action d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

La proposition du Dr. Walker est approuvée avec cette réserve.

M. MacLEISH rappelle qu'il ne pourra être présent à la séance du lendemain. Maintenant que la question des subsides est résolue, il ne voit toutefois pas d'inconvénients à laisser ses collègues poursuivre sans lui leurs travaux. Il estime donc qu'il n'est pas utile que, par égard pour lui, le Conseil exécutif se réunisse à nouveau dans la soirée et il ne voit pas d'objection à ce que la séance suivante soit fixée au lendemain.

La prochaine séance est donc fixée au mardi 15 avril à 9 h. 45.

(La séance est levée à 18 h. 30)

PARIS, le 7 mai 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Deuxième Session

Procès-verbal de la douzième réunion, tenue à la Maison de l'Unesco,  
19, Avenue Kléber, Paris 16e, le mardi 15 avril 1947, à 9 h.45.

Sont présents :

Président : S.E. M.V. DORÉ (Canada)

Vice-Président : Dr. M. MARTINEZ-BAEZ (Mexique)

Membres :  
M. P. CARNEIRO (Brésil)  
M. CHEN YUAN (Chine)  
H. M. FALSKI (Pologne)  
S. Exo. Shafik GHORBAL Boy (Egypte)  
M. R.N. GUMTEKIN (Turquie)  
Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)  
S. Exo. Dr. Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)  
S. Exo. M.O. PARRA-PIREZ (Venezuela)  
M. A. PHOTIADES (Grèce)  
Sir Sarvapalli RADHAKRISHNAN (Indes)  
Dr. A. SOMMERFELT (Norvège)  
M. L. VERNIERS (Belgique)  
Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléant : H. R. SENDOUX (France) (suppléant M. P. AUGER)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : Prof. John HUMPHREY, Directeur de la Division des  
Droits de l'Homme

Bureau international du Travail : Mme MOREL, Correspondante à Paris du B.I.T.

Organisation mondiale de la Santé : Dr. Vanzile HYDE  
Dr. R. CAVAILLON  
Dr. de PAULA SOUZA  
Dr. Melville MacKENZIE

Point 11 (e) de l'Ordre du Jour : Relations avec les autres organisations -  
Procès-verbal de la 6ème réunion tenue le  
dimanche 13 avril 1947.

M. SEYDOUX remarque que le procès-verbal provisoire du 13 avril 1947, page 9 du texte français (pages 10 à 11 du texte anglais) fait mention de la majorité requise par le Conseil exécutif en matière de subventions aux organisations non gouvernementales. Une majorité des 2/3 ayant été proposée, il a lui-même fait observer que ceci était contraire au règlement du Conseil exécutif qui prévoit la majorité simple. M. Photiades a émis l'opinion qu'il serait nécessaire de se souvenir de cette observation quand les fonctions du Conseil exécutif viendraient en discussion.

M. Seydoux remarque que ce point n'a pas été abordé à nouveau au cours des discussions ultérieures.

Le PRESIDENT répond que cette question sera examinée plus tard relativement au Conseil exécutif.

Rapport sur les décisions prises à la réunion secrète du lundi 14 avril 1947.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire de donner lecture de son rapport sur les décisions prises la veille en séance secrète.

Point 10 - Organisation du Secrétariat

(a) et (b) - Le Conseil exécutif procède à l'examen du document UNESCO/Cons.Exec./2e Sess./15/1947, soumis par le Directeur général, concernant l'organisation du Secrétariat, ainsi que du document UNESCO/Bur.Pers./7/1947, sur le Projet de Méthode de Recrutement et d'Engagement de personnel pendant les mois à venir.

Les principaux points qui ressortent de la discussion sont les suivants :

(a) Le plan d'organisation actuel ne donne pas entièrement satisfaction du fait qu'un trop grand nombre de fonctionnaires ont accès direct au Directeur général et au Directeur général suppléant dont le contrôle est ainsi trop étendu.

(b) Il sera encore nécessaire d'éviter une cristallisation du Secrétariat en sections spécialisées, séparées par des cloisons étanches.

(c) Le nombre de membres permanents du Secrétariat ne doit pas être trop élevé.

Cons.Exec./2e Sess./S.R.12 (rev.)

F.

(d) La composition du Secrétariat n'est pas encore satisfaisante du point de vue de sa répartition géographique, l'Asie, ainsi que l'Amérique latine, étant très insuffisamment représentées.

(e) Les personnes appartenant aux différentes régions géographiques et aux différentes cultures doivent représenter effectivement les pays d'où elles viennent.

Le Directeur général est invité à tenir compte de ces différents points.

En conclusion de cette discussion, le Conseil décide :

1. d'approuver le document UNESCO/Cons.Exec./2e Sess./15/1947,
2. d'approuver le document UNESCO/Bur.Pers./7/1947, sous réserve d'une modification spécifiant que, contrairement à la proposition contenue au paragraphe 5 :

"Aucune nomination ne peut être faite à un poste important avant la prochaine session du Conseil exécutif ou de la Section permanente, à moins que le Directeur général ne se soit mis en rapport avec les membres du Conseil exécutif et ne leur ait laissé un délai suffisant pour examiner la nomination proposée."

#### Point 10 (c)

D'accord avec le Conseil exécutif, le Directeur général annonce son intention de nommer le Professeur Jean Thomas Sous-Directeur général et de confier à M. Jean-Jacques Mayoux, ancien Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle, la direction de l'enquête sur les aspects internationaux de la philosophie et de l'étude des civilisations, enquête qui sera menée en insistant spécialement sur leur rôle dans le programme de l'Unesco.

#### Point 5 (b) - Questions concernant le Conseil exécutif

M. MacLEISH rend compte qu'à son profond regret, il ne lui est pas possible de reconsidérer sa décision de démissionner du Conseil exécutif, décision qu'il lui a communiquée le jour précédent.

A la suite de cette communication, le Conseil exécutif décide :

1. d'accepter, à son grand regret, la décision de M. MacLoish tout en le remerciant des inestimables services rendus à la cause de l'Unesco;
2. et d'élire en remplacement, conformément à l'article 5, A, paragraphe 4 de l'Acte constitutif, M. Milton Eisenhower, jusqu'à la prochaine session de la Conférence générale qui élira un membre pour le reste de la session.

Point 8 (a) - Programme

Contrairement aux décisions prises à une réunion précédente, le Conseil exécutif décide, conformément à une proposition du Directeur général adjoint, que le projet "Centre d'Etudes internationales" ne sera pas inclus dans le programme de la Section des Sciences sociales, mais continuera à faire partie du projet "Education pour le développement de la compréhension internationale"; il demeure entendu que cette décision ne modifiera en aucune façon le caractère propre de ce projet.

Point 11 (c) - Relations avec les Institutions spécialisées des Nations Unies  
UNESCO/Cons.Exec./2e Sess./31/1947

Le Dr. MARTINEZ-BAEZ annonce la présence à la réunion de représentants de la Commission provisoire de l'Organisation mondiale de la Santé et souhaite la bienvenue aux visiteurs.

Leur présence, espère-t-il, rendra possible la conciliation des points de vue différents des deux organisations et leur permettra de travailler au mieux de leurs intérêts communs.

Le DIRECTEUR GENERAL s'associe à ces souhaits de bienvenue. Il pense que la discussion du document 31 peut maintenant continuer.

Après un bref échange de vues, le Conseil décide de tenir une session secrète

La séance publique reprend à 11 h.30.

Point 10 de l'Ordre du Jour - Organisation du Secrétariat

Le DIRECTEUR GENERAL demande au Conseil exécutif d'approuver dix nouvelles nominations dont il donne lecture.

Le Dr. OPOGENSKY demande au Directeur général si une liste des postes à pourvoir a été communiquée aux Gouvernements des Etats Membres.

Le DIRECTEUR GENERAL répond par l'affirmative, mais comme il s'agissait de désignations urgentes, il n'a pu attendre les réponses. Il a donc procédé aux nominations en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil exécutif.

Le Dr. OPOGENSKY propose qu'une résolution formelle stipule que le Conseil exécutif sera consulté avant toute nomination, et que le Directeur général, avant de procéder aux nominations, attende les réponses des Etats Membres.

Cons.Exec./2e Sess./S.R.12 (rev.)

F.

Le Dr. WALKER demande au Dr. Opocensky de prendre en considération les difficultés auxquelles l'organisation doit faire face. Il est impossible que le Secrétariat fonctionne sans personnel, et il appartient au Directeur général de procéder aux nominations essentielles en cas d'urgence. Il espère qu'à l'avenir on étudiera minutieusement les demandes émanant des divers Gouvernements et qu'en attendant, des instructions précises ont été données en vue de répartir les postes équitablement entre les différents pays. Il propose que le Rapport du Directeur général soit approuvé.

M. CARNEIRO s'associe à l'opinion exprimée par M. Opocensky; il s'agit là d'un grave problème qui fut déjà souvent débattu. Il est peut-être inévitable, mais non satisfaisant, d'envoyer des listes aux Gouvernements et de ne pas attendre les réponses. Il importe de mettre un terme à cette pratique qui ferait croire que l'Unesco s'attache aux apparences plutôt qu'aux réalités.

Le Dr. OPOCENSKY déclare qu'il acceptera les nominations faites par le Directeur général à condition que cette méthode ne soit plus employée à l'avenir.

M. SEYDOUX propose d'adopter la procédure suivante : lorsque le Directeur général sera dans l'obligation de procéder à des nominations et que l'on désirera recevoir d'urgence les réponses des Etats Membres, des télégrammes seront envoyés aux délégués permanents de ces Etats à Paris, par exemple à leurs Ambassades.

Le DIRECTEUR GENERAL remercie M. Seydoux de sa proposition. Il précise que, en envoyant des listes de postes vacants aux Etats Membres, on a stipulé qu'il ne serait pas possible d'y pourvoir avant le 31 décembre 1947 ou le début de 1948. En conséquence, lorsqu'il a procédé à une nomination urgente, le titulaire n'ignorait pas que son poste serait remis en compétition à la fin de l'année. Dans les cas urgents, le Directeur général avait reçu de la Section permanente et du Conseil exécutif, l'autorisation de faire les nominations indispensables à la mise à exécution du programme. Le Directeur espère ne pas se trouver à nouveau dans l'obligation d'user de ces pouvoirs; mais il espère, en même temps, qu'ils ne seront pas supprimés, car la réalisation du programme pourrait en souffrir. Le Directeur général assure le Conseil qu'il ne procédera à aucune nomination importante de son seul chef.

M. VERNIERS appuie la proposition du Dr. Walker et demande au Dr. Opocensky de ne pas maintenir son opposition aux nominations effectuées par le Directeur général, mais de stipuler seulement que cette procédure se sera plus admise. Il désire souligner la gravité des difficultés et les nécessités contradictoires auxquelles doit faire face le Secrétariat. On demande à l'Unesco de recruter un personnel hautement qualifié, mais elle ne peut lui offrir de situations permanentes. Il est essentiel que le Secrétariat ait le temps d'exécuter un certain programme avant la Conférence de Mexico; et pourtant, on désire forcer le

Directeur général à effectuer le recrutement au ralenti. M. Verniers souhaite donc que le Directeur général puisse continuer à procéder, de sa propre initiative, à des nominations dans les cas urgents, mais il demande qu'à l'avenir il attende, dans toute la mesure du possible, de recevoir les réponses envoyées par les Etats Membres au sujet de leurs candidats.

Le Dr. OPOCENSKY rappelle à M. Verniers que, pour ce qui est du présent, il a déjà donné son approbation au Rapport du Directeur général, mais qu'il désire réserver l'avenir. Il appuie la proposition de M. Seydoux, mais désire que la question soit mise aux voix.

M. PHOTLADES estime que, trois des membres du Conseil étant absents, on ne peut procéder à aucun vote. Il propose qu'intervienne un accord tacite entre M. Opocensky, M. Seydoux, le Directeur général et les membres du Conseil, sans qu'un vote ait lieu.

Le Dr. WALKER propose que l'on approuve le Rapport du Directeur général. Il est entendu que le Directeur général ne pourvoira aux postes élevés qu'avec l'approbation du Conseil exécutif mais, qu'en cas d'urgence, il pourra procéder à des nominations de moindre importance, en accord avec la Commission des Candidatures. Telle sera la procédure suivie à l'avenir; pour l'instant il n'est pas nécessaire d'approuver les nominations qu'a faites le Directeur général, il suffit d'adopter son Rapport. Il pense que le vote peut avoir lieu malgré l'absence de trois membres, cette situation pouvant se reproduire souvent.

M. SEYDOUX approuve le point de vue exprimé par M. Opocensky; il donne ensuite lecture de la résolution suivante :

"Le Conseil estime qu'il y a lieu de se conformer à la procédure de nomination telle qu'elle figure dans l'Article 8 du Règlement sur le personnel.

Toutefois, pendant la période transitoire durant jusqu'à la prochaine Conférence générale, le Directeur général, en conformité avec la résolution adoptée par la Section permanente, sera autorisé à procéder aux nominations prévues au paragraphe 2 de l'Article 8 du Règlement sur le personnel sans attendre les résultats de la consultation faite aux Gouvernements des Etats Membres. Chaque fois que la chose sera possible, il prendra l'avis des membres du Conseil exécutif constitué en Commission de nomination."

Le Dr. WALKER ne croit pas pouvoir accepter la proposition de M. Seydoux; il lui semble qu'une certaine confusion s'est établie dans les esprits. Le Directeur doit, d'après les résolutions de la Conférence générale, soumettre à l'approbation du Conseil exécutif les nominations aux postes élevés; pour les nominations aux postes moins importants, il doit tenir compte des avis de la



Commission des Candidatures, laquelle est nommée par le Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a chargé la Section permanente de jouer temporairement le rôle de Commission des Candidatures et la Section permanente a, à son tour, décidé qu'elle ne se prononcerait pas sur le cas de chaque candidat aux postes d'importance secondaire, mais qu'elle se contenterait de poser les principes généraux de recrutement que l'on devra suivre pour nommer à ces postes. Agissant en tant que Commission des Candidatures, la Section permanente a décidé qu'en règle générale une liste des postes à pourvoir serait adressée aux Gouvernements Membres afin que les personnes compétentes soient partout à même de poser leur candidature. Cette procédure est très différente de celle qu'a proposé M. Seydoux et selon laquelle on imposerait simplement au Directeur général de consulter les gouvernements au sujet de l'aptitude que peut avoir à remplir un poste donné tel ou tel de leurs ressortissants déjà provisoirement choisis par le Directeur général. Cette dernière manière de procéder peut naturellement être nécessaire dans certains cas urgents, lorsque le Directeur général est dans l'impossibilité de suivre la procédure établie par la Section permanente, mais cette manière exceptionnelle de procéder ne doit pas remplacer, en principe, la procédure courante. Le Dr. Walker propose à nouveau que l'on approuve le Rapport du Directeur général sur les nominations.

M. CARNEIRO propose un compromis. Les nominations faites par le Directeur général, en cas d'urgence, sont toujours de courte durée, c'est-à-dire portent sur des périodes de trois à six mois; elles ne peuvent donc concerner les ressortissants de pays éloignés et, par conséquent, on ne peut assurer une répartition géographique équitable. Toutefois, comme cette procédure a été adoptée, le Conseil doit s'y tenir et laisser au Directeur général les mains libres.

Le PRESIDENT, insistant sur la nécessité de ne pas perdre de temps, propose de procéder au vote.

Le DIRECTEUR GENERAL, revenant à un point soulevé par le Dr. Walker, assure le Conseil que, si une nomination urgente doit être faite, il consultera le Gouvernement intéressé; il espère, par ailleurs, que le Conseil confirmera ses pouvoirs. Il prendra en considération la proposition de M. Seydoux, mais il préfère qu'elle ne prenne pas la forme d'une véritable résolution.

M. SEYDOUX y consent pourvu que sa proposition soit acceptée en tant que recommandation du Conseil.

Le Dr. OPOCENSKY demande si ceci figurera au procès-verbal et reçoit une réponse affirmative.

Adopté.

Points 8 (b) et 9 de l'Ordre du Jour

Passant à la question des subventions, le DIRECTEUR GENERAL demande au Conseil l'autorisation d'allouer une somme s'élevant à \$ 10.000 à la Conférence d'Etudes internationales.

Adopté.

Point 12 de l'Ordre du Jour - 2e Session de la Conférence générale

Le DIRECTEUR GENERAL annonce que M. Mathews, qui vient de rentrer du Mexique via les Etats-Unis, déclare que les négociations avec le Gouvernement mexicain suivent un cours très favorable. On a attribué pour siège à la Conférence un très bel établissement d'enseignement secondaire et on a pris les mesures voulues pour loger le personnel dans des hôtels. On s'occupe activement de recruter du personnel sur place aux Etats-Unis et au Mexique. En ce qui concerne le Mois de l'Unesco, il signale que d'excellentes suggestions ont été faites par le Gouvernement mexicain. Des progrès ont été accomplis dans les négociations techniques. Il n'est pas encore possible de fixer exactement la date de la Conférence, mais il propose qu'elle dure au maximum quatre semaines, à compter du mercredi 5 novembre. Si la chose se révèle possible, il serait préférable qu'elle soit plus courte et commence seulement le 7 novembre. Le Gouvernement mexicain souhaite qu'elle ait lieu au début de novembre et elle devra se terminer au plus tard le 3 ou le 4 décembre, afin que le personnel puisse rentrer dans ses foyers pour Noël.

Adopté.

Au sujet du paragraphe (c) (langues de travail de la Conférence), le Directeur général demande au Conseil d'approuver l'inclusion de l'espagnol comme troisième langue de travail.

M. CARNEIRO propose que, chaque fois que la Conférence générale aura lieu en dehors du siège de l'Organisation, la langue du pays où elle se réunit soit prise comme troisième langue de travail.

Le Dr. SOMMERFELT n'est pas d'accord avec M. Carneiro; il souligne que l'adoption du norvégien comme langue de travail présenterait des difficultés techniques.

Le DIRECTEUR GENERAL attire l'attention de l'assemblée sur l'article 33 du Règlement de la Conférence générale.

M. SEYDOUX rappelle que, si la Conférence du Luxembourg a failli échouer, c'est par suite de l'emploi de trois langues de travail. Cependant il n'est pas opposé à l'emploi de l'espagnol au cours de la prochaine Conférence générale, mais il est d'avis que chaque Conférence annuelle doit faire l'objet d'une étude spécial

Cons. Exec./2e Sess./S.R.12 (rev.)

F.

M. PARRA-PEREZ fait remarquer qu'il importe de considérer à part le cas de l'espagnol, étant donné que, dans les conférences générales internationales, il y a une vingtaine de délégations environ qui parlent cette langue. Ce n'est point le cas de plusieurs autres langues qui, bien qu'elles soient parfois celles de nations à forte population, ne sont employées, dans lesdites réunions, que par une seule délégation ou par un nombre fort réduit d'entre elles.

M. OPOCIENSKI demande au Directeur général si le Secrétariat a pris des dispositions pour assurer le transport au Mexique des délégués et du personnel.

Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'aucune mesure définitive n'a encore été prise, mais que M. Mathews et M. Montagnier étudient la question et qu'avant trois semaines, un rapport détaillé sera soumis à tous les Etats Membres.

En ce qui concerne le Mois de l'Unesco, il déclare que le Gouvernement mexicain a prévu de nombreuses manifestations en liaison avec la Conférence. La Conférence générale a adopté à ce sujet deux résolutions : aux termes de la première, l'Etat où se réunit la Conférence doit se charger d'organiser des manifestations et des expositions ayant pour objet ce pays lui-même et les pays voisins. Le Gouvernement mexicain prépare une exposition de peinture moderne mexicaine, ainsi qu'une exposition illustrant les divers aspects de l'éducation, du folklore, de la danse et de la musique au Mexique. Aux termes de la seconde résolution, en vue d'augmenter encore la publicité donnée à l'Unesco, le pays où se tient la Conférence et le Secrétariat organiseront ensemble une autre exposition illustrant les progrès accomplis dans l'exécution du programme de l'Unesco. Il va donc falloir décider sur lesquelles des principales tâches entreprises par l'Unesco portera cette exposition. Ce problème est à l'étude, et on serait heureux d'apprendre ce qu'en pense le Conseil.

Le Dr. WALKER remarque qu'à la page 14 du Rapport sur le premier Mois de l'Unesco, il était annoncé que le Secrétariat soumettrait à l'approbation du Conseil exécutif, lors de sa réunion d'avril, un programme très restreint. Il exprime l'espoir que ce rapport sera terminé d'ici à la prochaine réunion du Conseil exécutif. Il estime que ce programme devrait être limité à des manifestations susceptibles de se dérouler sans nuire aux autres travaux figurant au programme de l'Unesco. Il trouve dangereuse la multiplication des manifestations organisées parallèlement à la Conférence en vue de plaire au grand public; elles pourraient donner l'impression que l'Unesco s'occupe uniquement de ces expositions et de ces conférences. Il demande au Directeur général de veiller à ce que ces manifestations soient intimement liées à la véritable activité de l'Unesco.

Le DIRECTEUR GENERAL pense comme le Dr. Walker que le dernier Mois de l'Unesco a été marqué par trop de manifestations brillantes et diverses; toutefois, puisque c'est le pays où se réunit la Conférence qui est chargé de ces questions, force est de s'en remettre à lui.

Adopté.

Point 13 - Troisième Session de la Conférence générale

Le Dr. SOMMERFELT annonce que le Gouvernement norvégien aimerait à connaître les recommandations du Conseil exécutif à ce sujet. La question de tenir la Conférence à Paris tous les deux ans a été examinée ; le Gouvernement norvégien s'y déclare favorable et, en conséquence, il adresse son invitation pour 1949.

Son Exe. Shafik GHORBAL Bey rappelle l'invitation du Gouvernement égyptien à tenir la Conférence au Caire en 1948. Néanmoins, il se déclare heureux d'aller à Oslo en 1948 ou en 1949.

Le DIRECTEUR GENERAL dit le grand cas qu'il fait de ces deux invitations pleines d'intérêt, mais il tient à faire remarquer les gros frais occasionnés par des Conférences organisées loin de Paris. Bien que, techniquement parlant, il soit préférable de tenir les Conférences à Paris tous les deux ans, il est sûr qu'il vaut mieux que l'Unesco les tienne ailleurs. Il y a lieu de surseoir à toute décision jusqu'à ce qu'on puisse étudier les résultats donnés par la Conférence de Mexico.

Le Dr. SOMMERFELT, tout en comprenant le point de vue du Directeur général, déclare que, si le Conseil remet ses recommandations à plus tard, cela ne laissera pas de mettre le Gouvernement norvégien dans l'embarras.

Le DIRECTEUR GENERAL regrette qu'il soit impossible de prendre une décision immédiate ; par suite de difficultés d'ordre technique et financier, cette décision ne pourra être prise au plus tôt qu'à la prochaine session du Conseil exécutif. En tout cas, c'est à la Conférence générale qu'il appartiendra de statuer en dernier ressort.

M. CARNEIRO préconise l'idée de la Conférence générale à Paris tous les deux ans et il fait ressortir les frais énormes et les difficultés d'ordre technique qu'entraîne l'organisation de la Conférence en un autre lieu. En outre, on a fait choix de Paris comme siège de l'Organisation pour des raisons culturelles et, si l'on tient trop souvent les Conférences hors de Paris, on perd l'avantage de ce choix.

Le PRESIDENT propose de renvoyer la question à la prochaine session du Conseil exécutif.

Point 6 de l'Ordre du Jour : Questions administratives

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle l'excellent travail accompli par le Bureau du Personnel à qui est échu un lourd fardeau ces trois derniers mois. Il y a eu des changements rapides dans le personnel le 28 février et il a fallu informer chaque membre du Secrétariat de sa situation. Il lui a fallu également élaborer le mécanisme de recrutement, et c'est là une tâche ardue et compliquée. La classification des postes du Secrétariat est déjà en cours et il faudra encore quatre semaines avant qu'on en ait terminé. Il a encore fallu préparer, à l'intention des Etats Membres, les états descriptifs des postes à pourvoir et, pour cela, il a fallu connaître l'échelle des traitements, les fonctions à remplir,

et la date à laquelle chacun des postes devait être pourvu. Le Directeur général adjoint, auquel s'associe le Directeur général, désire présenter des remerciements tout particuliers à Mme Longloy.

Pour ce qui est du Secours médical et du Règlement concernant les Indemnités, la Section permanente a accepté provisoirement les documents UNESCO/Cons.Exec./S.P.12/1947 et Cons.Exec./S.P.11/1947, sous réserve de modifications à apporter par le Secrétariat et de propositions à présenter par les Etats Membres. Quelques Gouvernements ont déjà adressé leur réponse, mais la majorité ne l'ont pas encore fait. On a étudié la question de savoir si les engagements de l'Unesco ne dépasseront pas ses ressources. On a déjà fait quelques retouches, dans le détail desquelles il n'a pas l'intention d'entrer. Le système fonctionne déjà et les membres du Secrétariat sont au courant. Il demande au Conseil d'approuver les documents en question, compte tenu du fait que le Directeur général doit être habilité à apporter les modifications que lui dicteront les circonstances. Le Secrétariat ne peut prévoir les modifications qu'il y aura lieu de faire ultérieurement. Parlant du document UNESCO/Cons.Exec./2e Sess./22/1947, Articles 11 et 21 du Statut du Personnel, le Directeur général adjoint annonce qu'un rapport sera fait au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

Le Dr. MARTINEZ PAEZ demande au Directeur général de communiquer aux Etats Membres les documents Bur.Pers./2/1947 et Bur.Pers./3/1947 relatifs au Règlement du Secours médical et il suggère que, le cas échéant, on les soumette de nouveau à la prochaine session du Conseil exécutif. Il a encore une observation à présenter sur les cas de maternité et sur la limite d'âge pour les enfants. Il estime que les allocations ne sont pas assez libérales et il propose de considérer que les deux documents en question constituent un minimum et qu'il ne soit pas indispensable de les appliquer à la lettre pour les cas de nécessité impérieuse ou pour les cas particulièrement dignes d'intérêt. A titre d'exemple, il se pourrait que, par suite de la guerre, un membre du Secrétariat ait à sa charge un fils ou une fille de plus de 21 ans.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise qu'on avait espéré rendre le Secours médical plus libéral mais que, par suite du manque de crédits, il aurait fallu, pour ce faire, demander aux fonctionnaires et à l'Organisation de verser des contributions plus élevées. Il faudra étudier la question et, pour l'instant, on a demandé l'avis et le concours d'experts du Gouvernement français. Le Directeur général adjoint désire mettre le Conseil exécutif en garde contre toute autorisation qu'il pourrait donner au Directeur général de verser des allocations extraordinaires aux membres du Secrétariat se trouvant dans une situation difficile car, par là même, le Conseil lui imposerait une lourde responsabilité, et il est probable que les membres du Secrétariat lui adresseraient de nombreuses demandes. Il exprime l'espoir qu'on puisse réserver cette question jusqu'à ce qu'un rapport ait été présenté à la prochaine session du Conseil exécutif.

M. VERNIERS était disposé à appuyer les remarques du Dr. Martinez Baez sur les allocations qui devraient être aussi libérales que possible; mais, après avoir entendu les objections du Dr. Laves, il désire attirer l'attention du Conseil sur

le document 11, Section III, page 3, au titre de l'Education. Il ne se présentera pas beaucoup de cas de ce genre et il y aura donc lieu de leur apporter une attention toute particulière.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT déclare que l'on a déjà envisagé de porter la limite d'âge à 25 ans, mais que les Nations Unies ont rejeté la proposition.

M. SEYDOUX désire poser deux questions qui présentent une grande importance pour la Franc. En premier lieu, le principe de la juste répartition géographique s'applique-t-il à tous les postes du Secrétariat, jusques et y compris les plus bas ? En second lieu, il y a de nombreuses candidatures françaises aux petits postes et il désire savoir si l'on compte examiner avec soin les listes et les titres présentés, avant de nommer une personne de nationalité française à l'Unesco.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait ressortir la difficulté de procéder à une répartition géographique équitable et il est persuadé que M. Seydoux sera le dernier à suggérer que l'on fixe strictement les contingents nationaux. Quant à savoir jusqu'à quel degré de la hiérarchie on appliquera cette répartition, il est impossible de le fixer par écrit ; mais le Directeur général n'ignore pas l'importance du problème. Le siège de l'Organisation est ainsi situé qu'il est normal qu'on emploie un grand nombre de Français. Quant à la deuxième question, on utilise au maximum les listes de candidatures ; le Directeur général en prend connaissance et il a personnellement des entrevues avec les candidats de Paris. Les Français ont, sur les candidats d'autres nationalités, l'avantage de pouvoir venir au Secrétariat.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT désire saisir l'occasion pour remercier le Gouvernement français du concours qu'il a prêté à l'établissement du Secours médical et des dispositions spéciales qu'il a prises au bénéfice des membres français du Secrétariat.

Le DIRECTEUR GENERAL, parlant du paragraphe (c) (Comptes rendus des Conférences et des Sessions), donne lecture de la résolution suivante :

X "En raison des frais qu'entraînent les services de sténographes parlementsaires, le Conseil exécutif recommande de ne pas établir de Comptes rendus in extenso des séances, exception faite pour les Sessions plénières de la Conférence générale, et de se contenter de Procès-verbaux pour les autres séances, Commissions et Comités."

X  
Adopté.

Le Dr. WALKER désire remercier le Secrétariat des excellentes dispositions qu'il a prises pour la présente session du Conseil exécutif.

(La séance est levée à 13 h. 15.)